



PRÉSIDENTE DE L'UNION DES COMORES
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT
COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU PLAN

RAPPORT

NATIONAL VOLONTAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD
EN UNION DES COMORES

Édition 2023



JUILLET 2023



FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

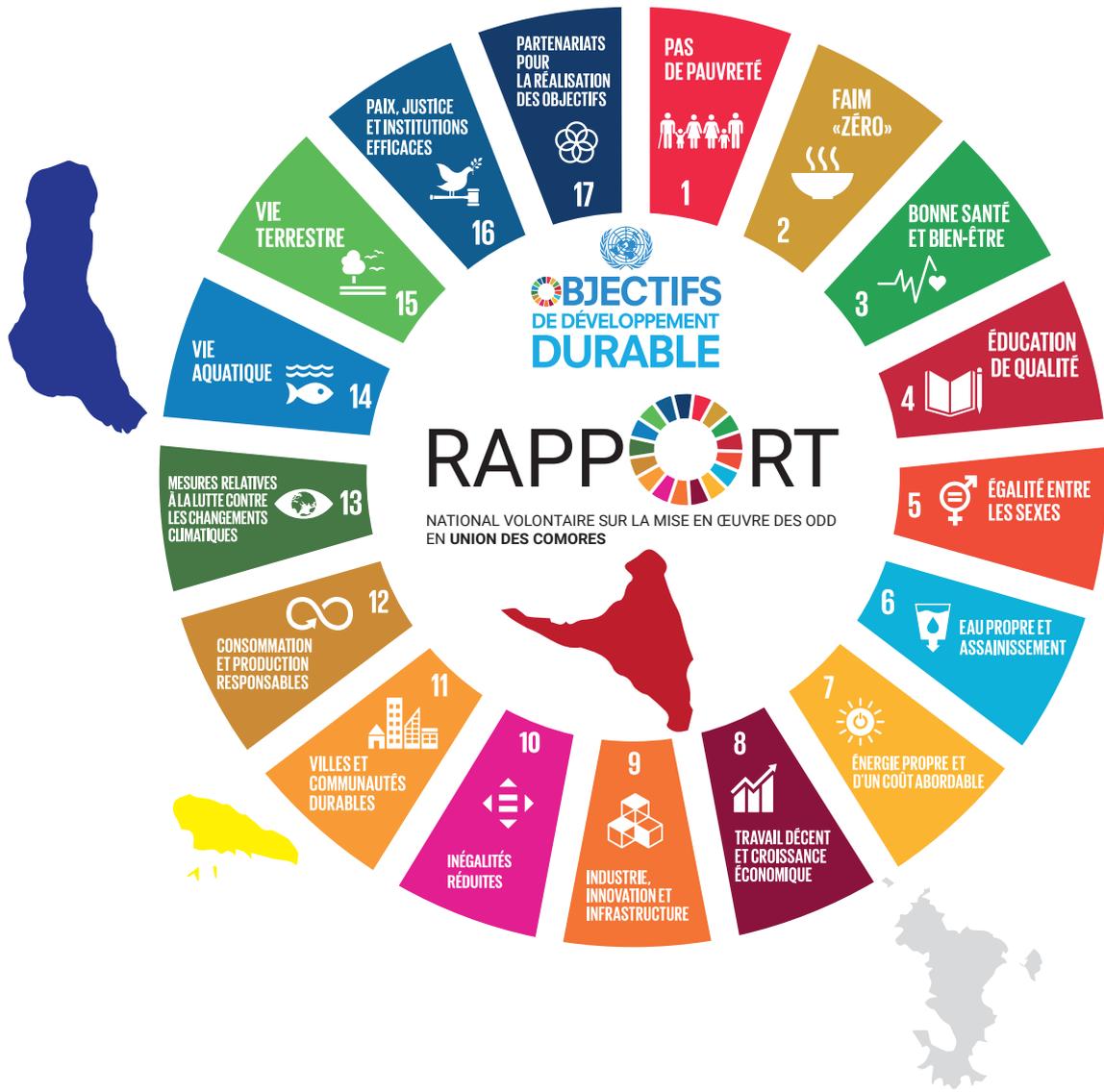




TABLE DES MATIERES

Liste des acronymes	4
Liste des tableaux	5
Liste des graphiques	6
Déclaration liminaire	7
1. FAITS SAILLANTS	9
2. INTRODUCTION	11
3. MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PRÉPARATION DE L'ENV	11
3.1 Gouvernance du processus de l'ENV	12
3.2. Déroulement du processus	12
4. POLITIQUES PUBLIQUES ET ENVIRONNEMENT FACILITATEUR	13
4.1 Œuvrer à l'appropriation des objectifs de développement durable et les ENV.	13
4.2 Incorporation des objectifs de développement durable dans les cadres nationaux.	14
4.3. Intégration des dimensions économique, sociale et environnementale	14
4.4 Ne laisser personne de côté	14
4.5. Mécanismes institutionnels	15
4.6. Questions d'ordre structurel	15
5. PROGRÈS SUR LES OBJECTIFS ET LES CIBLES	16
5.1. Mise en œuvre des ODD priorisés par le FPHN dans le cadre du thème de l'année 2023	16
5.2 Mise en œuvre des autres ODD	32
5.2.1 État de la mise en œuvre des ODD du domaine social (P Peuple)	38
5.2.2 État de la mise en œuvre des ODD du domaine économique (P- Prospérité)	62
5.2.3 État de la mise en œuvre des ODD du domaine Environnement (P Planète)	74
5.2.4 État de la mise en œuvre des ODD du domaine Gouvernance/Paix (P Paix)	85
6. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	99
CONCLUSION ET ÉTAPES SUIVANTES	101
BIBLIOGRAPHIE	103

LISTE DES ACRONYMES

AEPA	Programme d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement	IFDD	Institut de la Francophonie pour le développement durable
AFD	Agence Française de Développement	INSEED	Institut National de la Statistique des Études Économiques et Démographiques
AGID	Administration générale des impôts et domaines	IPPTE	Initiative en faveur des Pays Pauvres très Endettés
AMCC	Alliance Mondiale contre le Changement Climatique	ITT	Interruption temporaire du travail
AMG	Assurance Maladie Généralisée	KMF	Franc comorien
ANACM	Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie	MAPS	Mainstreaming, Accelerating and Policy Support
ANPI	Agence Nationale de Promotion des Investissements	MNT	Maladies non transmissibles
BAD	Banque Africaine de Développement	MODEC	Mouvement des Entreprises Comoriennes
BIT	Bureau International de travail	ODD	Objectifs de Développement Durable
CCNU	Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques	ODI	Overseas Development Institute
CDN	Contribution Déterminée au niveau National	OHADA	Organisation d'Harmonisation de Droit des Affaires
CDPH	Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
CNDHL	Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés	ONG	Organisation Non Gouvernementale
CNFI	Cadre National de Financement Intégré (INFF en anglais)	PAEPA	Programme d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement
CTP	Comité technique Permanent de Pilotage	PAP	Plan d'Actions Prioritaires
COI	Commission de l'Océan Indien	PCE	Plan Comores Émergent
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe	PROCAF	Programme de Consolidation des Administration Financières
COP	Conférence des parties	PDD-2030	Programme de Développement Durable à l'horizon 2030
COPSED	Comité de Pilotage et de Suivi-Évaluation du Développement	PRCCMFB	Projet de Renforcement des Capacités du Ministère des Finances et du Budget
CRDE	Centre Rural de Développement Économique	PEID	Petit État Insulaire en Développement
CPAD	Conférence des partenaires au développement	PIB	Produit Intérieur Brut
CPN	Consultations prénatales	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
DAES	Département des affaires économiques et sociales	PTF	Partenaires Techniques et Financiers
DCP	Dispositif de Concentration des Poissons	RNAP	Réseau National des Aires Protégées
DNSAE	Direction nationale de la stratégie agricole et de l'élevage	RNV	Rapport National volontaire
ECOSOC	Conseil Économique et Social des Nations Unies	SADC	Communauté de développement de l'Afrique Australe
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	SCA2D	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
FMI	Fond Monétaire International	SNU	Système des Nations Unies
FPHN	Forum Politique de Haut Niveau	STP	Secrétariat Technique Permanent
GEF	Fond de l'Environnement Mondial	UCCIA	Union des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture des
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau	UE	Union Européenne
IBSA	Inde, Brésil et Afrique du Sud	UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
		UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance



LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1: Aperçu des progrès réalisés dans le cadre des ODD
- Tableau 2: Electrification et production d'électricité en Union des Comores
- Tableau 3: Evaluation du nombre de départs et d'arrivées par voies aroniennes
- Tableau 4: Evaluation des crédits à l'économie en millions de FC
- Tableau 5: Proportion de la population urbaine et rurale dans différents types de logement
- Tableau 6: Proportion des ménages dans différents types de logement
- Tableau 7: Répartition des projets d'Investissement Publics selon le PIP-2020
- Tableau 8: Annonces de contributions financières additionnelles enregistrées lors de la Réunion de haut niveau sur le suivi de la CPAD à Moroni en 2022
- Tableau 9: Évolution des envois de fonds des travailleurs migrants en million USD à destination des Comores
- Tableau 10: Évolution de la dette publique des Comores entre 2019 et 2023
- Tableau 11: Evolution des investissements en % du PIB
- Tableau 12: les accords programmés envers les coopérations la technologie
- Tableau 13: Evolution de la situation économique et financière des Comores
- Tableau 14: Evolution des affiliés à la CNSPS entre 2018 et 2022
- Tableau 15: Evolution du nombre de personnes affiliées (de tout âge) selon le sexe par île et par année
- Tableau 16: Accès aux services de base
- Tableau 17: Indices des parités (filles/garçons) des TBS
- Tableau 18 : Evolution des cas de violences faites aux femmes par type de violences de 2020 à 2022
- Tableau 19: Financements mobilisés au profit de l'agriculture
- Tableau 20: Financement mobilisés au profit de la pêche
- Tableau 21: Financement mobilisés au profit du commerce
- Tableau 22 : Contribution sectorielle à la croissance du PIB réel (en %)
- Tableau 23: Contribution à la croissance du PIB (en %)
- Tableau 24: Evolution du solde budgétaire primaire de l'Etat (en millions de FC)
- Tableau 25: Statut d'activité des jeunes
- Tableau 26: % de l'emploi informel par rapport à l'emploi total, par activité économique par sexe
- Tableau 27: Répartition par sexe de personnes vivantes avec moins de la moitié du revenu médian
- Tableau 28: Evolution du nombre des accords de cogestion signés entre 2015-2022
- Tableau 29: Situation des violences faite aux enfants et aux femmes de 2020-2022
- Tableau 30: récapitulatif de la situation des violences faites aux femmes et aux enfants au dernier trimestre 2022
- Tableau 31: Arrestations de la Gendarmerie Nationale
- Tableau 32: Évolution de la population carcérale en instance de jugement
- Tableau 33: Indice de perception de la corruption
- Tableau 34: Comparaison Comores / Afrique subsaharienne en 2022
- Tableau 35: indice de facilité à faire des affaires (classement Doing business)
- Tableau 36: Mo Ibrahim IIAG
- Tableau 37: Proportion des femmes dans les hautes fonctions
- Tableau 38: Situation globale des violences par type et selon le type d'infraction, l'âge et le sexe de la victime en 2022
- Tableau 39: Construction et réhabilitation des routes en Grande Comores (2019-2022)
- Tableau 40: Construction et réhabilitation des routes à Anjouan
- Tableau 41: Construction et réhabilitation des routes à Mohéli



LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Arrivée des touristes aux Comores

Graphique 2: Evolution des recettes totales en millions de KMF

Graphique 3: Évolution des recettes fiscales en pourcentage du budget national

Graphique 4: Évolution de l'Aide Public au Développement perçue par les Comores en millions USD

Graphique 5: Situation des Entrés nettes des IDE aux Comores en millions de USD

Graphique 6: Nombre des ménages utilisant un téléphone portable en 2022

Graphique 7: Taux de pauvreté selon le sexe du chef de ménage et la situation matrimoniale

Graphique 8: Taux de pauvreté sur les périodes Covid-19 et Sans Covid-19

Graphique 9: Pourcentage des membres du ménage vivant dans des ménages ayant bénéficié de transferts sociaux ou des aides sociales au cours des 3 derniers mois

Graphique 10: Mode d'acquisitions des logements des ménages

Graphique 11: Prévalence de la pauvreté alimentaire

Graphique 12: Prévalence de l'insécurité alimentaire

Graphique 13: Prévalence de l'insuffisance pondérale, retard de croissance et émaciation selon le sexe et le milieu de résidence

Graphique 14: Évolution du nombre de décès maternels en milieu hospitalier 2018-2022

Graphique 15: Mortalité des enfants de moins de 5 ans

Graphique 16: Evolution des nouveaux cas de diabète

Graphique 17: Evolution de la Prévalence de la filariose

Graphique 18: Evolution du nombre d'accidents et des victimes (blessures, décès) liés à la circulation

Graphique 19: Pourcentage des femmes âgé de 15 à 49 ans en Union ou non qui utilisent ou le conjoint/partenaire utilisent ou non une méthode de contraception

Graphique 20: Taux de fécondité (pour 1000 femmes âgés entre 15 et 19 ans)

Graphique 21: Pourcentage de femmes âgées de 15-49 ans bénéficiant d'une assurance maladie

Graphique 22: Pourcentage des femmes de 15-49 ans couvert par une assurance santé selon l'indice de bien-être économique

Graphique 23: Part des dépenses en santé (en % de la dépense totale en santé) des principaux acteurs de financement

Graphique 24: Acquisition de compétences de fondamentales en calcul et en lecture selon le sexe chez les enfants âgés entre 7 – 14 ans du cycle primaire ou secondaire

Graphique 25: Taux de survie (Année scolaire 2020/2021)

Graphique 26: Evolution des Taux Brut de Scolarisation (TBS)

Graphique 27: TBS et TNS au primaire et au 1er cycle du secondaire

Graphique 28: Indice de parité (filles/garçons) des effectifs de l'Université des Comores

Graphique 29: Alphabétisation des adultes selon le sexe et le milieu de résidence

Graphique 30: Evolution des niveaux de qualification au primaire

Graphique 31: Mariages précoces en 2012 et 2022

Graphique 32: Niveau d'instruction des femmes de 20-24 ayant connu un mariage précoce

Graphique 33: Pourcentage des femmes et hommes ayant consacré au moins une heure à des tâches domestiques au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête

Graphique 34: Proportion des femmes dans les fonctions traditionnellement réservées au sexe masculin

Graphique 35: Répartitions des hommes et des femmes dans des postes de responsabilités

Graphique 36: Taux de Croissance du PIB 2018-2022

Graphique 37: Contribution sectorielle à la croissance économique

Graphique 38: Contribution des composantes de la demande de croissance

Graphique 39: Proportion de l'emploi informel (hors agriculture) par sexe

Graphique 40: Répartition des emplois informels (hors agriculture) par type d'activités et par sexe

Graphique 41: Proportion de la superficie forestière par rapport à la superficie des Comores

Graphique 42: Superficie reboisée ou boisée au niveau national

Graphique 43: Répartition par type de violence

Graphique 44: Proportion de la population carcérale en instance de jugement dans les îles en 2022

Graphique 45: Évolution des dépenses publiques destinées au secteur paix

Graphique 46: Taux d'exécution budgétaire général

DÉCLARATION LIMINAIRE

L'Union des Comores a présenté, en juillet 2020, son premier Rapport National Volontaire (RNV) sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN). Le rapport mettait en lumière d'importants accomplissements et des progrès substantiels enregistrés par le pays sur le chemin ardu du développement durable. C'est ainsi que l'Union des Comores a quitté le groupe des pays à développement humain faible pour celui à développement humain moyen et est sortie de la catégorie des pays à revenu faible pour rejoindre celle à revenu intermédiaire. Malgré les nombreuses contraintes structurelles identifiées et les nouvelles menaces pour le développement posées par la Covid-19 qui venait de faire son apparition, le RNV 2020 restait relativement optimiste pour la suite de la mise en œuvre des ODD au niveau national. En effet, le pays venait de se doter d'un nouveau plan de développement à l'horizon 2030, le Plan Comores Émergent (PCE). Ce dernier, plus fermement aligné sur les ODD et intégrant les questions relatives à la protection et à la promotion des droits de l'homme à travers son catalyseur 1 « un cadre politique et institutionnel réformé et stable » et son catalyseur 3 « un capital humain qui prépare l'avenir », bénéficiait d'un grand soutien des partenaires au développement. Ces derniers avaient annoncé d'importantes contributions, plus de quatre milliards de dollars, à la mise en œuvre du PCE lors d'une conférence tenue à Paris en décembre 2019. Il faut rappeler toutefois que le rapport de 2020 attirait l'attention sur les risques conséquents encourus pour la réalisation des ODD du fait des impacts négatifs potentiels de la Covid-19 sur le développement.

La réalisation, trois ans après, de son deuxième Examen National Volontaire (ENV) sur les ODD, objet du présent rapport qui sera présenté au FPHN 2023, confirme la détermination de l'Union des Comores à respecter ses engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda 2030 pour le développement durable et de partager son expérience à ce propos avec les autres nations du monde. Ce second ENV s'est tenu dans un contexte fortement marqué par les multiples crises que le pays a connues ces dernières années, notamment celles engendrées par la Covid-19 et la guerre entre l'Ukraine et la Russie.

Grâce à une gestion saine de la pandémie, l'Union des Comores a été relativement épargnée en termes de cas de Covid-19 et de décès enregistrés. Par contre, l'impact macroéconomique et socioéconomique a été considérable. Les confinements et autres restrictions imposés pour contenir la propagation du coronavirus ont limité certaines

libertés dont les rassemblements et la circulation des personnes à des heures tardives. Ajoutées à ces restrictions, les perturbations induites sur les échanges internationaux ont perturbé les activités socio-économiques et exacerbé de nombreux défis relatifs à la mise en œuvre des ODD dans plusieurs domaines clés du développement. Le conflit entre la Russie et l'Ukraine a démultiplié et amplifié les impacts socio-économiques négatifs de la pandémie avec notamment une forte hausse des prix des produits de première nécessité et des intrants importés.

Malgré les effets de ces crises exogènes qui l'ont impactée, l'Union des Comores a enregistré des avancées appréciables dans le développement durable en combinant habilement des actions de riposte et de relèvement précoce avec la mise en œuvre des projets prioritaires du PCE. Les réalisations ont été d'autant plus méritoires que les appuis à la mise en œuvre du PCE promis par les participants à la CPAD 2019 n'ont pas, pour l'essentiel, pu être mobilisés à cause d'un contexte international peu habilitant. En particulier, les gros investissements annoncés par le secteur privé, notamment dans les domaines du tourisme et des transports, n'ont pas été réalisés à cause des contraintes et incertitudes multiples engendrées par la pandémie sur l'environnement des affaires dans le monde.

Par ailleurs, le gouvernement a adopté, en 2022, un plan de relance post-covid 19 qui est conçu comme une réponse articulée et méthodique qui s'attaque aux problèmes et déficiences exacerbés par la pandémie tout en saisissant également les opportunités ouvertes par la crise mondiale dérivée de la pandémie et ses suites. A travers le plan de relance, le Gouvernement comorien identifie les politiques, mesures et actions requises pour corriger les contraintes structurelles et relancer la dynamique de croissance, d'amélioration des conditions de vie de la population et de renforcement de la résilience face aux chocs multiformes. Ce plan de relance s'inscrit dans une démarche de priorisation et de renforcement des programmes prioritaires du PCE, pour la période 2022-2026, dans l'optique de répondre à la fois à l'impact des chocs à court terme et aux défis de développement à court, à moyen et long terme. Dans la foulée de l'adoption du plan de relance, une réunion de haut niveau des partenaires du pays s'est tenue à Moroni en décembre 2022 autour du suivi de la CPAD et pour mobiliser des ressources additionnelles en faveur du développement durable du pays.

Sous le leadership du Commissariat Général au Plan, la présente édition de l'Examen National Volontaire s'est déroulée selon un processus inclusif et participatif impliquant les différentes administrations aux niveaux central, insulaire et local, des organisations de la société civile et du secteur



privé ainsi que des groupes spécifiques notamment les jeunes, y compris les femmes et les personnes en situation de handicap jeunes. Ces parties prenantes ont pris part aux focus groupes organisés au cours de ce processus et ont exprimé leurs opinions notamment sur l'intégration du principe de « ne laisser personne de côté » dans les plans nationaux de développement.

Les partenaires au développement du pays, notamment le Système des Nations Unies, ont soutenu activement cet exercice et lui ont apporté un appui technique et financier appréciable.

Ce second ENV a été une nouvelle occasion pour les parties prenantes du développement de l'Union des Comores de faire la revue des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, d'identifier les défis contextuels et les expériences et de tirer des leçons pertinentes. Il met l'accent sur les ODD 6, 7, 9, 11 et 17 priorités par HPLF pour l'année 2023 sous le thème « Accélérer la reprise

après la maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux ». Il fait ressortir les actions clés indispensables pour accélérer la mise en œuvre des ODD. Le gouvernement comorien met l'accent, en effet, sur la consolidation et le développement des investissements notamment dans l'économie numérique, l'économie bleue et l'agriculture incluant les systèmes alimentaires. Il entend aussi renforcer la sensibilisation et la mobilisation sociale pour renforcer l'appropriation nationale. Les défis liés à la réalisation de certains ODD restent nombreux et concernent, entre autres, le renforcement des capacités de gestion du développement incluant la consolidation du Système Statistique National, la gestion des déchets solides et liquides et la promotion d'un système de protection sociale assurant une meilleure couverture des couches de population en situation de précarité pour promouvoir le principe fondamental de l'agenda 2030, « ne laisser personne pour compte ».

Dr Daniel Ali Bandar

Secrétaire Général du Gouvernement
de l'Union des Comores



1. Faits Saillants

En dépit des nombreux chocs externes auxquels elle a eu à faire face au cours de ces dernières années et qui ont entravé sa progression vers le stade de pays émergent, l'Union des Comores est restée et demeure déterminée à poursuivre et à accentuer les efforts pour accélérer son développement durable dans la perspective de la réalisation des ODD à l'horizon 2030. Elle est notamment déterminée à réduire significativement le niveau de la pauvreté de la population, à assurer l'accès à une meilleure santé au plus grand nombre, à promouvoir une meilleure éducation pour les enfants notamment les jeunes filles et à assurer un emploi décent à tous.

• Évaluation de la prise en compte des ODD, hiérarchisation, contextualisation et priorisation des cibles et des indicateurs des ODD :

L'Union des Comores a publié en 2018 son rapport national de priorisation des ODD à l'aide des approches RIA (Rapid Integrated Assessment) et MAPS (Mainstreaming, Acceleration and Policy Support). Ce rapport est issu d'un long et large processus de consultation des parties prenantes qui a débuté dès 2015 après l'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Il contient, entre autres, les 68 cibles ODD que le pays a priorisées ainsi que les indicateurs retenus pour leur suivi. Sur la lancée, le pays a procédé à l'intégration des ODD dans les stratégies et plans nationaux de développement, en commençant par la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D) qui a fait l'objet d'une révision à ce propos et s'est poursuivie avec treize (13) plans et stratégies sectoriels pertinents au regard des cibles priorisées. En 2019, Le pays a renforcé l'alignement de sa planification nationale à l'agenda 2030 avec l'adoption d'un plan de développement à long terme, le Plan Comores Émergent (PCE).

Le PCE intègre l'ensemble des 68 cibles priorisées des ODD et a pour horizon 2030 comme l'Agenda des Nations Unies pour le développement durable. En outre, le dispositif national de suivi de la mise en œuvre du PCE est arrimé aux ODD à travers l'instauration de Groupes Thématiques de Dialogue (GTD) adossés aux cinq piliers (5P) du programme de développement durable à l'horizon 2030. Les GTD constituent des cadres de concertation et de coordination intersectoriels regroupant toutes les parties prenantes concernées par un pilier donné dont les différents ministères, la société civile et le secteur privé pour assurer une synergie transversale. Ces GTD sont des leviers institutionnels pour assurer l'interconnectivité des ODD et leur mise en œuvre.

• Progrès majeurs dans la mise en œuvre des ODD

La pandémie de la Covid-19 et la guerre entre l'Ukraine et la Russie ont impacté négativement le développement de l'Union des Comores suscitant davantage les efforts requis pour réaliser l'ambition nationale de faire de l'Union des Comores un pays émergent à l'horizon 2030. Le gouvernement a élaboré un plan de relance en vue de redresser le cap et remettre le pays sur la trajectoire de l'émergence. L'élaboration du plan de relance a été précédée d'une étude de l'impact de la COVID-19 sur le développement du pays et sur la mise en œuvre du PCE. Cette étude a révélé que, malgré les contraintes et autres obstacles induits par la Covid-19, le pays a enregistré d'importants progrès dans le secteur de l'économie numérique notamment du fait des investissements importants réalisés et des innovations telles que le lancement du mobile Banking qui a amélioré l'offre des services, contribué à l'accélération de la pénétration du numérique au profit de la population.

Des avancées notables ont aussi été enregistrées en matière de développement de l'économie bleue à travers l'amélioration de la sûreté et de la sécurité maritime, de la connectivité inter îles et la relance du processus d'industrialisation du secteur de la pêche.

En ce qui concerne le principe de « ne laisser personne de côté », il est intégré dans les cadres programmatiques et l'action de développement en général. Les cadres et les plans nationaux de développement concernant les trois dimensions sociale, économique et environnementale ont pris en compte l'inclusion des groupes vulnérables dont les personnes en situation de handicap, les jeunes et les femmes victimes d'inégalités. La mise en œuvre d'actions, de projets et programmes nationaux notamment la politique nationale d'équité et d'égalité de genre intègre ces groupes vulnérables et renforce la protection de leurs droits.

Ainsi, le nouveau code de procédure pénale permet de juger les auteurs de violences envers les femmes et les enfants mais également d'assurer la prise en charge des victimes. Cette loi contient des dispositions relatives aux crimes contre l'humanité, à la traite des personnes, à la criminalité transnationale organisée, à la criminalisation des agressions sexuelles avec des peines allant de 15 ans d'emprisonnement à la peine capitale. Le renforcement de la brigade des mineurs pour la prise en charge des mineurs et femmes victimes de violences va dans le même sens de protection des couches vulnérables de la population.

Aussi, la création de nouvelles associations et ONG de lutte contre les violences dans les villages en plus de celles existantes dans les villes et ayant une dimension régionale ou nationale renforce-t-elle le plaidoyer et la sensibilisation



sur la lutte à tous les niveaux contre ces violences.

Par ailleurs, le pays a mis en place des initiatives de renforcement de son système de protection sociale contributive (programme d'Assurance Maladie Généralisée-AMG) et non contributive (programme de développement des filets sociaux de sécurité). Une loi en faveur de l'emploi des jeunes a été adoptée et promulguée. Quelques avancées sont aussi notées dans la promotion de la participation de la femme dans la prise des décisions. Cependant les droits politiques de la femme restent encore à concrétiser. Les quotas fixés par la loi sont faiblement respectés pour les postes électifs et les nominations des femmes à des hautes fonctions dans les administrations publiques et privées sont plutôt rares. Il est important de souligner que malgré les avancées, des progrès importants restent à faire dans l'inclusion des personnes vivant avec un handicap ainsi que dans la promotion et la protection de leurs droits.

La Couverture Sanitaire Universelle (CSU) a été instituée et vise à développer des mécanismes opérationnels pour améliorer la couverture des services de santé et la protection financière des catégories sociales en situation de grande précarité. Grâce à un fort engagement communautaire, le pays a obtenu une couverture vaccinale contre la COVID-19 de plus de 50% et fait ainsi partie des pays africains dont la population a été la mieux vaccinée contre cette pandémie.

Face aux nombreux aléas et risques naturels ainsi qu'aux menaces croissantes telles que les inondations dues au changement climatique, l'Union des Comores a choisi une approche intégrée visant à mettre en cohérence le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris. Un processus d'élaboration d'un Plan National d'Adaptation couplée avec la révision de la Stratégie Nationale de Réduction des risques de Catastrophes est en cours. Ce plan s'engage à garantir « une participation inclusive, accessible et non discriminatoire, en mettant l'accent sur les personnes touchées de manière disproportionnée par les catastrophes, ainsi qu'en garantissant la participation et la représentation de la communauté locale, le respect de l'égalité et de l'équité entre les sexes, l'élimination de toute forme de violence à l'égard des femmes et des enfants ».

Le gouvernement poursuit ses initiatives visant à augmenter la capacité des énergies renouvelables à 40% en 2030. Dans le cadre de la préservation et restauration des

écosystèmes terrestres, la superficie des sites importants pour la biodiversité terrestre a été étendue à 163 754 hectares avec la création de nouvelles Aires Protégées.

Le pays est passé du seul Parc Marin de Mohéli à actuellement six parcs terrestres et marins.

Le nombre d'accords de cogestion signés entre les parcs et les communautés pour la gestion des ressources marines est passé de 17 en 2015 à 72.

Pour améliorer la mobilisation des ressources requises et maximiser leur affectation afin d'assurer un financement adéquat des efforts en faveur du développement durable, l'Union des Comores s'est dotée d'un cadre national de financement intégré (CNFI/INFF) incluant une stratégie de financement du développement. Cette dernière capitalise sur les principales conclusions et priorités de l'évaluation du financement du développement (EFD/DFA) ainsi que sur les résultats de l'évaluation de l'impact socio-économique de la pandémie sur le pays.

• Les défis majeurs

L'ENV a mis en évidence un certain nombre de grands défis que le pays devra surmonter pour accélérer la mise en œuvre des ODD. La plupart de ces défis ont déjà été soulignés dans l'évaluation de l'impact de la Covid-19 sur le développement durable du pays et la mise en œuvre du PCE. Il s'agit notamment de la réappropriation nationale des ODD et leur localisation, de la mise en place et la modernisation des infrastructures économiques, de l'amélioration de l'environnement des affaires, du renforcement des capacités de gestion du développement incluant la coordination des partenaires, de la mobilisation des ressources et leur absorption, de la consolidation du système statistique national, de la gestion intégrée des déchets et des écosystèmes marins et côtiers et du renforcement du système de protection sociale.

• Les domaines nécessitant un appui

Les domaines prioritaires nécessitant un appui technique et/ou financier sont la promotion de l'énergie propre, le développement sanitaire, la sécurité alimentaire, l'économie bleue, le renforcement de capacités statistiques nationales, la planification du développement, la mobilisation des ressources.

2. INTRODUCTION

Du 25 au 27 septembre 2015, 193 chefs d'État et de gouvernement du monde, y compris le Président de l'Union des Comores, ont adopté à New-York, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (PDD-2030), un agenda international décliné en 17 Objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles. Il repose sur les principes d'égalité, de non-discrimination et celui de «ne laisser personne de côté» et ambitionne de «atteindre en premier lieu les personnes les plus éloignées». La communauté internationale s'est engagée à mettre en œuvre cet agenda d'ici à 2030. Tous les pays membres des Nations Unies se sont engagés à contextualiser les ODD en tenant compte de la réalité, des priorités, des ressources et des capacités nationales.

Pour assurer le contrôle du suivi et de l'examen de la mise en œuvre de l'agenda 2030, les Nations Unies ont institué le Forum Politique de Haut Niveau pour le développement durable (FPHN), sous les auspices du Conseil économique et social (ECOSOC). Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 attache une grande importance à son suivi et à son examen et encourage les États membres à procéder à des examens réguliers et complets des progrès réalisés au niveau national. Ceux-ci doivent servir de base aux examens réguliers du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN).

Les pays sont ainsi invités à réaliser leurs examens nationaux volontaires (ENV) sur la mise en œuvre des ODD, à soumettre et à présenter un Rapport national volontaire (RNV) au FPHN, dans un but d'un partage d'expériences, y compris sur les réussites, les défis et les enseignements à retenir pour accélérer la mise en œuvre des ODD. Le Rapport National Volontaire fait partie des mécanismes mis en place pour faire le suivi du programme de développement durable à l'horizon 2030. A cet effet, il est recommandé à chaque pays membre de l'ONU de réaliser, aux moins, trois rapports nationaux volontaires d'ici 2030.

Effectués sur une base volontaire, conduits par les États, ces examens doivent être portés par tous les acteurs de la société, à commencer par les hautes autorités, et ouvrir la voie à des partenariats, notamment grâce à la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes concernées. Au cours du premier cycle des ENV, de 2016 à 2019, 142 pays ont présenté leurs RNV au FPHN. L'Union des Comores a présenté son premier RNV au FPHN en juillet 2020.

Ce Second Rapport National Volontaire fait à nouveau le point sur la mise en œuvre de tous les ODD, avec un focus sur le thème international convenu pour l'édition

2023 « Accélérer la reprise après la maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux » et sur les ODD 6, 7, 9, 11 et 17 priorités sous ce ledit thème par la FPHN. Il s'agit d'examiner les progrès réalisés pour chaque ODD en évaluant l'atteinte des cibles prioritaires et la réalisation des indicateurs prioritaires, faire ressortir les acquis et les bonnes pratiques ainsi que les mesures et actions en cours qui contribueront à améliorer les performances à l'horizon 2030. Le Rapport aborde également l'architecture politique soutenant la mise en œuvre des différents piliers et le processus par lequel les politiques sectorielles ont pris en compte les différents ODD. Il analyse également la mise en cohérence et les synergies établies entre l'agenda 2030 pour le développement durable et les autres cadres et agendas régionaux et mondiaux dont l'Union des Comores est partie prenante, notamment l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, l'Accord de Paris sur le climat, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, les Orientations de Samoa, le Programme d'action d'Istanbul ou de Vienne, le Pacte mondial pour les migrations. Cette mise en cohérence permet d'optimiser le cadre de mise en œuvre et d'augmenter l'efficacité et l'efficacités des interventions planifiées en faveur d'un développement résilient face aux changements climatiques.

3. MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PRÉPARATION DE L'ENV



L'examen national volontaire a couvert les 17 ODD. Il a intégré le principe « ne laisser personne de côté » incluant des groupes vulnérables à savoir les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap. Ces derniers ont pris part à l'atelier national de lancement du processus, aux réunions de consultation sous forme d'entretiens de groupes et à la validation nationale du rapport. Il a eu à évaluer les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'agenda 2030 et les défis, les processus de domestication des ODD et les capacités institutionnelles pour la



coordination, le suivi et l'évaluation. Il a aussi couvert les aspects transversaux tels que le genre, le changement climatique et les droits humains. L'ENV a été conduit selon un processus participatif et inclusif de l'ensemble des parties prenantes (Gouvernement, secteur privé, société civile, société politique et partenaires au développement etc..) au même titre que les groupes vulnérables susmentionnés. La méthodologie utilisée dans le cadre du processus a été alignée avec les lignes directrices du Guide de préparation des Examens Nationaux Volontaires 2023, élaboré par le Département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies.

3.1 Gouvernance du processus de l'ENV



La gouvernance du processus de l'ENV a été inclusive, sous le leadership des plus hautes autorités de l'État. Le dispositif de pilotage du processus de l'évaluation a été adossé au mécanisme existant pour la mise en œuvre des ODD. Il est constitué de deux structures dont :

- Un comité Technique composé des points focaux ODD des cadres du CGP et du MAECID appuyés par des experts et des consultants mis à disposition par les partenaires. Ce comité a été chargé de piloter le processus d'évaluation et de l'élaboration du rapport. Le comité technique a été présidé par le Commissaire Général au Plan.
- Le Conseil National composé de Ministres désignés sur la base des 5 P (Peuple, Planète, Prospérité, Paix et Partenariat) et mis en place par Décret N° 20-078/PR du 11 mai 2020 portant institution du Cadre National de Préparation et de Suivi de l'Examen National Volontaire de l'Agenda 2030 et incluant :
 - » Des représentants des partenaires au développement ;
 - » Un représentant de l'IFDD ;
 - » Des représentants du secteur privé, de la société civile, de la société politique ;
 - » Des représentants des Iles, des communes, des Femmes et personnes vivant avec handicap.

Le Conseil National a eu pour mission de superviser,

de coordonner et valider l'ensemble du processus de l'examen et de l'élaboration du rapport. Il a eu également la charge de la validation finale des messages clés et du rapport.

Enfin le conseil a eu la responsabilité de mobiliser et mettre à la disposition du comité technique les ressources nécessaires pour la conduite du processus. Le Conseil a été présidé par le Secrétaire Général du Gouvernement.

3.2. Déroulement du processus

Le processus de cet ENV comprenant diverses étapes s'est étalé sur la période de mars à juin 2023. Il a été marqué particulièrement par un lancement officiel au plus haut niveau et une validation nationale du rapport.

a) Collecte et sources des données

Une équipe d'experts nationaux a été mise en place et déployée sur le terrain pour collecter les documents et rapports pertinents pour la réalisation de l'évaluation. Elle a eu à organiser également des entretiens ciblés avec des institutions publiques ou privées et des personnes clés, aux niveaux global, sectoriel et thématique, pour enrichir l'information requise par des données primaires pertinentes. Des outils méthodologiques ont été élaborés pour aider à la collecte, l'analyse et le rapportage de l'information relative à la mise en œuvre des ODD. L'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) et les services statistiques des divers départements ministériels ont été largement mis à contribution au niveau de la collecte des données.

b) Revue documentaire

L'équipe d'experts nationaux a eu à exploiter les documents pertinents collectés, relatifs aux différents Piliers, pour en ressortir les informations utiles pour documenter la mise en œuvre de l'agenda 2030, dans le cadre de l'ENV. Ces données secondaires sont aussi bien d'ordre quantitatif que qualitatif.

c) Entretiens avec les parties prenantes





Les informations complémentaires ont été recherchées par le biais de l'organisation d'entretiens, de focus groups, des visites de terrain et des enquêtes. Des entretiens directs ont été ainsi organisés avec les différentes parties prenantes dont les organisations de la société civile.

Il s'agissait de :

- Rencontrer le plus grand nombre de parties prenantes, de structures et de personnes ressources, dans un élan de consultations et d'échanges sur les Piliers concernés;
- Faire une analyse des données sur la mise en œuvre des ODD du pilier concerné;
- Concevoir et proposer des recommandations à même de contribuer à mieux prendre en compte et intégrer les ODD du domaine thématique dans la planification du développement.

d) Analyse des données collectées

Les données par Pilier ont été analysées dans toutes leurs dimensions pour mieux appréhender et cerner les enjeux, les défis et les solutions à préconiser pour accélérer la mise en œuvre des ODD concernés. Il s'agissait, en particulier, de renseigner les cibles et les indicateurs priorités par l'Union des Comores et d'évaluer leur niveau de réalisation. Les informations collectées ont fait l'objet d'un rapport d'analyse des données par Pilier sur la mise en œuvre des ODD.

4. POLITIQUES PUBLIQUES ET ENVIRONNEMENT FACILITATEUR

Le pays a porté son engagement à l'Agenda 2030 à un autre niveau élevé en adoptant, en 2019, le Plan Comores Émergent (PCE), vision 2030. Le Plan Comores Émergent est conçu autour du double objectif de contribuer à la réalisation, à la fois, des ODD et de l'ambition d'émergence du pays. Il constitue le document de référence en matière de planification nationale à l'horizon 2030 qui oblige notamment les stratégies et plans sectoriels à s'aligner aux ODD et à être cohérents entre eux. Le PCE prône une mise en œuvre conjuguée des ODD, de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, de l'Accord de Paris sur le climat, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, des Orientations de Samoa, du Programme d'action d'Istanbul ou de Vienne. Le PCE est articulé autour de cinq socles stratégiques à savoir (i) le tourisme et l'artisanat, des atouts majeurs pour les Comores dans l'océan Indien, (ii) une économie bleue des Comores

affirmée, (iii) les Comores, un hub de services financiers et logistiques dans l'océan Indien, (iv) une agriculture modernisée pour la sécurité alimentaire, et (v) les niches industrielles pour diversifier l'économie. Ce sont les domaines clés devant porter la croissance forte et durable escomptée en vue de l'émergence du pays.

Ces socles sont sous-tendus par cinq catalyseurs destinés à accélérer leurs effets en vue de placer rapidement le pays sur la trajectoire de l'émergence. Ces catalyseurs sont : (i) un cadre politique et institutionnel réformé et stable, (ii) des infrastructures à niveau pour une économie performante, (iii) un capital humain qui prépare l'avenir, (iv) des réformes structurelles pour un environnement compétitif, (v) es Comores, un acteur de la révolution numérique. Ces 5 socles et 5 catalyseurs constituent les piliers de l'émergence et le PCE stipule que leur efficacité dépend fondamentalement de 3 conditions majeures, à savoir (i) un cadre macroéconomique favorable à l'émergence, (ii) un développement résilient au changement climatique et aux catastrophes et (iii) un cadre rénové de dialogue politique sur le développement. Le Plan Comores émergent est assorti de projets phares, de projets structurants et de projets sectoriels prioritaires dont la mise en œuvre est susceptible de promouvoir la transformation structurelle de l'économie requise pour l'émergence des Comores.

4.1 Œuvrer à l'appropriation des objectifs de développement durable et les ENV.

Dès le début de la mise en œuvre des ODD, l'Union des Comores avait entrepris une vaste campagne de sensibilisation pour s'assurer que les parties prenantes prennent conscience de l'importance de ces objectifs et se les approprient. L'exercice de contextualisation, de priorisation et d'intégration des ODD entamé au cours de cette période, a mis en œuvre un large processus de consultations nationales qui a renforcé cette appropriation. Les représentants des différents départements de l'administration publique, du secteur privé, de la société civile y compris des associations des jeunes et des femmes ainsi que des partenaires techniques et financiers ont contribué aux choix des cibles prioritaires et à la détermination des indicateurs permettant leur suivi. Les autres couches de la population ont été également pleinement impliquées à travers plusieurs ateliers et cérémonies de sensibilisation et d'échanges sur les ODD au niveau national, insulaire et local. Le principe fondamental de l'agenda 2030 de « ne laisser personne pour compte » sous tendait les différentes actions de sensibilisation et de mobilisation sociale engagées.



4.2 Incorporation des objectifs de développement durable dans les cadres nationaux.

Le pays a porté son engagement à l'Agenda 2030 à un autre niveau encore plus élevé en adoptant, en 2019, le Plan Comores Émergent (PCE). Le PCE vise à placer l'Union des Comores dans une nouvelle trajectoire de développement la conduisant au statut de pays émergent à l'horizon 2030, à travers une mise en œuvre réussie de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Ainsi, l'ensemble des piliers du PCE est conçu autour du double objectif de contribuer à la fois à la réalisation des ODD et de l'ambition d'émergence du pays, tout en intégrant les besoins de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Pour faciliter la mise en œuvre du Plan Comores Émergent, le gouvernement a élaboré et adopté un portefeuille de programmes prioritaires qui sont tous alignés sur les ODD et le suivi-évaluation se fait autour d'un dispositif adossé aux cinq piliers de l'Agenda 2030.

4.3. Intégration des dimensions économique, sociale et environnementale

Le Gouvernement comorien attache une grande importance à la prise en compte, de manière intégrée, des trois dimensions du développement durable, dans la planification nationale et dans l'action de développement du pays en général. La structuration du PCE illustre bien cette pratique. En effet, le PCE comprend trois types de piliers, à savoir les socles, les catalyseurs et les conditions pour une mise en œuvre réussie du programme qui couvrent de façon imbriquée l'économique, le social et l'environnemental. Les socles sont les domaines clés identifiés comme étant susceptibles d'imprimer une croissance forte et durable à même de favoriser l'émergence du pays. Les catalyseurs sont des domaines d'action devant permettre aux socles de produire les effets escomptés et les conditions de mise en œuvre sont des facteurs clés que le pays doit prendre en considération pour assurer une mise en œuvre réussie du PCE dans la vision de l'émergence et de la réalisation des ODD. Pour mémoire, les socles du PCE sont : (i) le tourisme et l'artisanat, (ii) l'économie bleue, (iii) les services financiers et logistiques, (iv) l'agriculture et (v) les niches industrielles. Quant aux catalyseurs, il s'agit de : (i) Un cadre politique et institutionnel réformé et plus stable (administration, gouvernance, décentralisation, justice, etc.), (ii) des infrastructures à niveau pour une économie performante (eau, énergies, routes, ports, aéroports, assainissement, etc.), (iii) un capital humain qui prépare

l'avenir (santé, éducation, formation professionnelle, jeunesse, etc.), (iv) des réformes structurelles pour un environnement compétitif conducteur (Doing business, intégration régionale, entrepreneuriat) et (v) les Comores, un acteur de la révolution numérique. Les conditions de mise en œuvre réussie portent sur la construction et le maintien d'un cadre macroéconomique favorable à l'émergence, la promotion d'un développement adapté au changement climatique et résilient aux catastrophes naturelles et l'instauration d'un cadre rénové de dialogue politique sur le développement.

4.4 Ne laisser personne de côté

L'Union des Comores promeut un développement inclusif, en ligne avec la volonté de ne « Ne laisser personne de côté ». Le pays continue à déployer des efforts importants en faveur des groupes vulnérables y compris les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap participent de manière effective au développement et bénéficient des fruits de ce développement.

Des vulnérabilités nouvelles sont apparues dans le pays ces dernières années, elles concernent notamment les migrants cherchant à regagner l'île de Mayotte et ayant échoué dans les autres îles. Ces migrants sont souvent laissés à eux-mêmes et ne bénéficient d'aucune couverture sociale. A cela, s'ajoutent les enfants orphelins dont les pères ont disparu en voulant faire la traversée vers cette île de Mayotte. Le nombre de ces orphelins est en nette augmentation dans l'île d'Anjouan.

En vue de préparer les réponses aux préoccupations relatives à ces migrants conformément aux cadres normatifs internationaux et régionaux, le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires au développement a entrepris diverses actions notamment le renforcement des capacités sur le contrôle des frontières maritimes, le droit international de la migration, le droit maritime international, la gouvernance des migrations, l'utilisation de la plateforme régionale de partage d'informations et de gestion des événements de mer de l'Océan Indien (IORIS) et la préparation de la politique nationale migratoire au bénéfice des institutions concernées (Garde Côte, Société Comorienne des Ports, Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie, Police Nationale, Société des Pêche, Direction Générale des Douanes, Agence des Affaires Maritimes, Centre National de Contrôle et de Surveillance de Pêche...).

Les échanges réalisés lors des séances de focus groupes ont mis en exergue la nécessité d'investir pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap qui continuent à rencontrer d'énormes difficultés



pour réaliser leurs droits. Ces personnes en situation de handicap sont souvent à la charge exclusive de leurs familles. Elles vivent souvent cachées.

De nombreuses initiatives sont en cours dans la lutte contre les violences basées sur le genre. Un nouveau code pénal est adopté en vue de renforcer la législation relative à la violence contre les enfants et les femmes. Divers textes législatifs sont adoptés pour promouvoir le principe de « ne laisser personne pour compte ». Ainsi, une loi en faveur de l'emploi des jeunes a été promulguée. Par ailleurs, une loi sur la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) a également été adoptée. Le pays œuvre en faveur d'un renforcement de son système de protection sociale contributive (programme d'Assurance Maladie Généralisée- AMG) et non contributive (programme de développement des filets sociaux de sécurité).

4.5. Mécanismes institutionnels

Comme indiqué plus haut, l'Union des Comores a revu son dispositif institutionnel de suivi-évaluation du développement pour mieux l'adapter au contexte de la mise en œuvre du PCE. Elle a notamment remplacé les 9 groupes techniques sectoriels (GTS) qui étaient en place dans l'ancien dispositif par 4 groupes thématiques de dialogue dont un par pilier de l'Agenda 2030, le pilier «partenariat» étant pris en charge de façon transversale. Cette réforme a permis d'assurer une meilleure intégration des ODD et une meilleure prise en compte des synergies et des transversalités dans les débats et la programmation en faveur du développement durable.

En outre, le pays a mis en place un Cadre National de Financement Intégré (CNFI), en ligne avec les recommandations de la Conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement avec ses mécanismes de gouvernance idoines dont un comité de surveillance en vue d'aider à porter à l'échelle la mobilisation des ressources et rationaliser leur utilisation en faveur du développement durable. De même, le gouvernement met en œuvre un programme de renforcement des capacités du système statistique national avec le soutien du Système des Nations Unies sur un financement du Fonds conjoint pour les ODD.

4.6. Questions d'ordre structurel

Le pays continue d'être confronté à une évolution relativement rapide de la population. Elle est, en effet, passée de 335 150 habitants en 1980 à 850 694¹ habitants en 2022. Elle reste marquée par le poids des jeunes avec 52,4% % ayant moins de 15 ans. Les conséquences de la croissance démographique sont nombreuses et impactent sur le développement social et économique. Il s'agit notamment (i) des fortes pressions sur les services d'éducation; (ii) fortes pressions sur les services de santé, (iii) des problèmes de nutrition des enfants et (iv) forte proportion de populations jeunes en situation de chômage.

Les autres principaux problèmes structurels qui plombent le développement durable de l'Union des Comores sont: (1) une administration pléthorique et inefficace, (2) des infrastructures économiques insuffisantes et vétustes et (3) un capital humain déficient.

¹ Selon les projections démographiques du RGPH 2017.



5. PROGRÈS SUR LES OBJECTIFS ET LES CIBLES

Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs ont été évalués par rapport à chaque pilier et les cibles prioritaires. Il s'agissait de faire état du niveau de réalisation pour chaque objectif et de montrer les progrès accomplis depuis le dernier Examen National Volontaire. Les résultats

montrent que les ODD14 et 15 ont connu des progrès significatifs tandis que les autres ODD sont en progression modérée ou n'ont pas progressé. En revanche, il n'y a pas de données suffisantes pour évaluer les progrès réalisés pour l'ODD13.

ODD	Score	Observations
ODD1 : Pas de pauvreté	C	Progrès insuffisant
ODD2 : Faim zéro	C	Progrès insuffisant
ODD3 : Bonne santé et Bien-être	B	Progrès modéré
ODD4 : Éducation de qualité	B	Progrès modéré
ODD5 : Egalité entre les sexes	B	Progrès modéré
ODD6 : Eau et assainissement	B	Progrès modéré
ODD7 : Énergie propre et d'un coût abordable	B	Progrès modéré
ODD8 : Travail décent et croissance économique	B	Progrès modéré
ODD9 : Industrie, innovation et infrastructure	B	Progrès modéré
ODD10 : Inégalités réduites	C	Progrès insuffisant
ODD11 : Villes et communautés durables	C	Progrès insuffisant
ODD12 : Consommation et production responsables	C	Progrès insuffisant
ODD13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique	D	Pas de données suffisantes pour évaluer le progrès.
ODD14 : Vie aquatique	A	Progrès significatif
ODD15 : Vie terrestre	A	Progrès significatif
ODD16 : Paix, Justice et institutions efficaces	C	Progrès insuffisant
ODD17 : Partenariat	B	Progrès modéré

A : Progrès significatif; B : Progrès modéré; C : Progrès insuffisant; D : Pas de données suffisantes pour évaluer les progrès.

5.1. Mise en œuvre des ODD priorités par le FPHN dans le cadre du thème de l'année 2023

Pour l'année 2023, le thème central retenu pour le FPHN est « Accélérer la reprise après la Covid-19 et la mise en

œuvre intégrale de l'agenda 2030 à tous les niveaux ». Cinq ODD sont priorités pour faire l'objet d'un examen approfondi sous ce thème. Il s'agit des ODD 6 sur l'eau potable, 7 sur l'énergie abordable et propre, 9 sur l'industrie, l'innovation et les infrastructures, 11 sur les villes et communautés durables, 17 sur les partenariats en faveur des objectifs.



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

L'Objectif 6 vise à garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable. En effet, les autorités comoriennes accordent une attention particulière à l'amélioration des conditions de vie des ménages, notamment l'accès à l'eau potable et l'assainissement. C'est à ce titre que cet ODD est pris en compte dans les stratégies et plans de développement des Comores, notamment dans le PCE à travers le catalyseur 2 (des infrastructures à niveau pour une économie performante).

Pour atteindre les cibles fixées par cet ODD, le Gouvernement comorien met en œuvre la stratégie nationale d'adduction d'eau et d'assainissement (AEPA 2013-2030) et le pays s'est doté d'un nouveau code de l'eau qui a été promulgué en janvier 2021.

En outre, plusieurs programmes et projets de développement portés par la Société Nationale d'Exploitation et de la Distribution des Eaux (SONEDE) ont été engagés par les autorités comoriennes avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers plus particulièrement le Fonds Vert climat, le Fonds Saoudien, le Fonds Koweïtien qui ont permis de :

- Rehausser le niveau d'accès à l'eau potable de 15 à 20% d'ici 2030 ;
- Tripler le métrage linéaire des réseaux de distribution d'eau potable de 110 en 2019 à 300 KM en 2021 ;
- Améliorer la capacité de stockage en partant de 3 puits de forage en 2019 vers 13 en 2021 et du réservoir de stockage d'eau exploitable (m3) allant de 2.500 à 7.940;

- Doubler la production annuelle en eau de 3.9 Millions en 2019 à 5.6 Millions m³ en 2021.

Certains de ces projets sont déjà clôturés et d'autres sont en cours d'exécution dans le but de renforcer la gouvernance du secteur de l'eau et par voie de conséquence de permettre à la population comorienne d'accéder facilement à des services d'approvisionnement en eau potable et en assainissement. Parmi ces projets, on peut citer :

- » Le projet PROGEAU, renforcement de la gouvernance du secteur de l'eau et amélioration de la résilience au changement climatique des infrastructures du pays et de la gestion des ressources en eau,
- » Le projet (ER2C) : Assurer un approvisionnement en eau résilient aux changements climatiques en Union des Comores,
- » Le projet CRCCA, renforcer les capacités d'adaptation et la résilience aux changements climatiques dans le secteur de l'agriculture,
- » Les projets AEP sima, Domoni (Anjouan) et Djando (Mohéli),
- » Le projet GECEAU, appui à la gestion des services publics de l'eau dans une zone pilote de l'île de la Grande-Comore,
- » Le projet PAEPA, programme d'adduction en eau potable et d'assainissement,

Pour mesurer les progrès réalisés dans cet ODD, les cinq cibles suivantes ont été retenues et priorisées au niveau national : 6.1 ; 6.2 ; 6.3 ; 6.4 ; 6.5, 6.6.



Cible 6.1. D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

Pour suivre l'évolution de cette cible, les indicateurs proxys suivants ont été retenus au niveau national :

- Indicateur 6.1.1 : Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité

- Indicateur 6.1.2. Proportion de la population utilisant des toilettes améliorées.

Au titre de l'indicateur, 6.1.1 : Les estimations officielles disponibles montrent que le taux d'accès à l'eau potable est passé de 15 à 20% entre 2015 et 2021. Toutefois, il convient de souligner que ces données pourraient évoluer positivement et rapidement avec la mise en œuvre des projets cités précédemment visant à accélérer l'accès de la population à l'eau potable. A titre illustratif, le projet (ER2C) lancé en 2019 ambitionne de fournir, à l'horizon 2027, de l'eau potable à plus de 450 000 Comoriens, soit un peu plus de 60 % de la population comorienne.

En ce qui concerne l'indicateur 6.1.2, on constate une évolution positive, bien qu'elle soit limitée. En effet, la proportion de la population utilisant des toilettes améliorées est passée de 37,7 % en 2012 (EDS-MICS, 2012) à 39,9 % en 2020 (EHCVM, 2020). Il convient de souligner que des inégalités ont été constatées au niveau des régions. Selon l'EHCVM, 2020, cette proportion est très significative en milieu urbain (49,1%), contre 35% en milieu rural.



Cible 6.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

L'indicateur 6.2.1. « Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon » est retenu pour renseigner cette cible. Les données disponibles révèlent que cette proportion a connu une nette évolution positive, passant de 50 % (EDS-MICS, 2012) à 55 % (MICS, 2022).



Cible 6.3. D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

Pour faire le suivi de cette cible, les deux indicateurs 6.3.1 et 6.3.2 suivants ont été retenus :

6.3.1. Proportion des eaux usées et traitées sans danger

6.3.2 Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne

Les données quantitatives et qualitatives permettant d'analyser l'évolution de ces indicateurs ne sont pas disponibles. Toutefois, en l'absence de traitement des eaux usées et étant donné les difficultés croissantes en matière de gestion des déchets dont une grande partie est jetée dans la nature, y compris sur les bords de mer, il est probable que l'évolution est négative pour cette cible. Des initiatives récentes, encore limitées, visent à promouvoir le traitement des déchets solides et des eaux usées.



Cible 6.4. D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau

Le suivi de cette cible est fait à travers les deux indicateurs proxys suivants :

6.4.1. Le taux de perte d'eau au niveau du réseau géré par la SONEDE,

6.4.2. Prélèvement annuel d'eau en proportion des ressources en eau mobilisables.

Au titre de l'indicateur 6.4.1, les données fournies par la SONEDE révèlent que le taux de perte d'eau n'a pas évolué entre 2020 et 2023. Ce taux reste très élevé à plus de 60%. Ces pertes conséquentes s'expliquent en grande partie par la vétusté du réseau et les branchements anarchiques opérés par les habitants sans contrôle de la SONEDE.



En ce qui concerne l'indicateur 6.4.2, les données disponibles sont très vieilles, datant de 2005. Elles indiquent que les prélèvements annuels d'eau représentent à peine 1% des ressources en eau mobilisable (FAO/Enquête AQUASTAT, 2005)².



Cible 6.5. D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient



La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est encore balbutiante en Union des Comores qui a longtemps connu une gouvernance peu habilitante à ce propos dans le domaine de l'eau. Les autorités viennent d'adopter une série de textes légaux et réglementaires, y compris un nouveau Code de l'eau, pour rationaliser l'action dans ce secteur et promouvoir l'implantation effective de la GIRE.



Cible 6.6. D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs



Pour renseigner cette cible, l'indicateur 6.6.1 « Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau » a été retenu. Néanmoins, les données quantitatives et qualitatives permettant d'analyser l'évolution de cet indicateur ne sont pas disponibles. Toutefois, le gouvernement met en œuvre des mesures multiples qui laissent présager une évolution positive dans la réalisation de cette cible. Il s'agit notamment des mesures concernant la protection des bassins versants, la création de zones protégées terrestres et le classement comme site Ramsar de zones humides, comme le lac Dziani Boudouni sur l'île de Mohéli.

Globalement, bien que le suivi et l'analyse de l'évolution de cet ODD soient contrariés par l'insuffisance des données, force est de noter que des efforts importants ont été consentis et des progrès ont été constatés dans certaines cibles, notamment les cibles 6.1 et 6.2. Cependant, pour que les Comores puissent atteindre à l'horizon 2030 les résultats attendus dans cet ODD, une synergie d'actions s'impose afin de relever les défis existants et initier des nouvelles actions susceptibles d'accélérer le processus de réalisation de l'ODD6.

Malgré l'amélioration de certains indicateurs, il n'en demeure pas moins que des défis existants méritent d'être

relevés afin d'atteindre les cibles fixées par cet ODD. On peut citer, entre autres :

- L'insuffisance des ressources humaines qualifiées dans le domaine de l'eau,
- L'élargissement du réseau de production et d'adduction sur le plan central et insulaire,
- L'opérationnalisation et vulgarisation du nouveau code de l'eau,
- L'adhésion de la population à la politique de tarification de l'eau,
- Le renouvellement du réseau d'adduction d'eau,
- La mobilisation communautaire,
- Le suivi régulier des ouvrages de desserte d'eau potable et d'assainissement.
- Bien que ces défis soient considérables, il convient de souligner que des opportunités existent et méritent d'être exploitées pour l'atteinte de cet objectif. On peut citer entre autres :
- La promulgation du nouveau Code de l'eau,
- L'existence de la stratégie nationale d'adduction d'eau et d'assainissement,
- La disponibilité des ressources en eau souterraine et de surface en quantité importante,
- L'engagement du gouvernement comorien à travers le PCE,
- La disponibilité³ affichée par les partenaires techniques et financiers pour accompagner le gouvernement comorien dans ce secteur,
- Les projets : (ER2C) et PROGEAU.

Des actions méritent aussi d'être initiées en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'ODD 6. Il s'agit de :

- Sensibiliser et impliquer les populations bénéficiaires dans la politique de tarification et de maintenance des ouvrages de desserte d'eau;
- Initier des politiques visant à réhabiliter les réseaux d'adduction d'eau potable et des infrastructures d'assainissement;
- Mettre en place une stratégie spécifique pour la mobilisation des ressources financières;
- Rendre effective l'autorité nationale de régulation de l'eau;
- Améliorer les capacités de collecte des données statistiques dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

² Seules ces données très anciennes sont disponibles pour renseigner cet indicateur. Par conséquent, elles méritent une attention particulière.

³ Les prélèvements annuels d'eau représentent à peine 1% des ressources en eau mobilisable (FAO/Enquête AQUASTAT, 2005)



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

La réalisation de cet ODD vise à garantir l'accès universel à des services énergétiques abordables, fiables et modernes, en contribuant à l'ouverture d'opportunités pour la population comorienne. Elle contribue à jeter les bases pour l'éradication de la pauvreté et promouvoir des actions avérées contre les effets du changement climatique et pour le développement durable.

L'accès à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables promeut le droit des peuples à un niveau de vie adéquat, ainsi qu'à profiter des avantages du progrès scientifique et de ses applications. Cet accès peut également améliorer la santé et le bien-être de la population en réduisant la pollution par l'utilisation des hydrocarbures, l'usage du bois de chauffe et du charbon de bois. Pour cet ODD, seule la cible 7.1 a été priorisée. La cible 7.2 est également prise en compte en raison des réalisations faites dans le domaine de l'énergie renouvelable 7.1.1.

La mise en œuvre de l'ODD 7 est faite à travers le

plan Comores Emergent 2020-2030. Avec l'objectif de contribuer au développement durable de l'Union des Comores à travers la fourniture des services énergétiques propres accessibles au plus grand nombre de la population à moindre coût et de favoriser la promotion des activités socioéconomiques. Cependant, en raison de l'augmentation de la consommation d'énergie liée à la dynamique économique amorcée depuis plusieurs années la marge disponible en termes de capacité de production du système électrique national se réduit.



Cible 7.1. D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable



Les efforts d'investissements consentis par le Gouvernement comorien dans le secteur d'électricité fossile ont enregistré des progrès significatifs en matière



de couverture en électricité des ménages. Le réseau électrique couvre 98% des villages sur l'ensemble du territoire en 2021. En effet, de 2017 à 2021, ce taux de couverture est passé de 99% à 100% en Grande Comore,

61% à 100% à Mohéli et 96% à 96.7% à Anjouan. Malgré que les localités soient connectées au réseau électrique, mais nous notons que les coûts d'accès aux services et une augmentation de plus 45% du prix du Kw.

Tableau 2: Electrification et production d'électricité en Union des Comores

	Ménages électrifiés		Production électrique en Mwh				Électrification en 2021		
	2016	2021	2018	2019	2020	2021	Villages électrifiés	Villages non électrifiés	Taux d'électrification (%)
Ngazidja	37 698	75 064	74	62	71	69	214	0	100
Mohéli	5 600	9 688	5,53	6	6	6	26	0	100
Anjouan	26 412	32 851	26	21	24	21	91	3	96,7
Total	69 710	117 603	106	89	100	97	331	3	98,9

Source : SONELEC, 2023



Cible 7.2. D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial



Pour accélérer la réalisation de cette cible, le Gouvernement comorien a consacré un (boucle énergétique des Comores) de ses six projets phares du Plan Comores Émergent. Ce programme concerne le développement et la consolidation de la production électrique, l'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique, la consolidation du transport et de la distribution de l'électricité, et la promotion du changement des comportements énergétiques.

S'agissant des énergies renouvelables, les efforts consentis par le Gouvernement ont permis d'enregistrer certaines réalisations telles que :

- L'installation d'une centrale photovoltaïque 150 KWh à Ndrondroni (mise en service en 2022),
- L'installation de la centrale solaire de Pomoni de 3.5 mégawatts en novembre 2020,
- L'installation d'une centrale photovoltaïque à Foubouni de 3 mégawatts en décembre 2020,
- Le projet d'appui au développement des ressources en énergie géothermique totalement exécuté en 2021 financé par GEF/PNUD à hauteur de 571 092 431 FC.





9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Quatre cibles sont priorisées au niveau national en visant cet objectif. L'attention porte sur la cible 9.1 et 9.3.



Cible 9.1. Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable



Les investissements dans les infrastructures et l'innovation sont des moteurs essentiels de la croissance économique et du développement durable. Les transports en commun ont, ces dernières années, favorisé le développement économique et le bien-être de la population et pourront jouer un rôle de plus en plus important dans la croissance des nouvelles industries, de technologies de l'information et de la communication.

Les deux indicateurs choisis sont le 9.1.1 et le 9.1.2

9-1-1. Proportion de la population rurale vivant à moins de 2km d'une route praticable toute l'année

Dans un souci constant d'améliorer le bien-être de la population, le gouvernement s'est engagé à réaliser des travaux de construction et d'entretien des routes afin d'accroître les échanges commerciaux intra et inter-îles et faciliter les déplacements de la population, en réduisant considérablement le temps des trajets et en permettant aux véhicules d'accéder plus facilement aux villages les plus éloignés de l'archipel. Par rapport à l'évaluation de 2020⁴, le gouvernement a réalisé, entre 2019 et 2022, 198.76 km de nouvelles routes et de routes réhabilitées sur fonds externes et fonds propres selon la Direction générale des routes et du transport routier. Les tableaux en annexes décrivent de manière détaillée l'ampleur des travaux réalisés et les financements mobilisés.

9.1.2. Nombre de passagers par mode de transport.

a) Infrastructures portuaires

Dans le cadre de la mise en œuvre du PCE, et pour mieux progresser dans la réalisation des activités prévues dans l'ODD 9, le gouvernement vise, à travers le second socle, à « une économie bleue responsable qui soutient une économie comorienne émergente, une amélioration du niveau et du bien-être de la population à

⁴ Selon le RNV 2020, la construction et réhabilitation des pistes rurales est passée de 22km à 140 km entre 2015 et 2018 et que le territoire était globalement couvert par un réseau de 815 km.



travers l'exploitation des ressources marines et maritimes dans son ensemble et la promotion des atouts liés à la mer ». Les efforts d'accroissement et d'amélioration des infrastructures portuaires et de pêche contribueront à soutenir la croissance durable pour le développement d'une économie bleue qui contribuera à l'amélioration du bien-être collectif. C'est ainsi que le gouvernement s'est engagé à renforcer les capacités de la société comorienne des Ports (SCP) en réalisant les activités suivantes :

- Le Port de Moroni est certifié conformément au respect du code ISPS ;
- L'informatisation de l'administration portuaire qui a permis de sécuriser les transactions et d'engager une lutte contre la fraude douanière dans les ports de Moroni et de Mutsamudu ;
- La réparation du remorqueur ALHIFADHI afin de sécuriser les navires à l'entrée et au départ des ports et l'acquisition d'un nouveau remorqueur ;
- L'Équipement et la formation des agents de la SCP ;
- L'achat de vedette pour assurer le transport des pilotes (quai/navire au mouillage)
- L'achat et l'installation de panneaux solaires dans les trois îles avec un éclairage H24;
- La réalisation d'une étude technique d'évaluation des besoins en matière d'aides à la navigation ;
- La visite de 19 navires dans le cadre de l'état du pavillon ;
- Le contrôle de 46 navires dans le cadre de l'état du port ;
- L'homologation de 11 chantiers et l'identification de 77 marins comoriens ;
- L'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM) et la société comorienne des ports (SCP) ont formé des agents des différents ports en matière de sécurité maritime et portuaire;
- L'ANAM a procédé à l'homologation de 1550 embarcations de pêches pour diminuer significativement les pertes de pêcheurs en mer;
- La création de SOCONAM pour augmenter la capacité de livraison de carburant dans les îles et multiplier les échanges inter îles. SOCONAM a fait l'achat d'un bateau pour le transport de carburant et des marchandises lourds;
- La mise en place du projet de connectivité inter îles financé par la banque mondiale pour un montant de 1 789 599 618 FC.

b) Nombre de passagers par voie maritime et fret maritime

Le volume important d'investissements portuaires accroît la sécurité des passagers et du fret et incite les ménages à choisir de voyager de plus en plus par voie maritime, surtout les ménages pauvres qui peuvent ainsi se déplacer à un coût trois fois moins chers que la voie aérienne.

Les statistiques indiquent que 2016 a enregistré 66 000 voyageurs par voie maritime selon le mensuel de l'économie en décembre 2022. Ils étaient 12 896 en 2019 selon l'APC. Les prévisions visent à atteindre le nombre de 132 000 voyageurs en 2025 et 200 000 en 2030. De même, 80 000 tonnes de marchandises ont été enregistrées en 2021 selon le mensuel de l'économie du décembre 2022 contre 128 422 en 2018 selon l'APC. Le trafic vise 160 000 tonnes en 2025 et près de 240 000 tonnes à l'horizon 2030.

c) Les infrastructures aéroportuaires

L'ASECNA finance la construction d'un bloc technique et un tour de contrôle selon le PIP de 2021. Des travaux d'extension et de réhabilitation sont réalisés à l'aéroport international Moroni Prince Saïd Ibrahim (AIMPSI). Un budget de 214 millions de francs comoriens est prévu pour l'augmentation significative de la capacité d'accueil des passagers et permettre à l'AIMPSI d'atteindre le Code de référence 4E selon la classification de l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile (OACI). Le projet prévoit également la modernisation des aérodromes de Mohéli et Anjouan selon le mensuel de l'économie de décembre 2022.

d) Le trafic aérien

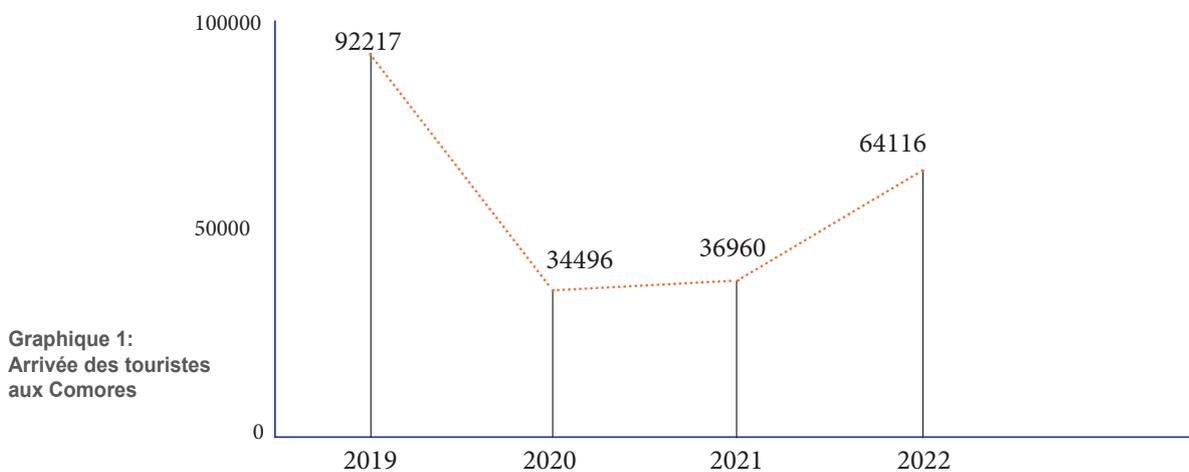
Le tableau 3 montre une forte baisse des flux d'embarquement et de débarquement dans tous les aéroports en 2020. Cette baisse s'observe à la fois dans le trafic national et le trafic international. Elle reflète bien la situation qui a prévalu pendant cette période de forte baisse d'activité, dominée par la mise en place des mesures anti-covid (fermeture des frontières, port obligatoire du masque, usage systématique du gel hydroalcoolique, ...). Les flux ont ensuite repris en 2021 puis en 2022, à la suite de l'ouverture des frontières. Le graphique 1, relatif à l'évolution du trafic des arrivées touristiques aux Comores (y compris la diaspora comorienne) montrent bien ces évolutions.



Tableau 3: Evaluation du nombre de départs et d'arrivées par voies aériennes

Année	National		International	
	Départs	Arrivées	Départs	Arrivées
2019	95 672	89 179	108603	92217
2020	67 463	59 321	38140	34496
2021	68 919	49 985	61140	36960
2022	97 451	90 730	64887	64116
Total	329 505	289 215	272770	227789

Source : Agence Nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACM)



Cible 9.3. Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeurs et aux marchés



Les crédits à l'économie se sont établis à 94.3 milliards en fin décembre 2021 après 78.1 milliards de FC à fin décembre 2020, soit une hausse de 19.7%. Cette hausse s'est produite à la fois au niveau des crédits octroyés au secteur public, qui s'élèvent à 6.7 milliards de FC à fin décembre 2021 contre 1.5 milliard de FC à fin décembre 2020, qu'au niveau des crédits accordés au secteur privé lesquels s'établissent à 86.7 milliards de FC en 2021 contre 76.6 milliards de FC en 2020, soit une hausse de 13.3%.

Tableau 4: Evaluation des crédits à l'économie en millions de FC

Rubriques	2018	2019	2020	2021	Var 21-20 %
Crédits à l'économie	80172	82 145	78 084	93 444	19,7
Secteur public	2050	813	1526	6 716	340,1
Secteur privé	78123	81 332	76558	86728	13,3

Source : Rapport BCC 2021



La baisse des crédits en 2020 est provoquée par l'impact du cyclone Kenneth et, surtout par la pandémie de covid-19. L'amélioration du crédit en 2021 va de pair avec la relance de l'économie rendue possible par la poursuite, tout au long de l'année 2021, des mesures destinées à lutter contre la crise sanitaire notamment les campagnes de vaccination menées sur l'ensemble du territoire. En

2022, les crédits au secteur privé vont s'accroître grâce au fonds de garantie d'un montant de 5.5 milliards accordés aux opérateurs privés par l'Etat à des conditions très avantageuses pour leur permettre d'importer des produits de première nécessité et les revendre à des prix réduits à la population afin de lutter contre la hausse des prix et le risque de pénurie des produits alimentaires.



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

En vue de réaliser cet ODD, le droit à un logement convenable (y compris les terres et les ressources), le droit de participer à la vie culturelle, l'accessibilité des transports, des installations et des services, et la protection contre les catastrophes naturelles doivent être promus et exercés.

En Union des Comores, la croissance démographique et l'exode rural exercent une pression sur les grandes villes qui se manifesterait à travers une carence en logements et de l'insalubrité. Cette favorise la création des bidons villes dans les zones urbaines.

Les cibles 11.1 et 11.2 sont celles retenues par le Gouvernement comorien pour suivre cet ODD11.



Cible 11.1. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et surs, à un cout abordable, et assainir les quartiers de taudis



L'Enquête Harmonisée des Conditions de Vie des Ménages (EHCVM 2017 et 2020) montre que les maisons en tôle constituent une proportion assez importante (plus de 40%) en milieu urbain et en milieu rural. La tendance, entre 2017 et 2020, reste stationnaire en milieu urbain (autour de 42%) et légèrement à la baisse en milieu rural (de 48.7% à 40.0%). Selon le Plan-cadre de coopération



des Nations-Unies pour le développement durable aux Comores 2022-2026, 69% de la population urbaine vivent dans des taudis. Il convient toutefois de modérer ce

résultat en tenant compte des biens installés à l'intérieur de ces types de logement. On y trouve bien souvent des téléviseurs et des meubles de qualité.

Tableau 5: Proportion de la population urbaine et rurale dans différents types de logement

	Urbain		Rural		Ensemble
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	
Maison en tôle	106033	42,1%	218565	40,0%	324 599
Maison (en pisé)	2698	1,1%	6388	1,2%	9085
Maison en terre battue	3994	1,6%	13223	2,4%	17 218
Maison dure traditionnelle	23914	9,5%	35806	6,5%	59720
Maison basse moderne	98808	39,2%	243939	44,6%	342747
Maison à étage	15123	6,0%	27043	4,9%	42166
Appartement	849	0,3%	744	0,1%	1593
Autres	564	0,2%	1328	0,2%	1892
Ensemble	251983	100,0%	547037	100,0%	799 020

Source : EHCVM 2020

Tableau 6: Proportion des ménages dans différents types de logement

	Urbain		Rural		Ensemble
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	
Maison en tôle	18911	42,7%	46811	48,7%	65722
Maison (en pisé)	1602	3,6%	3920	4,1%	5522
Maison en terre battue	1035	2,3%	2716	2,8%	3751
Maison dure traditionnelle	4393	9,9%	4862	5,1%	9255
Maison basse moderne	15065	34,0%	33995	35,3%	49060
Maison à étage	2611	5,9%	2867	3,0%	5478
Appartement	128	0,3%	181	0,2%	309
Autres	94	0,2%	190	0,2%	284
ND	493	1,1%	670	0,7%	1163
Ensemble	44332	100,0%	96212	100,0%	140544

Source : RGPH 2017



Cible 11.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées



Aux Comores, peu de ménages disposent d'un moyen de transport individuel et se déplacent en prenant des moyens de transport commun. Les transports publics routiers sont quasi inexistants, tout comme d'ailleurs dans les domaines aérien et maritime.



17 PARTENARIATS
POUR LA
RÉALISATION
DES OBJECTIFS



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser



Cible 17.1. Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes



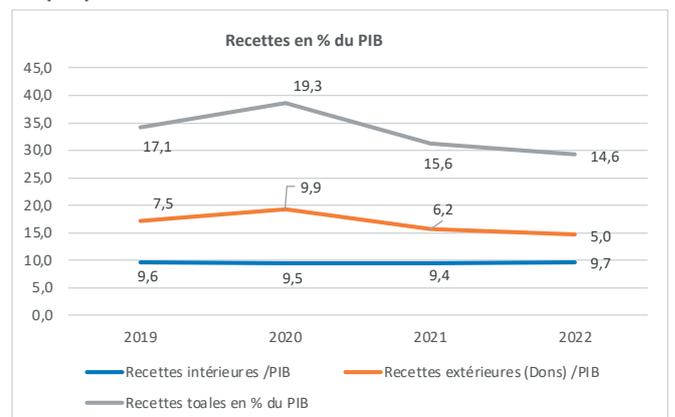
sur la période 2019- 2022 avec une tendance à la hausse sur la période 2020-2022 (de 9,5% en 2020 à 9,7% en 2022).

Recettes publiques intérieures et extérieures par rapport au PIB

L'analyse des données sur l'exécution budgétaire de la période 2019-2022 issues du ministère des Finances et du rapport de la Banque Centrale de l'année 2021 fait ressortir une tendance à la baisse des proportions des recettes totales par rapport au PIB sur la période 2020-2022 (voir graphique ci-dessous) après une croissance observée en 2020. Cette croissance enregistrée en 2020 est attribuable à un accroissement des recettes extérieures dont la proportion par rapport au PIB passe de 7,5% en 2019 à 9,9% en 2020 avant de connaître une baisse importante sur la période 2020-2022.

En ce qui concerne les recettes intérieures, leur proportion par rapport au PIB tourne autour de la moyenne de 9,5%

Graphique 2: Evolution des recettes totales en millions de KMF



Source : TOFE 2022, Rapport annuel de la Banque Centrale des Comores, 2021



Financement du budget national par les impôts nationaux

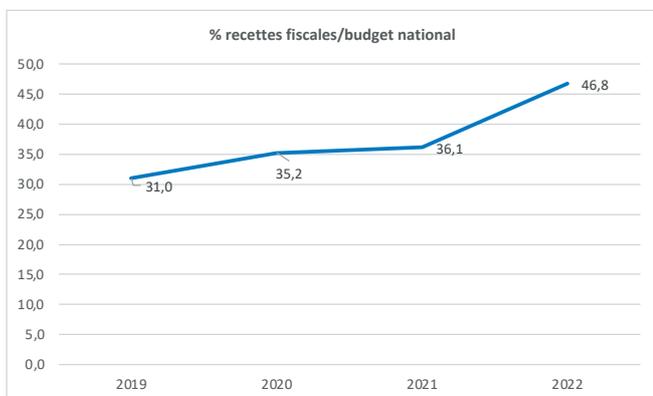
En dépit de la régression (-2,9%) des recettes fiscales en 2022 passant de 46 milliards francs comoriens à 44 milliards entre 2021 et 2022, celles-ci présentent une évolution globalement en hausse de 1,9% en moyenne annuelle sur la période 2019-2022.

Cette évolution globalement positive s'explique en grande partie par des actions, programmes et projets initiés par le Gouvernement avec l'appui des partenaires techniques et financiers à travers plusieurs programmes et projets, notamment :

- La mise en place du cadre national intégré de financement du développement accompagné de l'adoption de la stratégie nationale de mobilisation des ressources;
- Le Programme de consolidation des administrations financières (PROCAF);
- Le Projet de renforcement des capacités du ministère des finances et du budget (PRCMFB);
- L'adoption et promulgation d'un nouveau code d'investissement en 2021 facilitant le développement des entreprises;
- Le renforcement du service et du contrôle par la police sur le paiement des vignettes.

Le taux de couverture du budget national par ces recettes fiscales qui est en moyenne de 37,3% sur la période 2019-2022 présente une tendance constamment en hausse sur la période comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Graphique 3 : Évolution des recettes fiscales en pourcentage du budget national



Source : TOFE 2022, Lois des finances 2019, 2020 et 2021 et Rapport annuel de la Banque Centrale des Comores, 2021



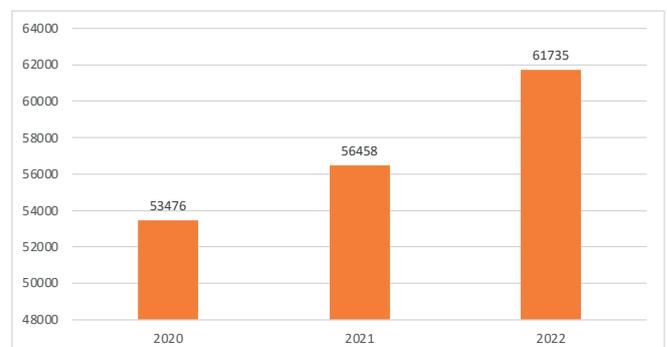
Cible 17.2. Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 pour cent et 0,20 pour cent à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés



Aide publique au développement

En complément des ressources financières internes, les recettes de l'État sont également composées des recettes externes comprenant notamment les aides publiques au développement (APD) en provenance de partenaires extérieurs dont le montant représente environ 10% du PIB en moyenne sur la période 2019-2022. L'APD consentie à l'Union des Comores est passé de 53,5 millions francs comoriens, en 2020)) à 61,7 millions francs comoriens 2022 (voir graphique ci-dessous).

Graphique 4: Évolution de l'Aide Publique au Développement perçue par les Comores en millions kmf



Source : Lois de finances 2020, 2021 et 2022

On note une tendance croissante de l'aide publique au développement en faveur du pays sur la période 2020-2022.

Il faut toutefois noter que les Comores n'ont que la France, ancien pays colonisateur, comme pourvoyeur d'APD parmi les membres du comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE); ce qui explique, en grande partie,



le fait que l'Union des Comores fait partie des pays qui bénéficient de très peu d'aide au développement.

L'élargissement et le renforcement de la coopération avec d'autres pays notamment ceux du CAD demeurent indispensables. Lors de la réunion de haut niveau de suivi de la CPAD, l'Union des Comores avait ciblé particulièrement la Grande Bretagne et certains pays nordiques comme la Suède.

Le dernier rapport du Département d'Etat américain, en date de juillet 2022 sur la capacité de lutte contre la traite des personnes⁵ et atteindre les normes minimales de lutte contre la traite des personnes fait passer l'Union des Comores de la classe rouge (catégorie 3) à la zone orange (catégorie 2) de la liste de surveillance. Ce reclassement offre alors de bonnes perspectives pour le pays de renforcer le partenariat avec les États-Unis. D'ailleurs, avec l'appui technique de l'Organisation Internationale pour les Migration (OIM) et le soutien financier des États-Unis, le Gouvernement a engagé des actions visant à disposer, en 2023, des capacités de référencement et de prise en charge des cas de traite de personnes.



Cible 17.3. Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.



Le financement des partenaires techniques et financiers (PTF) par des dons ou des emprunts concessionnels constitue une partie essentielle du budget comorien. Pour renforcer et élargir le partenariat, le Gouvernement a mis en place depuis l'année 2019, des mécanismes visant à renforcer la mobilisation des ressources, en cohérence avec des projets du PCE. L'aide publique au développement se trouve alors également affecté aux projets phares et structurants du PCE. L'Etat s'est donc engagé à mobiliser des ressources pour financer l'ensemble des projets du PCE. Le tableau suivant permet de rappeler la situation des investissements selon les projets du PCE.

Tableau 7: Répartition des projets d'Investissement Publics selon le PIP-2020

Projets	Montants (en Euros)
Projets en cours d'exécution directement reliés aux projets phares et structurant du PCE	239 298 466
Projets en cours inscrits au PIP en appui aux catalyseurs du PCE et aux ODD	175 515 070
Autres projets de développement et d'investissement en cours d'exécution	168 649 778
Total PIP	637 463 315

Source : Synthèse de l'Étude d'impact de la Covid-19, février 2022⁶.

La mobilisation des ressources pour financer ces projets est rendue possible à travers l'organisation de la conférence des partenaires au développement (CPAD) à Paris en décembre 2019.

Plusieurs partenaires dont les partenaires multilatéraux et bilatéraux, les investisseurs privés, les fonds souverains et les nouveaux acteurs de financement du développement, ont, en effet, été présents à cette réunion et manifesté leur intérêt à soutenir le pays dans sa politique de développement. Le pays a donc reçu une annonce de contribution à hauteur de 3, 952 milliards d'euros de la part des 221 institutions ayant pris part à cette conférence. Toutefois, ce montant n'a pu être mobilisé par le pays et tout particulièrement pour le cas des partenaires privés⁷ qui ont en grande partie retiré leurs offres du fait de l'arrivée de la pandémie de la COVID-19.

Une réunion de suivi de la conférence de CPAD s'est tenue le 13 décembre 2022 à Moroni et a permis d'enregistrer une annonce de 1,5 milliards d'euros supplémentaires pour la relance du PCE pour la période 2022-2026.

La réunion a été marquée par la présence de 50 partenaires institutionnels, 30 partenaires bilatéraux et 20 partenaires du secteur privé.

Le tableau suivant résume les annonces exprimées par ces partenaires.

⁵ Trafficking in persons report, July 2022, Etats-Unis d'Amérique, 2022, p180.

⁶ Etude d'impact covid-19, op, cité.

⁷ Entretien avec le Secrétaire Exécutif de la CEPAD

Tableau 8: Annonces de contributions financières additionnelles enregistrées lors de la Réunion de haut niveau sur le suivi de la CPAD à Moroni en 2022

Projets	Annonces de contributions (millions d'euros)
Inde	24
France/AFD	29
Ensemble partenaires bilatéraux	53
SNU	300
Union Africaine	20
Banque mondiale	173
UE	60
BAD	100
BID	20
FIDA	13
Ensemble partenaires multilatéraux	686
TDB (Trade and Development Bank)	25
BOA (Bank Of Africa)	5
HPS	3
HUFFEN	62
AXIAN GROUP	68
EMC ENERGY	210
MORONI TERMINAL	10
AFREXIMBANK	78
Secteur Privé angolais	300
Ensemble secteur privé	761
Total	1500

Source : Rapport de suivi de la CPAD ⁸.

Investissements directs étrangers (IDE) et coopération SUD-SUD :

L'état des investissements directs étrangers est marqué par des facteurs internes non favorables aux IDE dont notamment, i) la mauvaise qualité des infrastructures,

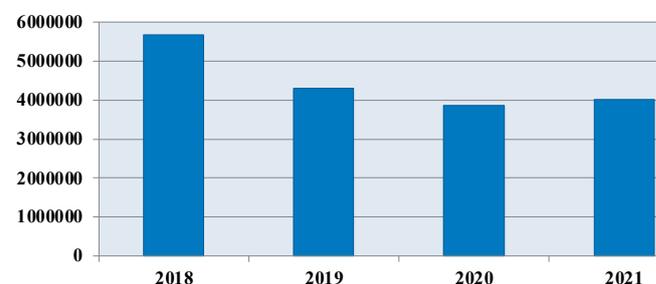
ii) l'étroitesse du marché iii) la population très réduite du pays, iv) les limites des institutions à respecter les contrats de garantis des investissements .

Malgré les efforts réalisés par le pays pour encourager les investissements, en termes d'allègements, de facilitation des procédures et les avantages fiscaux offerts par le gouvernement , les flux des IDE vers les Comores restent marginaux. On dénombre peu de sociétés (environ 11 sociétés) installées aux Comores. Il s'agit notamment des sociétés françaises, chinoises, tanzaniennes, britanniques, italiennes, belges et qatari .

Les Investissements Directs Étrangers réalisés au niveau du pays sur la période allant de 2018 à 2021 sont, en effet, en pleine régression et sont évalués à 4 024 772 de dollars US en 2021, représentant ainsi 0,3% du PIB selon les données de la Banque Mondiale .

Ce pourcentage reste très éloigné de la moyenne des pays d'Afrique Subsaharienne qui est de 3,8 % pour cette même année. Le graphique suivant permet d'observer cette réduction des IDE aux cours de la période 2018-2021.

Graphique 5: Situation des entrées nettes des IDE aux Comores en USD



Source : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur>.

Pour ce qui est de la coopération sud-sud, l'État a réalisé des avancées énormes en matière de coopération à travers notamment la mise en place de l'Agence comorienne de coopération internationale (ACCI) en 2017. L'ACCI a, en effet, priorisé la coopération et le développement d'un partenariat sud-sud en tenant à renforcer et à développer le lien entre les Comores et les pays d'Afrique.

Des accords-cadres et des conventions ont été signés et reconduits particulièrement à partir de l'année 2020, entre les Comores et la Tanzanie, la Tunisie, le Maroc,

⁸ Rapport de la Réunion de haut niveau pour le suivi de la Conférence des partenaires au développement (CPAD) 2019, Union des Comores, décembre 2022.

⁹ Entretien avec le DG de l'ANACEP.

¹⁰ Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) : Union des Comores 2022–2026, PNUD, Union des Comores, Mai 2021.

¹¹ Guide des investissements aux Comores, ANPI, Union des Comores, 2022, p23.

¹² <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur>.



Madagascar, le Sénégal et l'Égypte. Ces accords de partenariat portent particulièrement sur les secteurs socioéconomiques à travers la réalisation des formations de renforcement de capacité, des formations des agents du secteur de la santé et la construction des infrastructures. Le gouvernement s'engage, en effet, à développer des opportunités techniques et financières pour mettre en œuvre des projets/actions du PCE. Avec, l'accession à la présidence de l'Union africaine, (UA), le président Azali fait preuve d'un gage de confiance et de bonne coopération des Comores avec les pays d'Afrique.

Envois de fonds des travailleurs migrants

L'État comorien, fait partie des pays d'Afrique subsaharienne à recevoir plus de fonds de la Diaspora, surtout pour les comoriens vivant en France.

Après une baisse drastique observée de 2019 à 2020, les envois de fonds à destination des Comores ont repris en 2020. En effet, en 2021, les envois de fonds aux Comores représentent 22,2% du PIB.

La reprise des envois de fonds à destination des Comores en 2021 fait que le pays occupe la troisième place des pays d'Afrique subsaharienne à recevoir plus de fonds, derrière la Somalie (22,7% du PIB) et le Gambie (26,8% du PIB) pour la même année¹³.

Le tableau suivant permet d'observer l'évolution des envois de fonds au cours des dernières années.

Tableau 9: Répartition des projets d'Investissement Publics selon le PIP-2020

Années	2018	2019	2020	2021
Montan des envois de fonds des travail-leurs migrants en million US	4708656	4660668	1064187	2991508

Source: <https://donnees.banquemondiale.org/indicator>



Cible 17.4. Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés



La thématique de la gestion de la dette fait partie du programme de réforme des finances publiques aux Comores « Programme 10: Optimiser la mobilisation des ressources budgétaires internes et les capacités d'endettement ¹⁴ ». En dépit de l'achèvement de l'Initiative des pays pauvres très endettés (IPPTTE) dont ont bénéficié les Comores en 2012, le pays présente un risque élevé de surendettement¹⁵.

De manière générale, le solde budgétaire des Comores, est en récurrence, déficitaire.

On remarque, en effet, un accroissement de la dette pour ces dernières années passant de 3 milliards 164 millions de franc comoriens en 2019¹⁶, à 7 milliards 538 millions de franc comoriens dont 7473 672 914 francs comoriens.

Tableau 10: Évolution de la dette publique des Comores entre 2019 et 2023

	2019	2023
Encours de la dette publique en milliard de Km	3 164 000 000	7538 672 914
Dette extérieur	2664000 000	7 473 672 914
Dette intérieur	500 000 000	65000 000
% de la dette publique sur le PIB	25,2%	33,2%

Source : données de l'OIF et des Lois de Finance de 2019 et 2023.

¹³ World Développement Indicateur : <https://donnees.banquemondiale.org/indicator>.

¹⁴ Rapport d'évaluation de projet d'appui à la soutenabilité de la dette publique (PASDP), Groupe de la banque africaine de développement, Union des Comores, 2023.

¹⁵ Fonds Monétaire International, Analyse de Soutenabilité de la Dette aux Comores (FMI 2021).

¹⁶ Loi de Finance 2019.



Le Gouvernement a, ainsi, entamé des démarches pour maîtriser les approches et modalités de financement afin de réduire la dépendance du pays aux aides et le recours à la dette. Les autorités comptent ainsi :

- Suivre de près la qualité des actifs et du provisionnement dans les banques qui ont octroyé des prêts à des débiteurs touchés par la pandémie;
- La BCC procède à un état des lieux des conséquences sur la qualité des actifs, des prolongations d'échéance octroyées en 2020;
- Une commission sur les prêts improductifs a été créée par les ministères des Finances et de la Justice pour accompagner la banque centrale dans sa démarche.



Cible 17.5. Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés



L'Union des Comores fait partie des pays les moins avancés (PMA). Cette position lui permet de bénéficier de certains avantages (aides, accès préférentiel aux marchés et assistance technique spéciale etc.). Malgré ces opportunités, les investissements aussi bien internes qu'externes restent très limités. Ces investissements proviennent en grande partie du secteur privé national (87% des investissements)¹⁷. Les entreprises créées sont beaucoup plus dans le commerce, le service et peu dans l'industrie du fait des limites que présente le pays en termes de marché et de main d'œuvre qualifiée. On constate, ainsi, une diminution des flux des investissements au cours des dernières années.

Tableau 11: Evolution des investissements en % du PIB

Années	2019	2020	2021	2021
%en PIB	16,9	16,3	13,5	2991508

Source : données de l'OIF en 2021.

Pour encourager les investissements, plusieurs réformes ont été initiées par le Gouvernement. Un nouveau Code des investissements a été adopté et promulgué le 30 janvier 2021. L'on souligne, ainsi, trois apports majeurs dans ce nouveau Code des Investissements: i) le renforcement des

droits des investisseurs, avec notamment l'introduction d'une garantie contre l'expropriation; ii) l'adoption de régimes d'agrément, pour accompagner l'investissement dans les secteurs clés de l'économie ; et iii) l'introduction des zones économiques spéciales (ZES)¹⁸.

L'action la plus notable reste aussi la ratification de l'accord cadre portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) à travers la loi N°23-001/AU du 06 février 2023.

Pour tirer profit de cette adhésion, des ateliers ont été organisés au niveau des trois îles (Anjouan, Mohéli et Grande-Comore) par le Gouvernement et avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et du Programme des Nations Unies pour le Développement pour : i) échanger sur opportunités offertes par la ZLECAf, ii) identifier les conditions nécessaires permettant de tirer profit des échanges commerciaux, et iii) élaborer une stratégie nationale de mise en œuvre. L'adhésion des Comores à cette zone d'échange ouvre, ainsi, des nouvelles portes pour le pays dans la relation et la coopération avec les pays de la région d'Afrique.



Cible 17.6. Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies



Le renforcement de la technologie constitue une des priorités du gouvernement pour le développement économique et social du pays. En effet, présenté comme le 5ème catalyseur du PCE, le numérique et notamment, le service de la communication fait partie des préoccupations du gouvernement pour la réalisation des projets du PCE¹⁹. Pour montrer l'importance du numérique et encourager les investissements dans ce domaine, le rapport d'étude d'impacts de la Covid-19 aux Comores, souligne que le catalyseur du numérique mérite d'être transformé en socle du PCE.

D'importants progrès sont observés dans le secteur du numérique à travers l'amélioration de l'offre de services,

17 Données de l'ANPI sur les investissements en 2023.

18 Guide de l'investisseur aux Comores, ANPI, 2022, p 21.

19 Etude de l'impact de la pandémie de la covid-19 sur le développement socioéconomique des Comores : Perspective pour la Relance et l'Emergence, Union des Comores, Février 2022.



du fait notamment, i) des investissements importants de Comores Télécom pour la transformation de son réseau, ii) la mise en œuvre du programme de modernisation FMC (Fixe Mobile Convergence), iii) le lancement des mobiles Banking dont Mvola et Huri Money permettant une accélération de la pénétration du numérique au profit de la population, iv) le déploiement du câble sous-marin 2Africa GERA en partenariat avec Saudi Telecom Company (STC), v) la construction d'une chambre de plage (BMH) et du parcours terrestre du nouveau câble 2Africa, vi), la mise en place d'un observatoire des TIC avec l'appui de la Banque Mondiale et vii)²⁰) l'installation du câble sous-marin Fly lion-3 en 2021.

On remarque, ainsi, un pourcentage élevé des ménages qui utilisent les techniques de communication notamment les téléphones mobiles et l'accès à l'internet. En effet, deux opérateurs dont Comores Telecom et Telco SA, se partagent le marché du mobile au niveau du pays. Le nombre d'abonnés du réseau cellulaire est en pleine augmentation au cours des années. Ce nombre était de 794 513 en 2019 et est passé au nombre de 844 525

abonnés en 2021²¹. On enregistre 42.9% des ménages qui accèdent à internet en 2022. L'on note toutefois, que l'utilisation d'internet concerne beaucoup plus le téléphone mobile (92.7%) que la ligne fixe (seulement 1.6% des ménages dans l'ensemble du territoire) en 2022.

Le renforcement de la technologie constitue une des priorités du gouvernement pour le développement économique et sociale du pays. En effet, présenté comme le 5^{ème} catalyseur du PCE, le numérique et notamment le service de la communication fait partie des préoccupations du gouvernement pour la réalisation des projets du PCE. Pour montrer l'importance du numérique et encourager les investissements dans ce domaine, le rapport d'étude des impacts de la Covid-19 aux Comores souligne que le catalyseur du numérique mérite d'être transformé en socle du PCE²². Le plan de relance des projets sectoriels et structurants a donc préconisé le numérique dans les projets à réaliser pour la Période 2024- 2026. En 2022, les accords de coopération conclus dans le domaine des technologies sont résumés dans le tableau suivant:

Tableau 12: : les accords programmés envers les coopérations la technologie

Infrastructure Postes et NTIC						
Type de coopération	Bailleurs	Projets	Montant programmé	Montant engagé	Montant exécuté	% d'exécution
Multilatéral	Banque mondiale	Assistance technique globale en matière de régulation économique, juridique et technique	45 155 105	45 155 105	45 155 105	100%
Public-Privé	ANRTIC	Élaboration, mise en ligne et publication de l'observatoire du numérique	25 680 000	25680000	25680000	100%
	ANERTIC	Acquisition d'un DRIVE TEST pour la qualité de service QoS et QoE télécommunication	95 988 331	95 988 331	4 567 429	5%
	Comores-télécom	Projet d'Investissement:	9 025 000 000	1 681 569 223	172 476 019	21%

Source : Données du CGP, 2022

20 Plan de relance post-covid 2022-2026, Union des Comores, octobre 2022.

21 Rapport d'activités : Les TIC au cœur du développement socioéconomique, ANERTIC, Union des Comores, 2021.

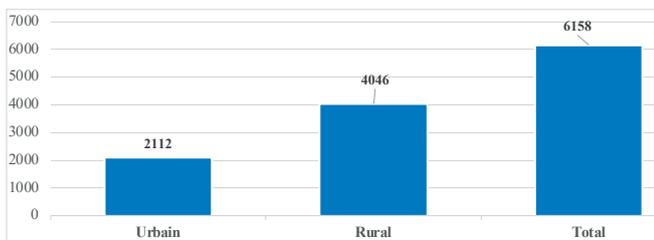
22 Etude de l'impact de la pandémie de la covid-19 sur le développement socioéconomique des Comores : Perspective pour la Relance et l'Emergence, Union des Comores, Février 2022.



Cible 17.8. Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications

L'analyse sur le renforcement des capacités dans les technologies se poursuit également sur le taux de couverture d'internet sur l'ensemble des ménages. Le graphique suivant présente la situation dans ce secteur des technologies.

Graphique 6: Nombre des ménages utilisant un téléphone portable en 2022



Source : Données du CGP.

L'importance des ménages utilisant le téléphone mobile s'explique en grande partie par la réduction des prix de crédit du fait de la concurrence existante entre Comores-Télecom et telma. Outre cette concurrence, l'arrivée de la pandémie a engendré une augmentation du taux d'utilisation du service numérique et a montré la nécessité de disposer d'un outil efficace du numérique pour faciliter le travail. Une culture de télétravail s'est donc développée aux Comores et exige une attention particulière au domaine du numérique et du service de télécommunication notamment.



Cible 17.10. Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement

L'État comorien fait partie des pays qui présentent le moins de part du commerce au PIB. Selon les données de la Banque Mondiale, le taux de droit de douane moyenne

pondérée pour les Comores qui était de 12,5% en 2019 est revu à la baisse (12,2%) en 2020.

Le commerce de marchandise occupe seulement 27.9% du PIB en 2021. Ce taux reste très faible comparé aux autres pays de la région comme Madagascar (41.3%) ou l'île Maurice (61.5%) en 2021.

Pour améliorer les relations commerciales du pays, le Gouvernement a mis en place des mécanismes à travers la conférence de CPAD, pour renforcer ses relations avec le reste du monde. L'aide mobilisée dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, pour assurer le renforcement efficace des Comores montre que le pays se base principalement sur l'ensemble des appuis extérieurs de ses partenaires. Le pays est, en effet, membre de diverses organisations et forums internationaux tels que les Nations Unies, l'Union Africaine, la Ligue Arabe, la Commission de l'Océan Indien, l'Organisation de la Conférence Islamique, le Marché Commun de l'Afrique orientale et Australe, la Communauté de Développement d'Afrique Australe, l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Le pays a toujours reçu et continue de recevoir le soutien des institutions monétaires comme le Fonds Européen de Développement, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, de la Banque Africaine de Développement et de la Banque Islamique de Développement.



Cible 17.11. Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020

Cette cible concerne particulièrement le degré d'ouverture du pays et des échanges commerciaux des pays les moins avancés dont les Comores. Les échanges commerciaux du pays affichent un déficit commercial structurel en raison de la faiblesse des exportations et de l'importance du poids des importations. Selon les données disponibles de la Banque Mondiale, le commerce extérieur du pays, représente seulement 33% du PIB. Les produits d'exportation du pays sont principalement les produits de rente notamment les clous de girofle (41,64% des exportations totales), de la vanille (22,83%), des huiles essentielles d'ylang-ylang (23,81%).

Les principaux clients du pays restent la France (26,6 % des exportations totales), l'Inde (22,8 %), l'Allemagne (12,4 %), les Pays-Bas (8,5 %), Madagascar (8 %), les États-Unis (6,1 %) et les Émirats Arabes Unis (2,9%). Les importations sont, quant à elles, basées sur les produits de



première nécessité dont la viande, le poulet, les conserves. Ces derniers proviennent particulièrement des Émirats Arabes Unis (19% des importations totales), la France (15,7%), le Pakistan (13,2%), la Chine (6,9%), la Turquie (5,3%) et l'Inde (4,6%) (International Trade Centre, 2020).

La compétitivité des produits d'exportations, constitue un défi que le gouvernement s'est fixé conformément à l'adoption du PCE et selon les orientations préconisées dans le plan de Relance. Là encore, l'adhésion des Comores à la ZLECAF n'est qu'une illustration de la volonté du Gouvernement à renforcer ses relations commerciales.



Cible 17.12. Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés



Depuis sa signature à la Convention internationale de 1988 relatif au système harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises en 2013, l'État comorien s'aligne au monde douanier et a toujours été en conformité à la loi n°90-022 portant adoption de ladite convention de SH. La fixation de la tarification douanière est établie dans le respect de la loi tarifaire des Comores.

Le pays se positionne à la fois parmi les Pays les Moins Avancés et les Petits États Insulaires en Développement et n'échappe pas alors aux spécificités relatives aux limites des activités économiques et aux échanges commerciaux très réduits.

Tenant compte de ces spécificités, le gouvernement en collaboration avec ses partenaires a pris diverses initiatives pour renforcer la capacité des services de douane et faire appliquer un droit de douane adapté au pays dans le respect des normes régionales et internationales. Parmi ces initiatives on peut citer : l'organisation d'un atelier national de l'OMD sur le contrôle à posteriori (cap) en mai 2023 à Moroni, la formation des agents de la douane comorienne pour renforcer leurs capacités en matière de contrôle après dédouanement, et la signature d'un protocole d'accord entre le service des Douanes et l'ANRTIC en décembre 2022, pour accompagner les services des douanes dans l'utilisation du numérique.

De même, depuis 2017, la douane comorienne a pu tisser des relations avec l'administration des douanes du Belgique, Chine, Madagascar, Togo, Nigeria et la Serbie, ce qui constitue un moyen de renforcement des services de douanes et de coopération en faveur du pays.



Cible 17.13. Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques



L'Union des Comores a l'ambition de devenir un pays émergent d'ici 2030. Cette vision s'aligne aux ODD et se formule par le Plan Comores Émergent (PCE). Du point de vue des agrégats macroéconomiques, le tableau de bord de l'économie des Comores affiche, une situation marquée par un solde budgétaire déficitaire, un taux d'inflation très élevé et d'un taux de croissance économique prometteur au cours de ces dernières années.



Tableau 13: Evolution de la situation économique et financière des Comores

Indicateurs	Libellé	2020	2021	2022
PIB	En milliards de km	51 3803	54 070 6000	557673000000
Croissance écono-mique	En% du PIB	0,2	1,9	2,8
Pauvreté	En % de la population	40,4	39,8	38.8
Inflation	En % du PIB	0,9	1,4	12,5
Recettes et Dons	En milliards de km	95313	112 468 449 039	118 997 956 808
Dépenses totales	En milliards de kmf	114 699	52 704 150 489	134 739 513 945
Solde global	En milliards de kmf	-19386	-14 056 877 118	-15 741 557 133
Exportations	Variation annuel en %	- 48.3	25.4	38.4
importations	Variation annuel en %	-2.4	5.4	19.8
Chômage	% de la population	8.1	9	8.8

Source : données de : BM, FMI, Lois des finances



Cible 17.14. Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

Le Gouvernement comorien avec l'appui de ses partenaires a mis en œuvre un ensemble d'actions, mesures et projet pouvant servir à renforcer la cohérence des politiques de développement durables.



Cible 17.15. Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

Depuis son adhésion à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, l'Union des Comores met en œuvre les principes d'appropriation, d'alignement et de responsabilité mutuelle dans sa coopération au développement. Les mécanismes et processus de planification et de suivi-évaluation du développement intègrent ses partenaires au développement, ce qui facilite d'autant leur alignement aux cadres nationaux de résultats. Par contre, la plupart des partenaires utilisent jusqu'ici leurs propres outils pour la planification de leurs interventions dans le pays.



Cible 17.17. Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

Le partenariat entre le public et le privé (PPP) constitue un atout non négligeable, pour la réussite de tout projet de développement. Ce partenariat est, en effet, nécessaire pour le financement et l'assistance technique dans des domaines tels que les télécommunications, la construction des routes, des hôtels, et des hôpitaux. Bien qu'il soit nécessaire pour renforcer les capacités financières et l'expertise du secteur privé, ce partenariat n'est pas assez développé au niveau du pays. Dans le cadre de la réunion de suivi de la CPAD en 2022, le pays a pu comptabiliser seulement 20 représentants du secteur privé avec une annonce d'intentions d'investissements de 761 millions d'euros.

Les lois qui régissent ce partenariat du secteur privé ne sont pas actualisées et restent presque réduites aux questions de marchés. Le secteur privé présente des capacités (techniques, organisationnelles et financières) limitées et se trouve donc peu outillé pour se conformer aux



exigences des marchés publics et répondre efficacement aux appels d'offres. La dernière loi date de 2011. Il s'agit de la loi n°2011-27 du 29 décembre 2011 portant passation des marchés publics et délégation des services publics (LMP 2011). L'application de cette loi reste conditionnée par plusieurs facteurs. Des mesures sont prises comme celles de :

- Rendre automatiquement publics, les appels à manifestation d'intérêt;
- Disposer d'un calendrier annuel d'évènement de rencontre public-privé;
- Accompagner les entreprises dans leur émergence.



Cible 17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays



Système statistique national

L'Union des Comores dispose d'une législation nationale relative à la statistique. Le Système des statistiques nationales (SSN) des Comores est défini par la loi N°11-003/AU du 26 mars 2011 portant organisation et réglementation des activités statistiques en Union des Comores. Le système est composé de trois (3) organes :

- Le Conseil National de la Statistique qui est l'organe de coordination;

- L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED), qui est l'organe central du SSN;
- Les services chargés d'élaborer des données statistiques placés auprès des départements ministériels et des organismes publics et parapublics.

La réalisation des actions et activités qui relèvent du SSN reste toutefois un grand défi à relever du fait de nombreuses insuffisances constatées par les États généraux de la Statistique (EGS). Le débat qui a lieu dans le cadre de ces États Généraux de la Statistique (EGS), du 18 au 20 janvier 2022 a fait ressortir des points constituant des défis majeurs à relever pour le développement de la statistique en Union des Comores. Il s'agit notamment :

- D'instaurer l'obligation aux services sectoriels de production des statistiques répondant aux besoins des utilisateurs tout en respectant les standards de qualité;
- Mettre en application le cadre organique de l'INSEED déjà élaboré et élaborer un plan de recrutement opérationnel ;
- Développer des programmes de formation répondant aux attentes en matière de statistiques ;
- Renforcer le leadership et l'indépendance scientifique de l'INSEED pour une meilleure gestion.

Le Gouvernement prépare actuellement la nouvelle Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2023-2028 (SNDS 2023-2028) qui prendra en compte les défis identifiés par ces EGS. Parallèlement, pour répondre aux préoccupations soulevées par ces EGS le Gouvernement a mis en place des actions notamment pour améliorer l'accessibilité des données aux utilisateurs à travers un portail de données.



5.2 Mise en œuvre des autres ODD

5.2.1 État de la mise en œuvre des ODD du domaine social

Les ODD appartenant au Pilier Peuple (P-Peuple) visent à mettre fin à la pauvreté et à la faim dans toutes leurs formes et à assurer la dignité et l'égalité. Il est question ici

d'analyser les tendances et l'état des lieux à l'atteinte des cibles prioritaires aux ODD du pilier Peuple.



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Les progrès enregistrés dans la réalisation de cet objectif en matière de réduction de pauvreté ont été d'une part anéantie par la survenue de la pandémie de la Covid-19 et le passage du cyclone Kenneth. D'autre part, de plus en plus de progrès sont enregistré durant ces dernières années et des actions sont en cours de mise en œuvre pour les années à venir dans l'accès aux services de bases et à la protection sociale.

Le suivi de cet ODD se fera à travers 5 cibles retenues comme prioritaires par l'Union des Comores. Il s'agit des cibles : 1.1; 1.2; 1.3; 1.4; et 1.5

Évolution de la tendance de l'ODD1



Cible 1.1. D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar des États-Unis par jour)

La cible vise à l'élimination de l'extrême pauvreté, c'est-à-dire le nombre de personnes vivant avec moins de 1,9 dollars US par jour (parité pouvoir d'achat, PPA, de 2011) selon le seuil international. Au seuil de 1,9 dollars US par jour (PPA 2011), près d'un comorien sur cinq (19,07%) vivrait dans l'extrême pauvreté. Ce taux est très en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui est



de 34,9%. Le taux national d'extrême pauvreté est estimé à 12,33% en 2020.

Dans les normes de classement, le seuil de 1,9 dollars US par jour (PPA 2011) concerne particulièrement les pays à revenus faible. Ainsi, depuis 2019, l'Union des Comores a rejoint les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieur. Le seuil de référence pour ces pays est de 3,20 dollars US (PPA 2011) ou 3,65 dollars US (PPA 2017). Au seuil de 3,20 dollars (PPA 2011), l'extrême pauvreté serait plutôt estimée à 39,68%.



Cible 1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

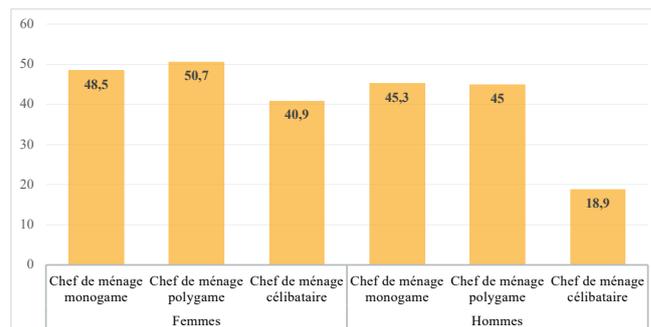


La cible 1.2 vise à réduire de moitié au moins, d'ici à 2030, la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays. Le taux de pauvreté estimé à partir de l'enquête EHCVM de 2020 est de 44,8%, cela montre que plus de quatre comoriens sur dix vivent en situation de pauvreté. Les personnes dans cette situation vivent avec moins de 41 495 KMF (99 USD) par mois et par personne. L'analyse tendancielle montre qu'il y'a eu une légère augmentation par rapport à 2014 où le taux de pauvreté était estimé à 43,2%. Par ailleurs, la profondeur de la pauvreté reste moins importante, elle s'établit à 12,9% en 2020 contre 14,1 en 2014.

Cela montre que de nombreux pauvres ont un niveau de consommation relativement proche (87%) du seuil de pauvreté, ainsi de plus en plus des petits transferts de revenus peuvent contribuer à réduire la pauvreté.

La population résidant en milieu rural est plus touchée par la pauvreté qu'à celle résidant en milieu urbain, en effet le taux de pauvreté est de 50,3% en milieu rural contre 32,8 en milieu urbain. Il en est de même de l'écart (profondeur) de pauvreté, en effet l'écart dans les niveaux de consommations des pauvres est presque deux fois important (14,9%) en milieu rural (14,9%) qu'en milieu urbain (8,7%). La majorité de la population (59,6 pour cent) vit dans des ménages dirigés par un homme monogame et environ 45,3 pour cent d'entre eux sont pauvres, tandis que le taux de pauvreté est de 48,5 pour cent sur les ménages dirigés par une femme monogame.

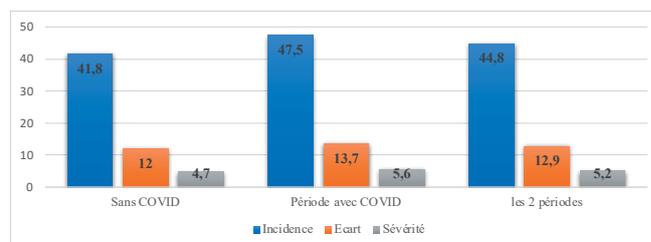
Graphique 7: Taux de pauvreté selon le sexe du chef de ménage et la situation matrimoniale



Source : Banque Mondiale, Comoros poverty assesment report

Effet de la pandémie de Covid-19 sur la pauvreté : La pandémie de Covid-19 a touché l'économie alors qu'elle cherchait à se relever des chocs causés par le cyclone Kenneth qui a frappé le pays en 2019 touchant directement plus de 345 000 personnes, dont 185 900 nécessitaient une aide humanitaire. L'enquête EHCVM de 2020 permet d'isoler l'effet Covid-19 en estimant les taux de pauvreté sur les mois post-covid de 2020 où l'enquête s'est déroulée et également aux mois où les mesures liées à la pandémie ont été instaurés. Il ressort clairement que l'effet covid a contribué à 3 points de pourcentage au taux de pauvreté en 2020. Il en est de même de l'écart de pauvreté et de la sévérité.

Graphique 8: Taux de pauvreté sur les périodes Covid-19 et Sans Covid-19



Source : EHCVM 2020



Cible 1.3. Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient



L'objectif est de faire en sorte que d'ici à 2030, une part



importante des pauvres et des personnes vulnérables bénéficient des socles de protection. Les services de protection sociale restent moins développés en Union des Comores alors que la pauvreté accentuée par la pandémie de Covid-19 touche une partie importante de la population. L'intervention publique en matière de protection sociale est limitée aux salariés du secteur public et privée formelle à travers la Caisse de Retraite des Comores, la Caisse Nationale de Solidarité Prévoyance Sociale et la Caisse militaire de retraite et mutuelle nationale militaire.

a) Affiliation à la CRC

La CRC a pour mission de gérer la situation de retraite des agents de l'État et des travailleurs du secteur privé. A ce jour, 30570 personnes sont affiliés à la CRC dont 67% sont des employés de la fonction publique ; les autres affiliés relèvent des sociétés d'État (17%) et seulement 16% proviennent des sociétés privées formelles.

b) Affiliation à la CNSPS

La Caisse nationale de solidarité et de prévoyance sociale (CNSPS) créée en 2013 par décret a pour mission principale de protéger les employés contre les maladies professionnelles et les accidents du travail. Au préalable tous les employeurs sont supposés adhérer et déclarer leurs travailleurs. Malheureusement une proportion trop faible d'employeurs s'affilie auprès de l'institution et relèvent entièrement du secteur formel. Entre 2018 à 2022, seulement 41 employeurs se sont affiliés à la CNSPS pour un total de 595 employés.

Tableau 14: Evolution des affiliés à la CNSPS entre 2018 et 2022

	Nombre d'affiliés (employeurs)	Nombre d'employés couverts
2018	6	280
2019	16	149
2020	9	42
2021	5	82
2022	5	42
	41	595

Source : CNSPS

c) Mutuelles de santé

L'action des mutuelles de santé se développe de plus en plus, elles sont exclusivement financées par les cotisations des membres et ne reçoivent pas de subventions de l'État. Elles ne sont pas aussi accessibles aux travailleurs du secteur informel, et par conséquent les pauvres et les plus vulnérables en sont exclus de fait. Elles contribuent énormément à l'amélioration de l'état de santé de la population. Selon les comptes nationaux de la santé (CNS) de 2015 et 2019, entre 2015 et 2019, les dépenses courantes de la santé pour ces mutuelles sont passées de 88 à 236 millions Kmf, soit une augmentation de 267%.

Le nombre de mutuelles de santé recensées en 2023 s'élève à 27 dont 24 à Ngazidja, deux (02) à Anjouan et un (01) à Mohéli. Le nombre d'affiliés sur la période a connu une forte augmentation sur la période 2019-2022 passant de 6646 à 17449 (dont 38,6% de femmes).

Le projet d'Assurance Maladie Généralisée (AMG) mis en place vise à couvrir les besoins en santé de toute la population sur une période allant jusqu'à huit ans avec une phase pilote de deux ans ciblant une couverture d'au moins 15% de la population. Il est composé de deux catégories d'affiliés sur le critère de financement : protections sociales contributive et subventionnée par l'Etat réservée aux plus démunis.



Cérémonie de signature de la convention sur l'Assurance Maladie Généralisée(AMG)



Tableau 15: Evolution du nombre de personnes affiliées (de tout âge) selon le sexe par île et par année

Indicateurs	2019		2020		2021		2022	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Grande Comores								
Anjouan	2885	2772	4085	3903	3665	3121	4435	3664
Mohéli	694	295	7702	3618	7300	3525	6273	3077
Total			610	654				

Source : Fédération National des Mutuelles de Santé des Comores

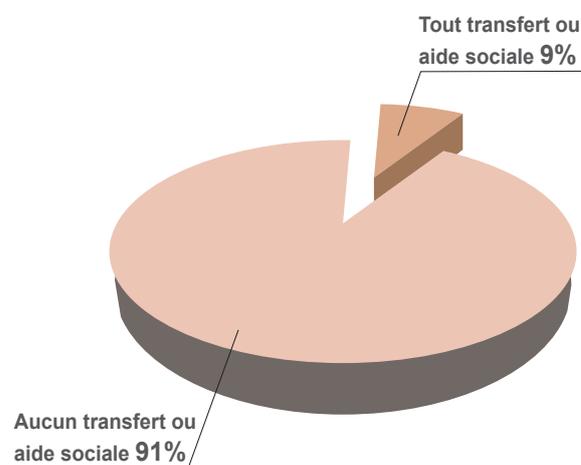
d) Transferts et aides sociaux

De plus en plus de programmes en vue d'apporter assistance à la population vulnérable se sont développés ces dernières années et certains sont en cours. Il s'agit particulièrement de :

- Projet de Filets Sociaux de Sécurité (PFSS) soutenu par la Banque Mondiale qui a concerné 69 localités et couvert 4127 ménages ;
- Projet nutrition à base communautaire financée par la Banque Mondiale (2ème composante du PFFS) qui a porté sur 69 localités et dont les bénéficiaires étaient les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceinte ou en âge de procréer ;
- Projet pilote de Cash transfert dans sept localités appuyées par l'UNICEF et qui a touché 470 ménages dont 90% des bénéficiaires sont des femmes ;
- Le Projet MAYENDELEYO qui vise à augmenter l'accès aux services de filets sociaux et de nutrition dans les communautés les plus pauvres et touchées par les catastrophes naturelles et qui couvre 118 villages.

L'enquête MICS de 2022 montre que la couverture des transferts ou aides sociales en Union des Comores est trop limitée, près d'une personne sur dix (8,5%) affirment avoir bénéficié de transferts sociaux ou des aides sociales au cours des 3 derniers mois. En grande partie c'est des frais de scolarité ou autre soutien lié à l'école pour tout membre du ménage âgé de 5 -24 ans (7,2%).

Graphique 9 Pourcentage des membres du ménage vivant dans des ménages ayant bénéficié de transferts sociaux ou des aides sociales au cours des 3 derniers mois



Source : MICS 2022

e) Initiatives nationales en matière de protection sociale

Le gouvernement de l'Union des Comores avec l'appui des partenaires entreprend de mettre en place une couverture maladie universelle. Cela a abouti dans un premier temps à la mise en place d'un décret portant promulgation de la loi N° 17-012/AU relative à la Couverture Sanitaire Universelle en 2017. Sont au centre de la vision pour l'Émergence en 2030, le développement du Capital Humain et la promotion du bien-être social à travers le Catalyseur



3 du PCE « Un capital Humain qui prépare l'avenir ». Pour concrétiser la mise en place de l'AMG, le ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la promotion du Genre à travers l'appui financier du 2ème Programme d'Appui à la Santé aux Comores (PASCO2) a mis en place une équipe de soutien à la CNSPS pour l'opérationnalisation du projet.



Cible 1.4. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance



Des progrès notoires sont faits en matière d'accès à l'eau potable, à des sanitaires améliorés et à l'électricité. Selon les données provisoires de l'enquête MICS 2022 l'accès aux toilettes améliorés connaît un léger progrès. La proportion des ménages qui utilisent des sanitaires améliorés est estimée à 39,9% en 2020 contre 37,7% en 2012. Également de plus en plus les ménages ont accès à l'électricité surtout en milieu rural. En 2022, ils représentent presque 82% contre 61,4% en 2012.

Tableau 16: Accès aux services de base

	Accès à l'électricité		Accès au service d'assainissement	
	2012	2022	2012	2020
Urbain	85,1	90,9		
Rural	61,4	76,9		
Ensemble	69,3	81,7	37,7	39,9

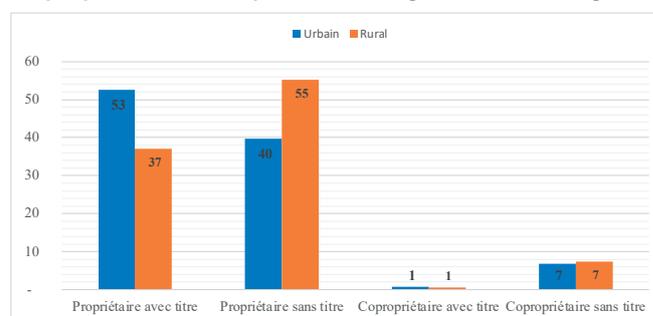
Source : EDS-MICS 2012, MICS 2022 et EHCVM 2020

Accès à la propriété foncière

L'indicateur à renseigner est le nombre de terres qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs (TF). La sécurisation de la propriété foncière reste très limitée en Union des Comores et est conséquence des fréquents contentieux judiciaires entre les populations. Il ressort de l'enquête sur les conditions de vie des ménages (EHCVM 2020) que pour ceux qui déclarent être propriétaires de leurs logements ; seuls 42% détiennent un titre de propriété dont 53% en milieu Urbain et 37% en milieu rural (Graphique 10). Ce sont

des logements qui pourraient être construits sur des terrains communs ou familiaux. Cependant, il n'est pas exclu, dans le cas de terrains appartenant aux ménages que les titres de propriété soient, pour un grand nombre, justes provisoires n'accordant pas, ainsi, des droits effectifs conformément au droit foncier comorien. En effet, l'obtention du titre foncier est conditionnée par plusieurs étapes, entre temps un titre provisoire ne donnant pas un droit exclusif est fourni. Les données fournis par le service régional de domaine de Ngazidja font état qu'à la date du 24/03/2023, seuls 9638 terres disposent de titres où seulement 2116 soit 22% des domaines immatriculés sont des titres fonciers exclusifs donnant tous les droits exclusifs.

Graphique 10 Mode d'acquisitions des logements des ménages



Source : EHCVM 2020, nos calculs



Cible 1.5. D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité



Le cible 1.5 vise, d'ici à 2030, à renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes, à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité. Les Comores sont vulnérables à plusieurs risques météorologiques et géologiques. Il s'agit surtout des tempêtes tropicales, d'inondations, de sécheresse et d'élévation du niveau de la mer en lien avec le changement climatique, les éruptions volcaniques, les séismes et les glissements de terrain.

Les récentes catastrophes naturelles ayant touchées le pays remontent en avril 2019 avec le cyclone Kenneth qui a touché l'ensemble du pays et en avril 2022 avec les inondations survenues dans certaines localités d'Anjouan et Mohéli. Le nombre de personne touché pour ces deux catastrophes est de 345 131 habitants pour le cyclone Kenneth et près de 481 pour les inondations. Le nombre de décès survenus suite à ces catastrophes s'élève à 7



personnes (UNICEF Comoros Humanitarian Situation Report 5 – May 2019) et sont attribuable au cyclone Kenneth. Le montant des pertes économiques attribuables à ces catastrophes est estimé à 185 millions de dollars (soit plus de 82 milliards de francs comoriens) .

L'Union des Comores disposent d'une Stratégie Nationale de Réduction des Risque de Catastrophe élaboré en 2014-2019. Par ailleurs, dans ses efforts dans la réduction des risques et catastrophes au niveau national, le pays s'est

lancé dans un processus de mise à jour de cette stratégie conformément aux recommandations de la Conférence de Sendai.

Cependant en matière de mise en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, à ce jour, aucune collectivité locale n'a adopté ou mis en place des stratégies de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies de suivi à l'échelle nationale.



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Dans l'ensemble, des progrès sont enregistrés dans la réalisation de cet objectif, de moins en moins de personnes connaissent une sous-alimentation. En revanche, la nutrition des enfants s'est vue améliorée. Cependant, la sécurité alimentaire est loin d'être maîtrisée.

Le suivi de cet ODD se fera à travers quatre cibles retenues comme prioritaires par l'Union des Comores. Il s'agit des cibles : 2.1; 2.2; 2.4; et 2.5.



Cible 2.1. D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

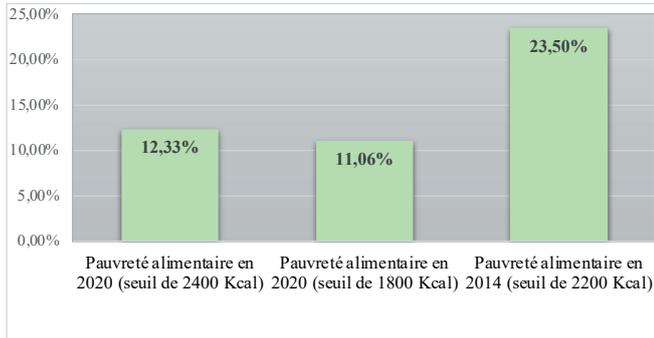


Cette cible vise à éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante. Même si le taux de pauvreté reste à des niveaux élevés, des progrès ont été réalisés en matière de sous-alimentation⁴⁰ (pauvreté alimentaire) estimé à 12,33% (EHCM2020- INSEED) contre 23,5% en 2014 (BM, Rapport sur l'évaluation de la pauvreté, 2018). Pour les Comores, spécifiquement les besoins nutritionnels minimaux sont fixés à 2300 Kcal. En considérant le seuil de 1800 Kcal par personne et par jour, la prévalence de la pauvreté alimentaire s'élève plutôt en 2020 à 11,06% en 2020 (EHCVM-2020).

40 Il s'agit ici de la proportion de la population dont la consommation totale annuelle par personne est inférieure au seuil de pauvreté alimentaire. Cette catégorie de population n'arrive pas à subvenir leurs besoins nutritionnels minimaux de 2400 kilocalories (kcal) par personne et par jour et vivent par conséquent dans l'extrême pauvreté.



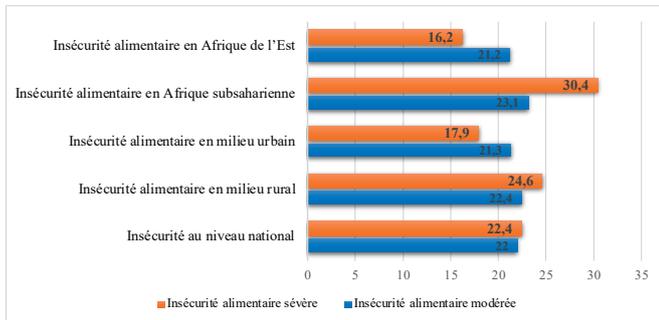
Graphique 11: Prévalence de la pauvreté alimentaire



Source : EHCVM 2020, Nos Calculs

L'insécurité alimentaire⁴¹ touche plus d'un quart de la population comorienne en 2020 (EHCVM-2020). Plus de la moitié de cette tranche de la population vivent dans une insécurité alimentaire sévère et concerne plus les personnes vivant en milieu rural. En comparaison avec d'autres pays de l'Afrique subsaharienne, les Comores présentent une prévalence globale de l'insécurité alimentaire plus faible mais une insécurité alimentaire sévère plus élevée.

Graphique 12 Prévalence de l'insécurité alimentaire



Source : Banque Mondiale, Rapport d'évaluation de la pauvreté et de l'équité en Union de Comores, 2021



Cible 2.2. D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées



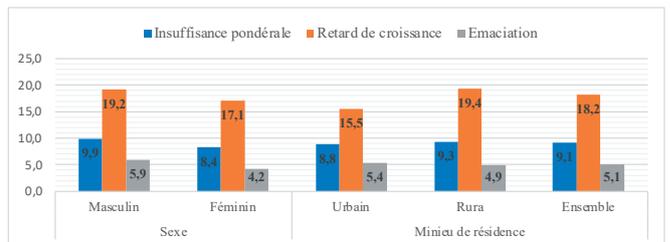
Cette cible vise, d'ici à 2030, de mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de

moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

La prévalence du retard de croissance des enfants âgé de moins de cinq ans a presque baissé de moitié par rapport aux niveaux enregistrés il y'a presque dix ans (30,1%). En effet, la prévalence de la malnutrition chronique (MC) est largement au-dessous de la norme acceptable de 20% fixée par l'OMS. Les enfants de sexe masculin (19,2%) et ceux vivant en milieu rural (19,4%) sont plus touchés par le retard de croissance. Selon les résultats provisoires de l'enquête MICS de 2022 près d'un enfant sur dix (9,1%) âgé de moins de cinq ans connaît une insuffisance pondérale. Elle touche plus les enfants de sexe masculin (9,9%) ainsi que les enfants du milieu rural (9,3%).

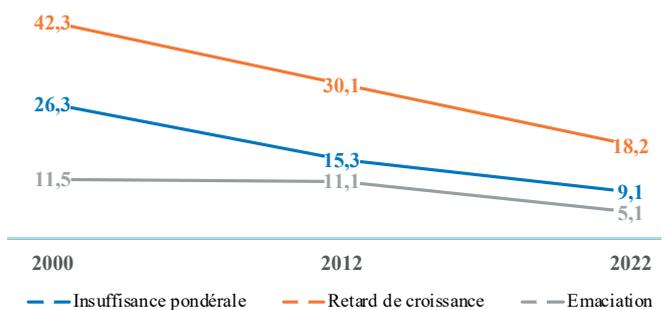
Cette proportion est en baisse en comparaison du niveau estimé en 2012⁴² où la prévalence de l'insuffisance pondérale était de 15,3%. L'émaciation pour sa part, a connu une baisse de la moitié des niveaux enregistrés dix ans auparavant. En effet 5,1% des enfants de moins de cinq ans connaissent une émanciation en 2022 contre 11,1% en 2012. Les enfants du milieu urbain et ceux de sexe masculin sont les plus touchés, avec des prévalences respectives de 5,4% et 5,9%.

Graphique 13 Prévalence de l'insuffisance pondérale, retard de croissance et émanciation selon le sexe et le milieu de résidence



Source : MICS 2022/résultats provisoires

Graphique 8: Evolution de la prévalence l'insuffisance pondérale, retard de croissance et émanciation



Source : Annuaire des Statistiques sanitaires, MICS 2022

41 Sévère et modéré

42 EDS-MICSII 2012



Cible 2.4. D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

Cette cible vise, d'ici à 2030, à assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

Le pays a mis en place des Centres Régionaux de Développement Économique pour accompagner les populations concernées dans la mise en œuvre des stratégies et politiques agricoles. Dans la même foulé le pays en partenariat avec ses principaux partenaires au développement s'est doté de plusieurs politiques et stratégies intégrant l'adaptation au changement climatique, l'agro-écologie, la gestion durable des ressources en eau, en sol, la sécurité foncière et l'autonomisation des femmes. C'est le cas du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2020-2024) et de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN 2021-2030) actualisé dont les processus d'élaboration incluaient des consultations des parties prenantes comprenant des groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap. Depuis 2029, plusieurs programmes très ambitieux des chaînes de valeurs agricoles sont lancés et d'autres sont en cours de préparation pour être lancés d'ici fin de l'année.



Cible 2.5. D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au

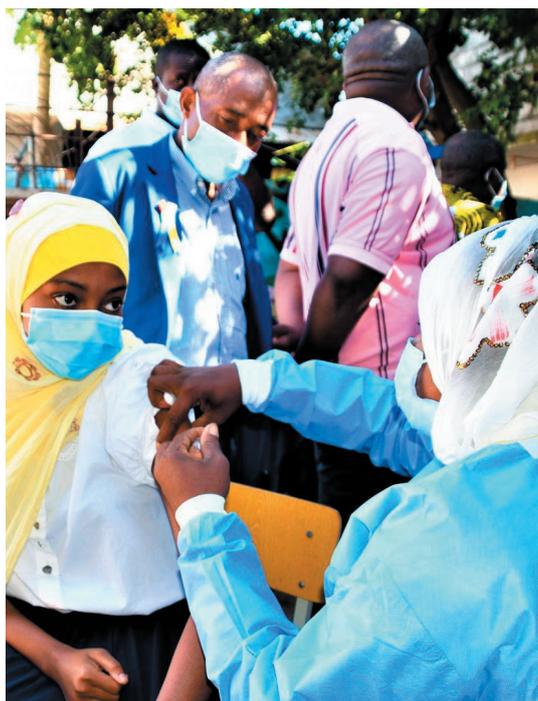
moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale

Cette cible vise, d'ici à 2020, à préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale.

L'union des Comores a fait quelques avancées sur la réalisation de cette cible en promulguant par décret la loi⁴³ sur la ratification du Protocole de NAGOYA portant sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relative à la convention sur la diversité biologique.

Des ONG locales qui œuvrent sur le développement du secteur agricole, la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité mènent des activités en vue de renforcer la conservation des ressources génétiques végétales agricoles appréciées des communautés en les multipliant. L'INRAPE de son côté a commencé en 2019 dans l'île de Mohéli un travail de collecte de plusieurs espèces vivrières (60 variétés) en vue de leurs conservations et multiplications.

Des ONG locales qui œuvrent sur le développement du secteur agricole, la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité mènent des activités en vue de renforcer la conservation des ressources génétiques végétales agricoles appréciées des communautés en les multipliant. L'INRAPE de son côté a commencé en 2019 dans l'île de Mohéli un travail de collecte de plusieurs espèces vivrières (60 variétés) en vue de leurs conservations et multiplications.



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

L'ODD 3 est pris en charge par le catalyseur 3 « un capital humain qui prépare l'avenir » du Plan Comores Emergent (2030). Le Gouvernement comorien et ses différents partenaires au développement multiplient leurs efforts pour (i) un accès aux services de santé de qualité à tous, (ii) une amélioration de l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants et (iii) une accélération de la transition démographique. Dans l'ensemble, la réalisation de cet objectif connaît des progrès contribuant à la promotion et à la protection des droits de l'homme, y compris le droit à la santé et le droit à la vie. Le suivi de cet ODD se fera à travers six cibles retenues comme prioritaires par l'Union des Comores. Il s'agit des cibles : 3.1; 3.2; 3.4; 3.6; 3.7 et 3.8.



Cible 3.1. D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

La cible 3.1 vise, d'ici à 2030, à faire passer le taux mondial de mortalité maternelle en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes. Les efforts fournis par le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, ont donné des résultats probants. Les données provisoires de l'enquête MICS réalisée en 2022 montrent que le taux de mortalité maternelle est estimé à 53 pour 100 000 naissances vivantes contre 172 pour 100 000 naissances vivantes en 2012 (EDS-MICS). La proportion de décès pour cause maternelle est passée de 17% en 2012 (EDS-MICS) à 7,4% en 2022 (MICS-2022). D'importants investissements soutenus par les partenaires au développement (Agence Française de Développement, Banque Mondiale et Système des Nations Unies...) contribuant à cette réduction de la mortalité maternelle ont été consentis à travers l'approche du financement basé sur les performances qui consiste à subventionner une grande partie des coûts des soins de santé au bénéfice des femmes enceintes. S'y ajoutent également les formations

44 ONG DAHARI basé à Anjouan

45 2019 à 2021

46 Evaluation des structures sanitaires (Health Facility Assessment)

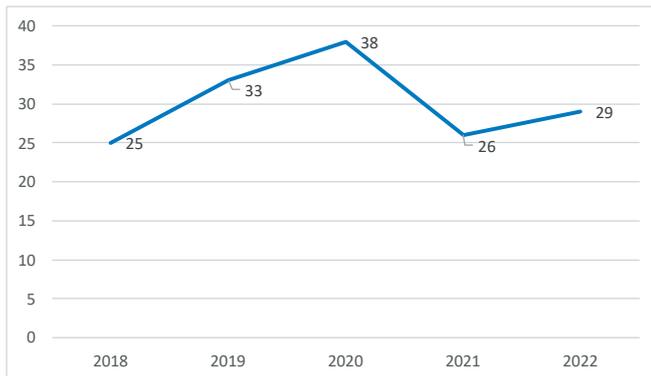


des personnels des structures de santé notamment les maternités et les dotations en équipements au profit de ces dernières.

Les données hospitalières des quatre dernières années en comparaison à la situation de 2018 indiquent une persistance quoique minime des décès maternels (graphique 14).

La prise en charge des complications maternelles pourrait être un facteur explicatif de cette persistance de décès maternels en milieu hospitalier. Selon l'enquête HHFA-SDI de 2020, en Union des Comores, les agents de santé de manière générale n'appliquaient que 11,77% des directives cliniques de prise en charge des complications maternelles et néonatales, de plus, 85% à 90% des établissements de santé du pays n'adhéraient pas à la prise en charge correcte des complications maternelles et néonatales.

Graphique 14 Évolution du nombre de décès maternels en milieu hospitalier 2018-2022



Source : Annuaire des statistiques sanitaires

Les accouchements en milieu hospitaliers ont connu un fort progrès ces dix dernières années, l'enquête MICS de 2022 montre que 95,1% des femmes ont accouché en milieu hospitalier; cette proportion était de 76,1% en 2012 (EDS-MICS).

Également, il ressort de l'enquête MICS de 2022 que presque l'ensemble des accouchements (97,2%) ont lieu sous l'accompagnement de personnels qualifiés, c'est un fort progrès en comparaison à la situation de 2012 où la proportion des accouchements assistés par un personnel qualifié était de 85,3% .



Cible 3.2. D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

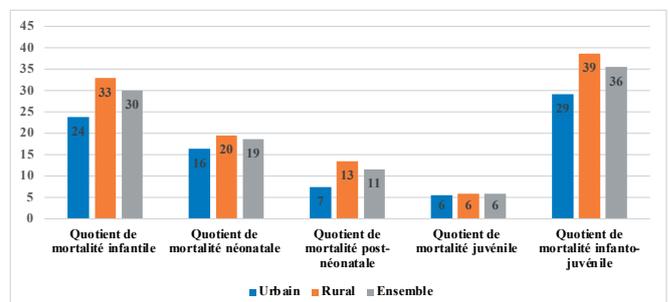


Cette cible vise, d'ici à 2030, à éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.

L'Union des Comores a enregistré des résultats notables en matière de réduction de la mortalité des nouveaux nés et des enfants de moins de 5ans, le taux de mortalité infantile est passé de 43,5/1000 en 2017 (RGPH 2017) à environ 30/1000 selon l'enquête MICS de 2022. Cette mortalité touche plus les enfants résidant en milieu rural (33/1000) que ceux du milieu urbain (24/1000). La mortalité néonatale est estimée à 19/1000, elle est plus élevée en milieu rural (20/1000) qu'en milieu urbain (16/1000). Elle est surtout plus importante chez les enfants issus de mères sans aucun niveau d'instruction (36/1000) et aussi chez les enfants issus des ménages les plus pauvres (25/1000). La mortalité juvénile connaît pour sa part un fort recul au cours des cinq dernières années, elle est estimée à 6/1000 alors qu'en 2017 elle s'élevait à 12,6/1000.

Quant à la mortalité néonatale - décès dans les 28 jours de vie - elle est estimée à 19 pour 1 000 naissances vivantes contre 24 pour mille en 2012.

Graphique 15 : Mortalité des enfants de moins de 5 ans



Source : MICS 2022



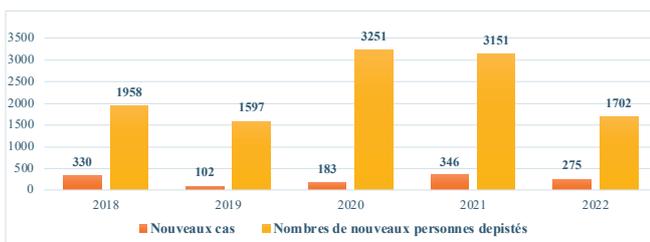
Cible 3.4. D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

Cette cible vise, d'ici à 2030, à réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être. Les maladies non transmissibles (MNT) constituent une urgence de santé publique en Union des Comores notamment le diabète. Elles sont la cause de plus de 42% des décès (OMS 2018). Afin de faire face, le pays s'est doté d'une politique nationale de lutte contre les MNT pour la période 2020-2029.

Prévalence du diabète, de l'hypertension et de la filariose

Le diabète constitue un problème majeur de santé publique en Union des Comores, selon l'ONG santé Diabète, la prévalence du diabète aux Comores est de 12,3% (2019/2018). Il ressort des données collectées auprès de l'organisme Santé Diabète que pour un total cumulé de 11659 personnes dépistés en 2022, 1236 cas ont avéré être diabétique soit, ce qui représente 10,6% de la population dépistée en 2022. Cela montre l'ampleur que prend le diabète dans la population comorienne. Des actions sont entreprises pour répondre aux enjeux liés à cette forte prévalence, en effet depuis 2016, Santé Diabète accompagnent le pays dans la prévention, la prise en charge, l'accès aux traitements, le développement des associations de patients ainsi que le renforcement des stratégies nationales de lutte contre les maladies non transmissibles, particulièrement le diabète.

Graphique 16 Evolution des nouveaux cas de diabète



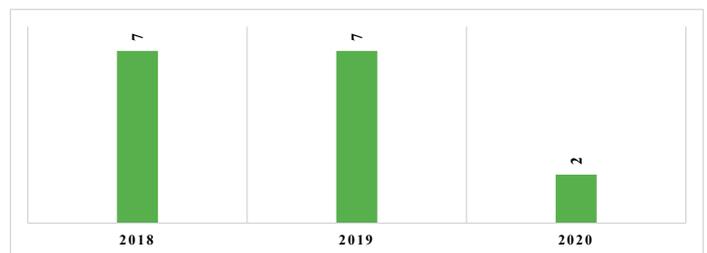
Source : Annuaire 2018-2020, ONG Santé Diabète (2021-2022)

Prévalence de l'hypertension chez les adultes et la filariose

L'hypertension artérielle touche une partie importante des adultes selon l'OMS, la prévalence chez la population âgée entre 30 et 70 ans en Union des Comores est de 33,2% (World Health Statistics 2022).

La prévalence de la filariose est en baisse selon les statistiques sanitaires de 2020, elle est estimée à 2% en 2020 contre 7% en 2018 et en 2019.

Graphique 17 Evolution de la Prévalence de la filariose



Source : Annuaire des statistiques sanitaires

Mortalité liée aux MNT

Selon l'OMS, Le taux de mortalité lié aux maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques chez la population âgée entre 30 à 70 ans en Union des Comores est estimé à 20,6% (World Health Statistics 2022).



Cible 3.6. D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

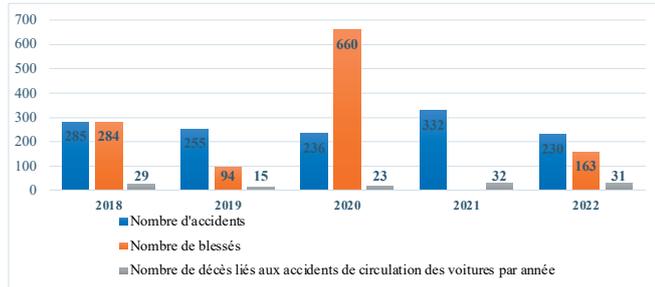
Cette cible vise, d'ici à 2020, à diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route.

Malgré les efforts déployés par le Gouvernement en matière de renforcement des capacités des structures chargées de la sécurité routière notamment la mise en place d'une brigade routière bien visible partout sur le territoire et les mesures prises comme l'interdiction de téléphoner en conduisant et le port obligatoire de la ceinture de sécurité, le taux de mortalité lié aux accidents de la route a augmenté, passant de 26,13 en 2016 à 31 en 2022.

Selon les autorités de la gendarmerie nationale, l'excès de vitesse constitue la principale cause des accidents. Il est ainsi nécessaire de mettre en place plus de mesure de prévention à ce propos afin de réduire considérablement les décès ainsi que les blessures liées à la circulation routière.

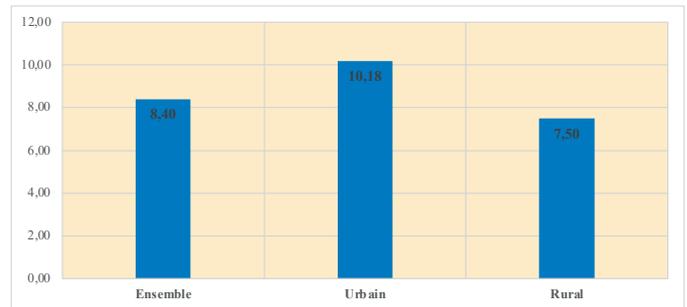


Graphique 18 Evolution du nombre d'accidents et des victimes (blessures, décès) liés à la circulation



Source : Gendarmerie Nationale

Graphique 19 Pourcentage des femmes âgé de 15 à 49 ans en Union ou non qui utilisent ou le conjoint/partenaire utilisent ou non une méthode de contraception



Source : Enquête MICS, 2022



Cible 3.7. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux



Cette cible vise, d'ici à 2030, à assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

Planification familiale

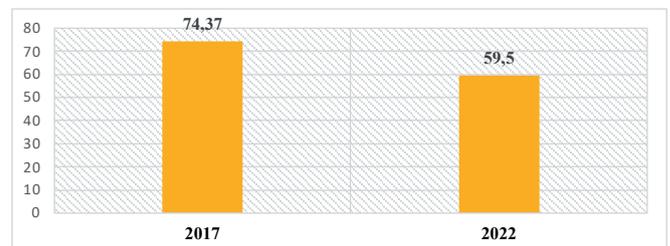
Selon l'enquête MICS de 2022, la proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale a baissé par rapport à la situation qu'elle était dix ans auparavant. En effet selon cette enquête, la proportion de femmes qui utilise une méthode moderne de planification est estimée à 8,40% en 2022 alors qu'en 2012 (EDS-MICS 2012) elle était estimée à 14%. Le pays enregistre une évolution baissière sur l'utilisation des méthodes de planification au cours de ces dix dernières années, le nombre des nouvelles utilisatrices des méthodes de planification est passé 5 710 en 2019 à 3727 en 2022.

Cette baisse serait plutôt liée à une baisse de l'offre due à une rupture de stock plutôt qu'à une baisse de la demande.

Fécondité des adolescents

Le taux de fécondité des adolescentes⁴⁸ est estimé à 60 naissances pour 1000 femmes âgées entre 15 et 19, elle est en baisse en comparaison à celui de 2017⁴⁹. Elle est plus élevée en milieu rural (65,7/1000) qu'en milieu urbain (46,3/1000). Aussi, elle reste en dessus du taux brut de natalité qui est de 29,3 mais largement en dessous du taux de fécondité générale qui est de 132,9.

Graphique 20 Taux de fécondité (pour 1000 femmes âgés entre 15 et 19 ans)



Source : MICS 2022, RGPH 2017



Cible 3.8. Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable



Cette cible vise à faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

48 Femmes âgé de 15-19 ans

49 RGPH 2012, rapport P.42, Tableau 35

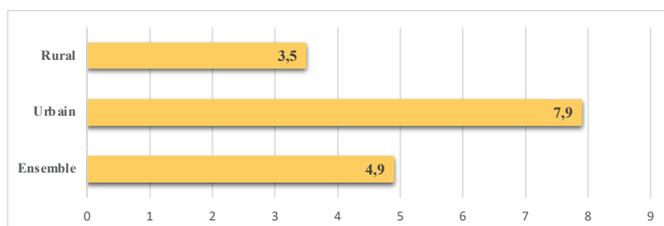


Le Gouvernement de l'Union des Comores s'est engagé dans son ambition de faire les Comores un pays émergent en 2030 de faciliter l'accès de toute sa population aux services de santé à moindre coût via une meilleure couverture du pays en infrastructures sanitaires de très haute qualité. La construction du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Moroni, l'augmentation du nombre des médecins spécialistes, la dotation des appareils de haute qualité aux différentes structures sanitaires, le déploiement des centres ambulatoires sont des signaux montrant les efforts engagés par le gouvernement ces trois dernières années. Par ailleurs, un processus de mise en place de l'assurance maladies généralisée (AMG) est en cours

Couverture médicale des femmes de 15-49 ans

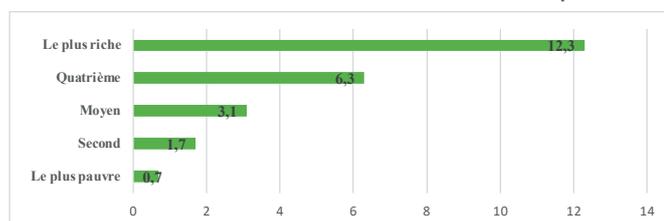
L'assurance santé reste trop limitée en Union des Comores. Selon l'enquête MICS de 2022, seulement 4,9% des femmes âgées de 15 à 49 ans déclarent être couvertes par une assurance maladie. Ce sont les mutuelles ou les assurances maladies communautaire (43%) qui assurent le plus de couverture ainsi que les régimes de sécurité sociale (30,8%). Les autres types de régime portent sur l'assurance santé commerciale privée (9,8%) et l'assurance maladie par l'employeur (15,9%). C'est plus en milieu urbain que la proportion des femmes couvertes est peu importante avec 7,9% de femmes couvert contre 3,5% en milieu rural. Les femmes issues des ménages plus pauvres ne représentent que 3% des femmes couvert par une assurance santé.

Graphique 21 Pourcentage de femmes âgées de 15-49 ans bénéficiant d'une assurance maladie



Source : MICS 2022

Graphique 22 Pourcentage des femmes de 15-49 ans couvert par une assurance santé selon l'indice de bien-être économique



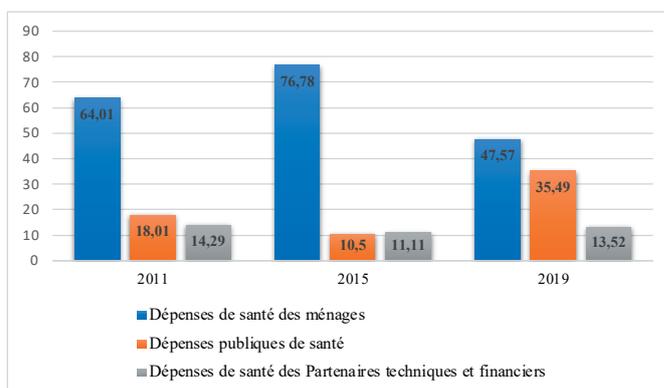
Source : MICS 2022

Par ailleurs, beaucoup d'actions en vue d'assurer un accès des services sanitaires aux femmes en âge de procréer sont mises en place tels que la prise en charge d'une grande partie des frais de consultation prénatale, de césariennes ou d'accouchements normaux en faveur des patients à travers le projet PASCO 2 financé par l'Union Européenne et par la suite le Projet COMPASS financé par la Banque Mondiale.

Dépenses en santé

Les ménages comoriens consacrent une grande partie de leurs revenus pour ses besoins en santé malgré la persistance de la pauvreté⁵⁰. La vision à atteindre l'émergence en 2030 accorde à la santé une place centrale; en 2019, la part du budget allouée au secteur de la santé est revue à la hausse⁵¹ et représentait 19,34 % du budget contre 5,66%⁵³ en 2016. En 2022, la part d budget allouée à la santé s'élevait à 14,82 %⁵⁴. Cela montre qu'il y'a eu assez de progrès en vue de soutenir le secteur de la santé ces trois dernières années. Parallèlement, les dépenses des ménages pour subvenir à leurs besoins en santé restent de plus élevées. Selon les CNS de la santé, en 2019 la part des dépenses des ménages dans le financement de la santé était estimée à 61,8%, elle était de 77,6% en 2015 et 64% en 2011⁵⁵.

Graphique 23 Part des dépenses en santé (en % de la dépense totale en santé) des principaux acteurs de financement



Source : CNS 2011 révisé, 2015 et 2019

50 44,8% de la population vit en dessous du seuil national de pauvreté (EHCVM-2020)

51 En lien avec le financement de la construction de l'hôpital Elalouf

52 Cette hausse pourrait être liée au fort budget d'investissement interne pour la construction de l'hôpital Elmaarouf

53 Compte Administrative de 2016

54 Loi de finance rectificative de 2022

55 CNS de 2011 révisé



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Les progrès à la réalisation de cet objectif sont globalement limités, l'éducation scolaire à tous les niveaux connaît des tendances faibles. Cela entrave la jouissance du droit à l'éducation, y compris l'égalité des droits des femmes et des filles dans le domaine de l'éducation, ainsi que le droit au travail.

Les principales cibles prioritaires par le Gouvernement comorien pour accélérer cet ODD 4 sont : 4.1; 4.3; 4.5; 4.6 et 4.7.

Évolution de la tendance de l'ODD 4 :



Cible 4.1. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles

Cette cible vise, d'ici à 2030, à assurer un accès universel et égal à un enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, sur un pied d'égalité, en les dotant de

compétences réellement utiles.

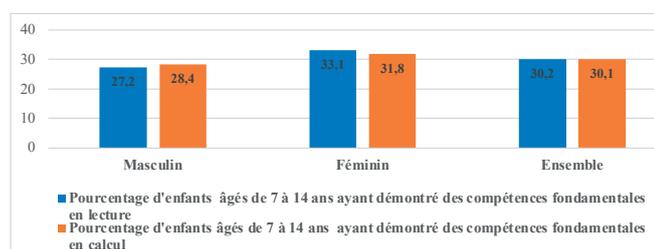
Compétences de base

L'acquisition des compétences de base constitue un défi pour le système éducatif comorien, une partie importante d'enfant en scolarité au niveau élémentaire, primaire ou secondaire accuse un déficit sur les acquisitions de base minimum du niveau atteint. Le rapport⁵⁶ annuel de 2022 de l'UNICEF Comores indique qu'une évaluation diagnostique en mathématique, apprentissage préscolaire et en français faite à 18 697 élèves de la classe de 2nde, 3^{ème}, 6^{ème} niveau du primaire a montré que plus de la moitié des élèves n'avaient pas le niveau requis sur la matière et le niveau atteint.

Les données provisoires de l'enquête MICS 2022 montrent qu'en matière de compétence, seulement trois enfants sur dix (30,1%) âgés entre 7 à 14 ans dans un cycle primaire ou secondaire démontrent des compétences en calcul et également trois enfants sur dix (30,2%) démontrent des compétences fondamentales en lecture. Dans les deux cas, il y a une dominance des filles dans l'acquisition des compétences fondamentales (Graphique 24).



Graphique 24 Acquisition de compétences de fondamentales en calcul et en lecture selon le sexe chez les enfants âgés entre 7 – 14 ans du cycle primaire ou secondaire



Source : MICS 2022

Cette situation témoigne du recul de la qualité de l'enseignement primaire et secondaire, cependant dans sa vision d'atteinte l'émergence en 2030, le gouvernement accorde une place centrale à l'éducation comme important catalyseur⁵⁷ du PCE. C'est ainsi que suite à l'appel des Nations Unis sur la Transformation de l'Éducation, des consultations nationales inclusives ont été menées en vue de réorienter la nouvelle politique de l'éducation à l'horizon 2030 en cours d'élaboration en application de la Loi de l'éducation révisée et promulguée le 30 janvier 2021.

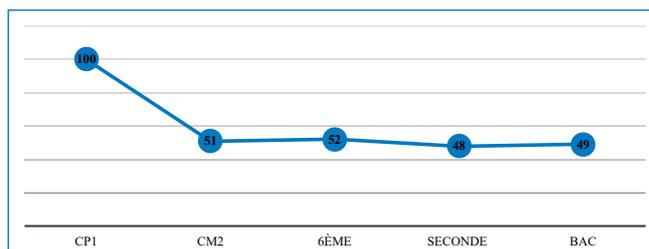
Achèvement au premier cycle du secondaire (taux d'achèvement)

Examens scolaires

Les résultats des élèves aux examens restent bas, avec des taux de promotion de 76 % à l'élémentaire et de 89% au collège en 2021. Cette faiblesse de la performance du système se ressent encore avec acuité au niveau du taux de réussite qui s'établit à 68% à l'examen du CEPE, à 33% au BEPC et à 34,9% au Baccalauréat selon le tableau de bord 2020/2021. Ces situations sont en partie tributaires d'inspection et d'encadrement pédagogique des enseignants limités, tout comme le suivi des apprentissages et le contrôle de l'application des normes de fonctionnement par les écoles.

La capacité du système à garder les élèves dans le circuit est peu limitée surtout au niveau du primaire. En effet, les données montrent que sur 100 élèves qui entrent en première année du primaire (CP1), 51% arrivent à la 6ème année du cycle (CM2), 52% arrivent en première année du 1^{er} cycle secondaire (6ème), seuls 52% terminent le premier cycle du secondaire.

Graphique 25 Taux de survie (Année scolaire 2020/2021)



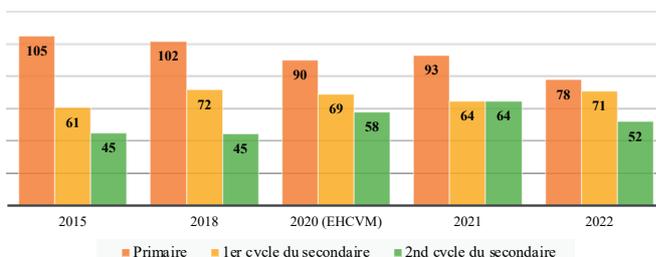
Source : Tableau de bord 2020/2021

Scolarisation des enfants (TBS et TNS)

L'évolution des taux bruts de scolarisation entre 2015 et 2022 indique que la scolarisation au niveau du primaire n'a fait que baisser passant de 105 en 2015⁵⁸ à 72⁵⁹ en 2022 (graphique 26). De même, au niveau du 1er cycle secondaire, la scolarisation en 2022 reste faible et à la baisse par rapport à 2018.

La tendance au respect par les parents des âges légaux de scolarisation des enfants peut militer en faveur de cette baisse du taux brut de scolarisation et d'une amélioration du taux net de scolarisation. En effet, les parents prendraient de plus en plus conscience de la nécessité de scolariser leurs enfants aux âges requis.

Graphique 26 Evolution des Taux Bruts de Scolarisation (TBS)



Source : Tableau de bord 2017-2018 & 2020-2021, Rapport final des consultations nationales en préparation du Sommet sur la transformation de l'Éducation

Les taux nets de scolarisation affichent pour leurs parts une évolution stable au primaire et au secondaire entre 2018 et 2021 mais avec des niveaux d'écart importants par rapport aux taux bruts d'admission. Cette situation interpelle sur les niveaux de redoublement d'une part qui semblent importants en 2018 et 2021 et la scolarisation retardée ou précoce. En effet, les taux de redoublement sont estimés à 16%⁶⁰ au niveau du primaire et 12% au niveau secondaire sur ces deux années.

57 Catalyseur 3 : Un capital humain qui prépare l'avenir

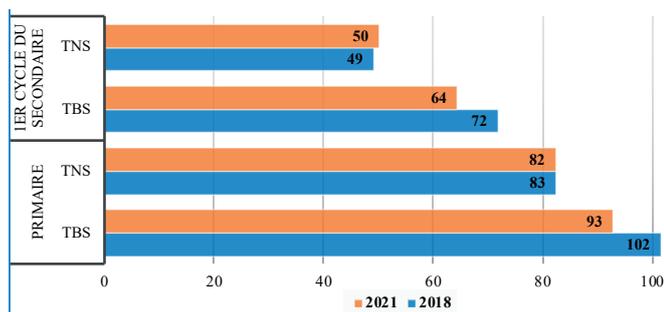
58 Rapport final des consultations nationales en préparation du Sommet sur la transformation de l'Éducation

59 Rapport final des consultations nationales en préparation du Sommet sur la transformation de l'Éducation

60 Tableau de Bord, 2017/2018 – 2020/2021



Graphique 27 TBS et TNS au primaire et au 1er cycle du secondaire



Source : MEN, Tableau de bord 2017/2018 et 2020/2021



Cible 4.2. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire



L'enseignement préélémentaire a connu une progression en termes d'inscription des enfants. Dans le secteur public, l'effectif des inscrits a accru de 6,3% en passant de 7 346 (3 595 filles) pour l'année scolaire 2017/2018 à 7 806 (3 651 filles) en 2020/2021.

Cette tendance à la hausse des inscriptions s'observe également dans le secteur privé où la proportion des inscrits du préélémentaire dépassant 50% du total des effectifs augmente de 0,4 point de pourcentage entre 2017/2018 et 2020/2021 (51,6% en 2017/2018 et 52,0% en 2020/2021).

Ces chiffres indiquent une progression en faveur du secteur privé préélémentaire au détriment du public.

Cette amélioration globale de la fréquentation du préélémentaire est appuyée notamment par des actions de sensibilisation à l'égard des directeurs d'école et des conseils municipaux sur l'importance de l'enseignement préélémentaire et le respect de l'âge d'entrée dans les classes EPPE (Éducation et Protection de la Petite Enfance). Ces sensibilisations sont accompagnées de mesures d'installation de classes EPPE dans les écoles.



Cible 4.3. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable



Cette cible vise, d'ici à 2030, à faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des

conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable. L'Union des Comores dispose de plusieurs établissements d'enseignements universitaires, techniques et professionnels, publics, privés et associatifs. Créée en 2003, l'Université des Comores compte en 2023 près de 12680 étudiants et accueille en première année les deux-tiers des bacheliers comoriens chaque année.

L'offre d'enseignement technique et professionnel est limitée et peu diversifiée. Les plus importants établissements publics sont l'École Nationale Technique et Professionnelle (ENTP), l'École Nationale de Pêche et Sciences Marines et le Centre National Horticole. La construction du Centre Hospitalier Universitaire et la possibilité de création de l'École Nationale d'Administration témoignent la vision du gouvernement pour accélérer cette cible.

En vue d'améliorer l'accès aux compétences professionnelles le gouvernement avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Union Européenne a mis en place deux projets sur la formation et l'insertion professionnelle.

Avec cet appui de l'AFD, le Gouvernement comorien a entrepris, dans les trois prochaines années, de construire/réhabiliter six nouveaux établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle, dont trois de niveau supérieur, avec la création de cinq nouvelles filières sur les parcours de formation de Bac-3 à Bac+5, à savoir dans les domaines de l'agriculture, la construction, les technologies industrielles, le numérique et l'environnement.



Cible 4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat



Cette cible vise, d'ici à 2030, à augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes qui ont accès au travail et qui possèdent les compétences requises notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. L'indicateur de cette cible est la proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence.

L'indicateur de cette cible est la proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence. Les informations statistiques permettant de renseigner cette cible ne sont presque pas disponibles, cependant certaines informations



permettent d'apprécier l'état de lieu de cette cible.

Le Plan Comores Émergent à l'horizon 2030 porte la vision de « faire du numérique un secteur contribuant de manière conséquente à l'économie nationale, un levier de croissance pour les autres secteurs et un facteur positif de transformation sociale ».

L'élaboration de la Stratégie Nationale du Numérique « Stratégie Comores Numérique 2028 » avec comme vision faire des Comores une société d'Information et la création de l'Agence Nationale de Développement du Numérique (ANADEN) en 2019 permettent d'apprécier les actions engagées par l'Union des Comores en vue de vulgariser l'acquisition des compétences des jeunes dans le secteur des TIC.

L'Offre des formations dans le public en matière de TIC reste limitée avec un DUT de génie informatique, deux licences en Administration et sécurité des systèmes informatiques (ASSI) et Administration et sécurité des réseaux (ASR) dispensée à l'Université des Comores. Pour l'année académique 2022/2023, l'effectif à ces formations s'élevait à 129, ce qui représenterait 17% de l'effectif de l'UIT.

Dans le secteur privé, l'offre est trop importante en lien avec la demande de plus en plus croissant chez les jeunes en emploi ou en projet de recherche d'emploi.



Cette cible vise, d'ici à 2030, à éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons, les personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

La lutte contre les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation est une préoccupation majeure du pays ces dernières années. Il faut noter que des progrès notables ont été enregistrés ces dix dernières années. En effet les données du tableau ci-dessous montrent qu'en dehors des années 2018 et 2015 sur la parité dans l'éducation au niveau du primaire, les filles sont plus avantagées dans la scolarisation sur l'ensemble des différents cycles. L'indice de parité entre 2015 et 2022 montre une dominance des filles sur les garçons dans l'ensemble du cycle secondaire.



Cible 4.5. D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle



Tableau 16: Indices des parités (filles/garçons) des TBS

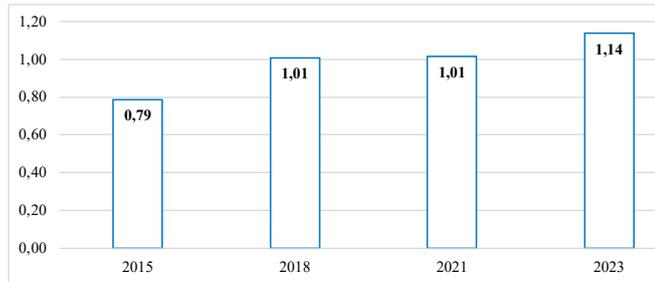
	Primaire			1er cycle du secondaire			2nd cycle du secondaire		
	Filles	Garçons	IP	Filles	Garçons	IP	Filles	Garçons	IP
2018	101,2	102	0,99	74,86	69	1,08	48	42	1,14
2020 (EHCVM)	90	90	1	72	66	1,09	61	54	1,13
2021	92,7	93,1	1	67,8	61,31	1,11	54	46	1,17
2015	102	108	0,94	64	59	1,08	48	41	1,17
2022	80	77	1,04	72	69	1,04	56	48	1,17

Sources : Tableau de bord 2017-2018 & 2020-2021, Rapport final des consultations nationales en préparation du Sommet sur la transformation de l'Education/EHCVM-2020



Au niveau du supérieur également l'indice de parité (filles/garçons) sur les étudiants inscrits au cours des années 2015 à 2023 montre une dominance des filles de manière globale depuis 2018, ce qui paraît bien normale vu la dominance des filles dans les cycles du secondaire.

Graphique 28 Indice de parité (filles/garçons) des effectifs de l'Université des Comores



Source : MEN- Tableau de Bord, Directions des Études de l'UDC

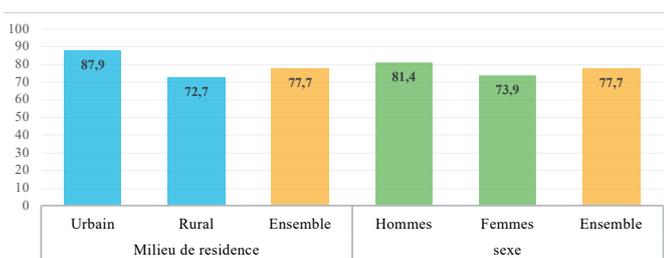


Cible 4.6. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter



Cette cible vise, d'ici à 2030, à faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter. En Union des Comores, l'alphabétisation des adultes a connu des forts progrès, le taux d'alphabétisation la population âgée de plus de 15 ans et plus est estimée à 77,7% en 2020 (EHCVM-2020) contre 73,2% en 2012. Des disparités de ce taux sont observées sur le milieu de résidence et le sexe, elle est de 87,9% en milieu urbain contre 72,7% en milieu rural. Près de neuf adultes sur dix (87,9%) résidant en milieu urbain sont alphabétisés contre sept personnes sur dix (72,7%) en milieu rural. Par rapport au sexe, presque huit hommes sur dix (81,4%) sont alphabétisés contre près de sept sur dix (73,9%) chez les adultes de sexe féminin.

Graphique 29 Alphabétisation des adultes selon le sexe et le milieu de résidence



Source : EHCVM, 2020



Cible 4.7. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable



Cette cible vise, d'ici à 2030, à accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

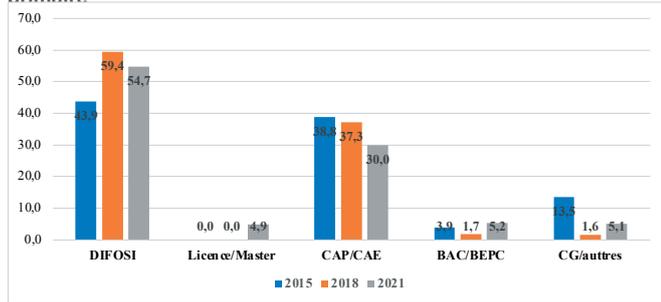
En Union des Comores, la formation des enseignants du primaire est assurée par l'Institut de Formation des Enseignants et de Recherche en Éducation ou IFERE. Créé en 1993 pour remplacer et regrouper les trois instituts spécialisés de formation des instituteurs et des enseignants du secondaire, l'IFERE est devenu une composante de l'Université des Comores depuis 2003 et s'occupe également de la recherche en sciences de l'éducation. Avec l'appui des partenaires, l'IFERE est en cours de restructuration pour une redynamisation des formations initiale et continue des enseignants, y compris la prise en compte de modules d'éveil pour le préscolaire.

Malgré une baisse des effectifs enseignants fonctionnaire du primaire et du secondaire, passant de 5280 en 2021 à 5017 en 2023, assiste à une augmentation de la proportion des enseignants qui ont suivi (avant leur rentrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays.

Les données récentes sur les qualifications des enseignants qui interviennent dans le primaire montrent d'une part que le nombre d'enseignant qui détiennent un DIFOSI a augmenté pour les années 2018 (59,4%) et 2021 (54,7%). D'autre part, le nombre de détenteurs des CAP/CAE tend à diminuer entre 2018 et 2021 au profit des détenteurs des BEPC ou BAC qui ont augmenté passant de 1,7% en 2018 à 5,2% en 2021.



Graphique 30 Evolution des niveaux de qualification au primaire



Source : Tableau de bord 2017/2018 – 2020/2021

L'ensemble des partenaires du secteur éducation soutient fortement la formation des enseignants et du personnel pédagogique. En 2021, avec le soutien de l'UNICEF notamment, 131 superviseurs pédagogiques et enseignants ont bénéficié de renforcement sur leurs capacités d'encadrement pédagogique. En conséquence, 2 667 enseignants au niveau primaire et préscolaire (dont 1 013 femmes), représentant 91 % du total nombre d'enseignants aux Comores, ont été formés et ont bénéficié d'un encadrement pédagogique de proximité. En outre, des formations continues et des réformes des programmes et contenus de formation initiale des enseignants sont en cours avec l'appui de l'AFD



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

La réalisation de cet objectif connaît des progrès dans l'ensemble de ces cibles même si les violences faites aux femmes persistent. Cependant, avec toutes les actions posées ou en cours de mise en œuvre, l'atteinte des cibles de cet objectif pourrait être effectif d'ici 2030.

Les six cibles prioritaires retenues pour accélérer cet ODD5 sont les suivantes : 5.1; 5.2; 5.3; 5.4; 5.5 et 5.6.



Cible 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

Le cible 5.1 vise à mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. En Union des Comores, plusieurs textes



juridiques visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe sont adoptés.

Il en est ainsi de :

- La Constitution de 2018 qui dans son Article 30, garantit les droits de la femme à être protégée par les pouvoirs publics contre toute forme d'abandon, d'exploitation et de violence ; dans son Article 34, reconnaît aux femmes « le droit d'accès aux instances politiques de représentation locale et nationale » et prévoit également dans son Article 36 « une juste et équitable répartition entre les hommes et les femmes » dans la composition du Gouvernement;
- La loi portant code électoral de 2014 prévoyant un quota minimum d'un tiers de femmes dans les listes aux élections communales et un quart de femmes dans la composition des Bureaux Communaux ;
- La loi No14-36/AU du 22 décembre 2014, portant prévention et répression des violences faites aux femmes en Union des Comores promulguée par Décret No15-058/PR du 2 mai 2015.

Le nouveau code pénal du 29 décembre 2020 a été promulgué par le Président de l'Union des Comores le 16 février 2021. Il renforce la législation relative aux violences contre les enfants et les femmes en les criminalisant.

En dehors de ces différents textes promulgués, les élections de 2019 et 2020 ont permis pour la première l'élection d'une femme au poste de Gouverneur, de 4 femmes sur 33 députés au niveau de l'Assemblée de l'Union des Comores.

Le niveau de participation des femmes dans les sphères de décision politique reste très limité, depuis 2029 on compte en moyenne une ministre femme dans un gouvernement d'au moins 13 ministres. Au niveau de la justice, aucune femme n'a occupé un poste de Procureur générale ou procureur de la république.



Cible 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation



La cible 5.2 vise à éliminer de la vie publique et de la vie

privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

Les dernières statistiques d'enquêtes relatives aux violences sexuelles, psychologiques et morales faites aux femmes remontent depuis 2012. L'enquête MICS de 2022 ne fournit que des informations limitées sur les violences⁶¹ faites aux femmes et particulièrement celles âgées entre 15 et 49 ans. Au regard de ces données, on retient qu'il y'a eu un recul notable des violences physiques faites aux femmes au cours de 10 dernières années passant de 29%⁶² en 2012 à 2,3% en 2022. Par rapport aux îles, c'est à Anjouan qu'ont été rapporté le plus de violences physiques faites aux femmes avec une proportion de 4,2% contre 1,2% à Mwali et 0,9% à Ngazidja.

Les données fournies par les services d'écoutes et de protection de l'enfance montrent une persistance des violences faites aux filles et aux femmes. Le cumul des cas de violences sur les 3 dernières années (2020-2022) s'élève à 2150 cas faits aux femmes dont 50,2% des cas de violences sexuelles, -30,1% des violences économiques et 9,9% des violences physiques.

Cependant, bien vrai que le phénomène n'est pas contenu, la situation des violences connues en 2022 indique des progrès par rapport à 2020 et 2021. En effet, le nombre de cas des violences faites aux femmes et aux filles au niveau global en 2022 a connu une baisse par rapport à 2020 de presque 14%; les cas de violences sexuelles ont connu une baisse de presque 29%, il en est de même des violences physiques qui ont connu une baisse de 58%.



61 Violences physiques uniquement

62 Ne prend en compte que les femmes mariées tandis que celle de 2022 prend en compte toutes les femmes mariée/célibataires.



Tableau 6 : Evolution des cas de violences faites aux femmes par type de violences de 2020 à 2022

Type de violence	2020		2021		2022	
	Nombre des cas de violences	Violences faites aux filles et femmes	Nombre des cas de violences	Violences faites aux filles et femmes	Nombre des cas de violences	Violences faites aux filles et femmes
Violences sexuelles	408	391	375	343	296	278
Violences culturelles	13	9	6	6	5	5
Violences Psychologiques	5	5	100	72	81	47
Violences Phy-siques	61	50	110	56	42	29
Violences éco-nomiques	219	140	224	156	205	154
Ensemble	706	595	815	633	629	513

Sources : Bulletin trimestriel d'information sur les violences faites aux enfants et aux femmes (Numéros 0 à 11)

Les efforts menés ces dernières années pour lutter contre les violences faites aux enfants et aux femmes se sont vu renforcés, par l'amélioration du cadre légal, le renforcement des capacités des acteurs de la protection des enfants et des femmes et l'implication des adolescents dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux enfants et aux femmes. Le code pénal a été revu avec l'adoption et de la promulgation de la loi 20-038/AU du 29/12/2020 portant code pénal. Les capacités des services d'écoutes et de protection des enfants et des femmes victimes de violence ont été renforcées avec la formation des intervenants sociaux, l'amélioration de la prise en charge holistique des victimes de violence, l'amélioration de l'accès à ces services avec l'installation de deux numéros verts (1760 et 1710) et la multiplication de la décentralisation des services d'écoutes. La mise en place du projet d'appui à la protection de la femme et de l'enfant aux Comores financé par L'Agence Coréenne de la Coopération Internationale (KOICA) vise à renforcer et élargir le système national de protection de l'enfant et de la femme ainsi que les interventions de changement social et comportemental au niveau familial et communautaire.

Aucun cas de mutilation n'est encore trouvé en Union des Comores, cette tendance pourrait être maintenue vu le poids important des valeurs coutumières. Toutefois, pour ce qui est du mariage forcé, l'Union des Comores a consenti des efforts en matière de lutte contre les mariages forcés surtout chez les jeunes de moins de 24 ans.

Au cours des dix dernières années, la fréquence des mariages précoces a connu un recul important. Selon l'enquête MICS de 2022, moins de 4,9% des femmes âgées entre 20 et 24 ans sont entrées en Union avant leur quinzième anniversaire. Même si des nombreuses filles continuent à connaître des mariages précoces, les tendances observées indiquent des progrès par rapport à la situation qui prévalait il y a dix ans, en effet selon l'EDS-MICS de 2012, une femme sur dix (10%) âgé de 20 à 24 ans était mariée avant d'atteindre la quinzaine et également plus de trois femmes sur dix (31,6%) de cette même tranche d'âge étaient mariées avant d'atteindre leurs majorités (18 ans).

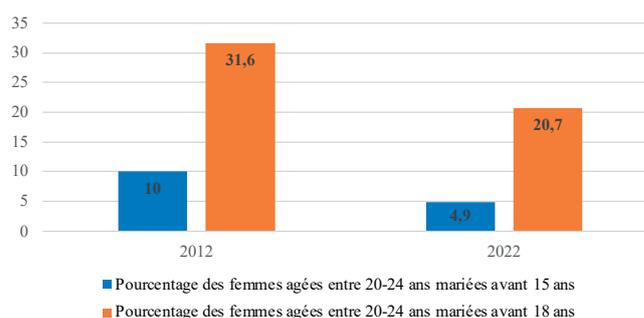


Cible 5.3. Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine



Cette cible vise à éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

Graphique 31 Mariages précoces en 2012 et 2022

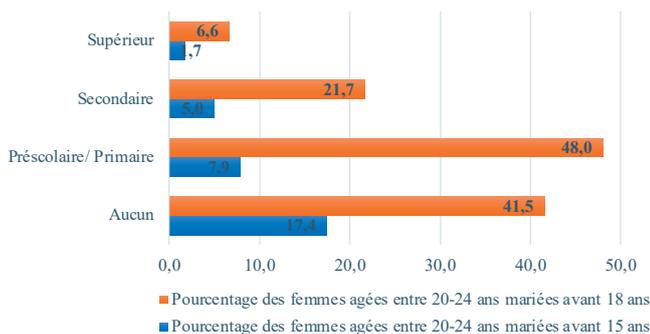


Source : EDS MICS 2012- MICS 2022



Le non-scolarisation ou la faiblesse du niveau d'instruction expose plus les filles aux mariages précoces. L'analyse au regard du niveau d'instruction montre que 17,4% des femmes âgées entre 20 et 24 ans ayant connu le mariage avant l'âge de 15 ans étaient sans aucun niveau, -7,9% d'entre elles avaient un niveau d'instruction primaire et 5% avaient un niveau secondaire. Il en est de même pour les femmes de 20-24 ans mariées avant l'âge de 18 ans, -41,5% n'avaient aucun niveau d'instruction, 48% avaient le niveau primaire, -21,7% avaient le niveau d'instruction secondaire et seulement 6,6% de celles ayant un niveau d'instruction supérieur étaient mariées avant l'âge de 18 ans. Plusieurs initiatives ont été pris afin de lutter contre les mariages précoces et pourraient expliquer cette baisse survenue, c'est notamment le renforcement des capacités des cadis et oulémas sur le code de la famille.

Graphique 32 Niveau d'instruction des femmes de 20-24 ayant connu un mariage précoce



Source : EDS-MICS de 2022



Cible 5.4. Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national

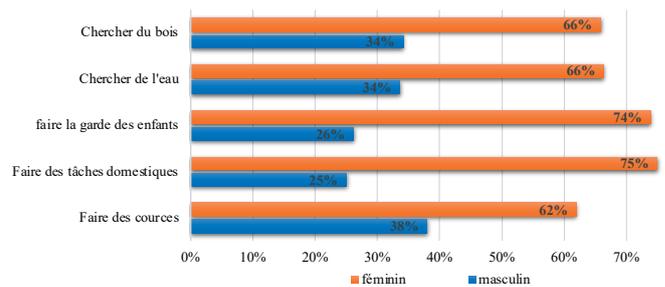


Cette cible vise à prendre en compte et à valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national. L'enquête EHCVM de 2020 incluait des questions sur le nombre des heures consacrées par les membres des ménages pour participer à des activités de nature domestique suivant les réalités de l'Union des Comores. Afin d'approcher cet aspect, il a été considéré les membres ayant exercé consacrer une heure de temps à une des tâches domestiques comprenant la

réalisation des courses pour le ménage, la réalisation des tâches domestiques (ménagers), la garde des enfants, la recherche d'eau et de bois.

Il ressort que peu d'hommes dans l'échantillon affirment avoir consacré au moins une heure au cours de la dernière semaine pour faire des tâches ménagères (25%) ou assurer la garde des enfants (25%). Ces tâches sont presque laissées aux des femmes. Ils sont surtout peu consentants à faire des tâches qui nécessitent des sorties tels que les courses du ménage (38%), la recherche du bois de chauffe (34%) ou la recherche d'eau (34%). Ces constats cadrent bien avec les habitudes culturelles des comoriens où la plupart des tâches interne du ménage sont assurées par les femmes.

Graphique 33 Pourcentage des femmes et hommes ayant consacré au moins une heure à des tâches domestiques au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête



Source : EHCVM-2020



Cible 5.5. Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité



Cette cible vise à veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.

On peut dire qu'il y a des avancées non négligeables en matière de participation des femmes à la vie politique, économique et publique. La constitution comorienne garantit le droit à la participation des femmes aux affaires politiques, notamment le droit de voter et d'être élu, sans discrimination notamment fondée sur le sexe. L'Union des Comores reconnaît et garantit, par ailleurs, dans son article 34 à la jeunesse et aux femmes le droit d'accès aux instances politiques de représentation locale et nationale.



Au niveau de l'Exécutif

Les dernières élections présidentielles et des gouverneurs ont eu lieu en 2019 et ont vu, pour la première fois, une femme accéder au poste de gouverneur. Des élections législatives et municipales ont eu lieu en 2020 et on a noté une augmentation remarquable de la proportion des femmes maires et députées.

Au niveau du pouvoir exécutif la tendance doit être nuancée entre 2020 et 2022. En effet, avec un exécutif de 15 ministres, on a noté la participation de trois femmes, soit un taux de 20%. Le gouvernement actuel nommé en août 2021 compte une seule femme ministre.

Toutefois, le nombre de femmes occupant des postes de responsabilités a beaucoup évolué de 2020 à nos jours.

En effet, selon la direction générale de la fonction publique 66 femmes, occupent des postes de décision comme ceux de ministre, commissaire, conseillère à la présidence, secrétaire général du ministère, directeur général, ambassadeur, entre autres.

Selon le Commissariat chargé des questions du genre, les postes assimilés au rang de ministre ont relativement progressé. La présidente de la commission nationale de droits humains et des libertés en est un exemple. D'une manière générale, la participation des femmes dans la prise des décisions a progressé dans l'administration et les institutions publiques comoriennes.

Au niveau législatif

La situation reste inchangée puisque la législature va de 2020 à 2025. La proportion des femmes députés est de 4 sur 24, soit 16,67%. Cet indicateur situé dans le contexte socio culturel national, comparé aux données antérieures traduit également une percée du monde féminin à l'assemblée nationale.

Au niveau local

Dans le cadre des Administrations locales, une première observation mérite notre attention : Ngazidja, la grande île et la plus conservatrice des Comores est gouvernée par une femme.

Sur 54 communes du pays, seules 4 sont gérées par des Maires femmes soit 7% et plusieurs conseillères au niveau des mairies.

Pour compléter le tableau de la progression des femmes dans les affaires publiques, 15 femmes sur 78 magistrats sont en exercice en 2023 soit un taux de 21,79%. Ce nombre a augmenté ces deux dernières années en raison des

formations selon le Conseil Supérieur de la Magistrature. D'après le commandement de la gendarmerie nationale, 10% des effectifs sont des femmes à la gendarmerie nationale.

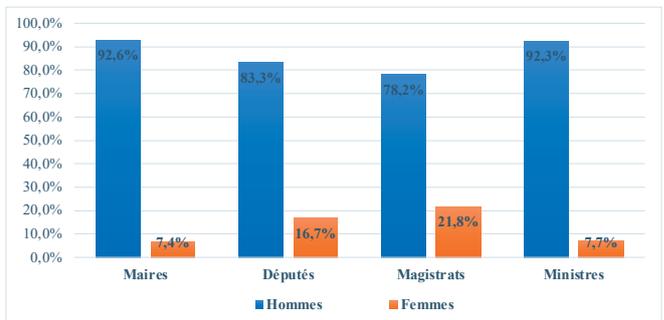
Graphique 34 Proportion des femmes dans les fonctions traditionnellement réservées au sexe masculin



Source : direction générale de la fonction publique

La représentation des femmes dans l'administration publique est en général très faible, elles représentent 35,4% des effectifs de la fonction publique, 10% des effectifs des gendarmes et 21,8% des effectifs des magistrats.

Graphique 35 Répartitions des hommes et des femmes dans des postes de responsabilités



On note en définitive, une progression sensible de la participation des femmes à la fois dans les instances des décisions politiques qu'à l'égard des magistrats et des gendarmes, des fonctions jadis sous l'emprise de la junte masculine. On constate, entre autres, réalités dans la promotion du genre, les multiples nominations des femmes dans les sphères de décision. La représentation des femmes est renforcée tout comme l'égalité des sexes mise au-devant de la scène. Par ailleurs, la constitution de 2018 dispose de plusieurs clauses pour la promotion du genre et l'autonomisation de la femme. Par ailleurs, beaucoup de projets ont été approuvés par les autorités dans le plan d'action 2019 tels que le projet conjoint genre afin d'accompagner le développement de la femme.

La loi N°20- 038/AU du 29/12/2020 portant nouveau Code pénal ainsi que La loi N°20-003/AU du 29/06/2020, relative



au code de la santé viennent soutenir la promotion de la femme. Au sujet de la participation des femmes dans les hautes fonctions, la cible semble connaître une progression significative.

Les droits de l'Homme

En matière de droit de l'homme, plusieurs traités internationaux restent encore à signer et/ou ratifier ; il s'agit notamment du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (sous le sigle anglais de CCPR).

Le constituant de 2018 en consacrant les droits de l'homme et les libertés publiques au rang constitutionnel, a donné toute l'orientation aux normes juridiques inférieures. Cependant, les conclusions des assises nationales, nombreux rapports internes et internationaux, font état de violations des droits de l'homme surtout la liberté d'expression et de manifestation reconnus par la constitution. (Rapport de la commission nationale des droits de l'homme et des libertés 2021, rapport CCA 2020). Selon la CNDHL, dans son rapport annuel de 2021, aucune manifestation publique n'a été autorisée sur la période 2021-2022. Les motifs évoqués étaient la crise sanitaire et/ou défaut d'existence juridique.

Un projet de loi d'harmonisation sur l'organisation des manifestations en Union des Comores élaboré mais il n'est pas encore adopté.



Cible 5.6. Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi



Cette cible vise à assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi.

En Union des Comores, le droit à la santé est expressément prévu par l'article 32 de la nouvelle constitution de juillet 2018.

Également de nombreux textes législatifs et réglementaires garantissent aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine. Il en est ainsi de trois textes suivants : le Code de Santé Publique de 2011, abrogeant et remplaçant le Code de Santé publique et de l'action sociale pour le bien-être de la population de 1995, la Loi de 2011 portant Réglementation des Mutuelles de Santé en Union des Comores, la Loi n° 17-012/AU relative à la Couverture Sanitaire Universelle.



5.2.2 État de la mise en œuvre des ODD du domaine économique (P- Prospérité)



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Cet ODD concerne la croissance économique inclusive et durable, le droit au travail et à des conditions de travail justes et favorables, l'interdiction de l'esclavage, du travail forcé et de la traite des personnes, l'égalité des droits des femmes en matière d'emploi, l'interdiction du travail des enfants et l'égalité des droits des travailleurs migrants en matière d'emploi.

Il est conforme à l'objectif 4 de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine relatif à une économie transformée et une création d'emplois. Les résultats à attendre pour les pays moins avancés comme les Comores est l'atteinte d'une croissance d'au moins 7% du produit intérieur brut (PIB) par habitant et par an. Il s'agit également pour le pays, dans cet ODD, de contribuer à la création d'un environnement attractif pour les investissements directs étrangers et les investissements nationaux afin de développer les investissements publics et privés et augmenter les offres d'emplois. L'orientation de la politique économique du pays est fondée sur le Plan Comores Émergent et ses déclinaisons.

Le modèle économique envisagé par le PCE se base ainsi sur l'attraction de l'investissement direct étranger pour

financer l'expansion des secteurs susceptibles d'accélérer la croissance aux Comores, en l'occurrence : le tourisme, la pêche, l'industrie de niche, les services financiers et les hydrocarbures. Ce modèle permet la création suffisante d'emploi afin de lutter contre les inégalités et la pauvreté gage d'une cohésion sociale. Dépendante des matières premières et des aléas climatiques, l'évolution de l'économie comorienne est corrélée avec la bonne tenue de cours internationaux et de la pluviométrie. L'analyse de la croissance économique permet de mettre en exergue le caractère évolutif de la production en lien avec la dépendance de l'économie nationale aux ressources naturelles



Cible 8.1. Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) d'au moins 7% dans les pays les moins avancés.

La croissance du PIB réel est loin d'atteindre le niveau de la cible de 7% de l'agenda 2030. Le taux de croissance du

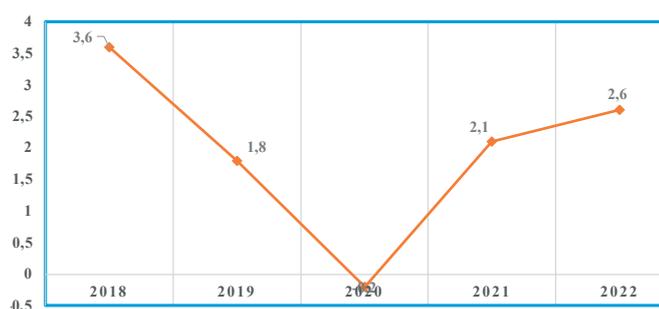


PIB réel annuel est passé 3.6% en 2018 à 1.8% en 2019 et - 0.2% en 2020 (Source : INSEED, Mars 2023) l'analyse de l'évolution de ces taux témoigne la vulnérabilité de l'économie nationale face aux chocs extérieurs. Toutefois, le Gouvernement comorien s'est lancé dans un processus de relance économique post Covid 19 afin de se remettre sur ses ambitions retenues dans le plan comores émergent qui prévoit un taux de croissance moyen de 7.5% durant la période 2020-2030.

La mise en place des mesures anti-covid, la forte vaccination de la population et l'ouverture des frontières ont permis à l'économie de rebondir en 2021 avec une croissance du PIB de 2.1 %.

Les prévisions en 2022 sont favorables avec une croissance prévue de 2.6% malgré la baisse du pouvoir d'achat des ménages provoquée par la flambée des prix des produits pétroliers qui s'est généralisée sur l'ensemble de l'économie.

Graphique 36 Taux de Croissance du PIB 2018-2022



a) Les déterminants de la croissance :

Du côté de l'offre, le secteur primaire, avec une contribution à la croissance de 1.2 point de pourcentage en 2021, est le secteur le plus dynamique suivi du secteur tertiaire avec une contribution de 0.7 point de pourcentage. Le secteur secondaire ne joue qu'un rôle marginal. (Source : INSEED, Mars 2023).

Le secteur de l'agriculture

La croissance du secteur primaire est tirée par le secteur agricole qui a bénéficié d'un financement de plus de 1 743 731 863 FC en 2021 correspondant à un taux d'exécution de 33% (Source : PIP, 2021).



Tableau 19: Financements mobilisés au profit de l'agriculture

Secteur primaire	Bailleurs	Programmation	Exécution					Taux d'exécution (%)
			Fonctionnement	Assistance technique	Investissement	Transfert	Total	
Agriculture	UE	313 500 497	158 705 443	29 666 348	103 568 766	7 384 050	299 324 607	95
Agriculture	FIDA	1 668 943 225	89 863 634	20 207 316	441 791 210		551 862 160	33
Agriculture	PNUD	190 535 072	35 999 600	23 920 000	74 936 576		134 856 176	71
Agriculture	BM	2 744 988 163	239 256 949	290 228 943	26 803 473		556 289 365	20
Agriculture	FAO	37 648 000	4 992 000	9 152 000	23 456 000		37 600 000	100
Agriculture	Japon	382 363 603	-	4 715 646	153 259 909		157 975 555	41
Agriculture	KAFACI	7 072 000	416 000	416 000	4 992 000		5 824 000	82
Total		5 345 050 560	529 233 626	378 306 253	828 807 934	7 384 050	1 743 731 863	33

Source : PIP –Exécution 2021



Le secteur de la pêche

Le secteur de la pêche et des ressources marines qui a bénéficié de plus de 560 268 094 FC de financements en 2021 a contribué à hauteur de 0.4 point de pourcentage à la croissance économique.

En 2022, le total des financements mobilisés au profit de la pêche s'élève à 21 805 400 FC correspondant à un taux d'exécution de 20% (Source : PIP –Exécution 2022).

Tableau 20: Financement mobilisés au profit de la pêche

Secteur primaire	Bailleurs	Programmation	Exécution 2021					Taux d'exécution (%)
			Fonctionnement	Assistance technique	Investissement	Transfert	Total	
Pêche	BM et GEF	544 986 916	204 248 695	138 812 290	195 338 560		538 399 545	99
Ressources Marines	Darwin	44 431 146	18 985 485	2 883 064			21 868 549	49
total		589 418 062	223 234 180	141 695 354	195 338 560		560 268 094	95

Source : PIP –Exécution 2021

Le secteur du commerce

Les activités du commerce ont également contribué à hauteur de de 0.8 point de pourcentage à la croissance. Elles ont en effet repris en 2021, sous l'effet de la hausse de la demande interne et externe grâce à la levée progressive des restrictions des voyages et une reprise du commerce avec l'extérieur.

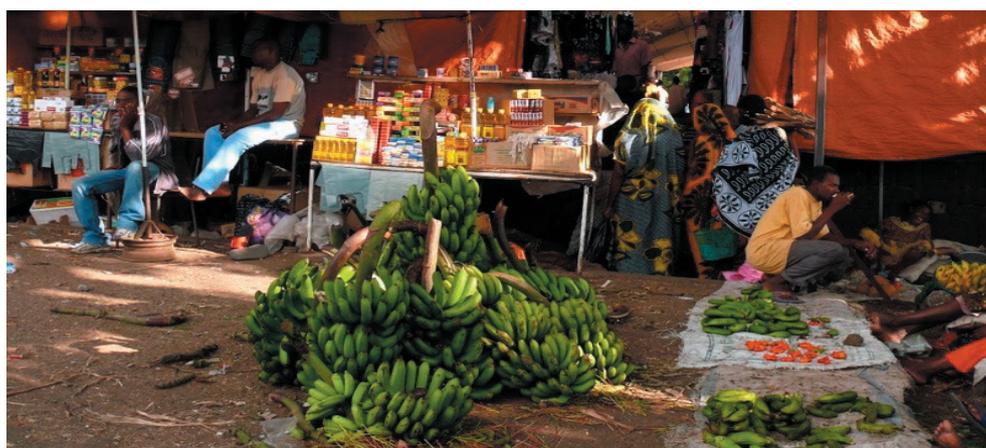


Tableau 21: Financement mobilisés au profit du commerce

Secteur primaire	Bailleurs	Programmation	Exécution 2021					Taux d'exécution (%)
			Fonctionnement	Assistance technique	Investissement	Transfert	Total	
commerce	BID	17 112 930			17 115 835		17 115 835	100%
Commerce	AFD	737 940 000	38 864 840	38 864 840			77 729 680	11%
Total		755 052 930	38 864 840	38 864 840	17 115 835		94 845 515	12.6%

Source : PIP –Exécution 2021

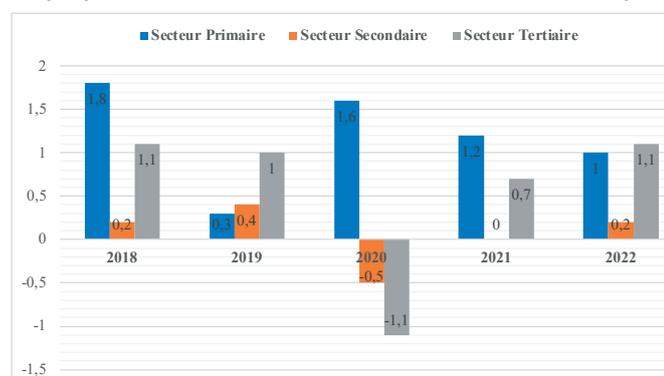
En 2022, le total des financements mobilisés au profit du commerce s'élève à 518 508 186 FC correspondant à un taux d'exécution de 99% (Source : PIP –Exécution 2022).

Tableau 22 : Contribution sectorielle à la croissance du PIB réel (en %)

	2018	2019	2020	2021	2022*63
SECTEUR PRIMAIRE	1,8	0,3	1,6	1,2	1,0
Agriculture	0,2	-0,8	0,8	0,8	0,6
Elevage, sylviculture	0,1	-0,0	0,1	0,0	0,1
Pêche	1,5	1,1	0,7	0,4	0,3
SECTEUR SECONDAIRE	0,2	0,4	-0,5	-0,0	0,2
Activités extractives	-0,0	-0,0	-0,0	0,0	0,0
Industries alimentaires	0,1	0,3	-0,4	-0,2	0,0
Autres industries	0,2	0,0	0,1	0,1	0,1
Energie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Construction	-0,1	0,0	-0,2	0,0	0,0
SECTEUR TERTIAIRE	1,1	1,0	-1,1	0,7	1,1
Commerce	1,0	0,1	-0,8	0,8	0,4
Transports	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0
Hôtellerie, restauration	0,0	0,1	-0,6	0,0	0,1
Information et communication	0,1	0,2	0,2	-0,3	0,1
Activités financières et assurances	-0,1	0,2	-0,2	0,1	0,2
Autres services privés	0,2	-0,1	0,3	0,3	0,5
Administrations publiques	-0,2	0,6	0,2	0,0	-0,1
SIFIM	0,0	-0,0	-0,0	-0,1	0,0
Valeur ajoutée	3,1	1,6	0,0	2,0	2,3
Impôts nets des subventions sur produits	0,6	0,1	-0,2	0,2	0,2
PIB (Ressources)	3,6	1,8	-0,2	2,1	2,6

Source : INSEED, Mars 2023

Graphique 37 Contribution sectorielle à la croissance économique



Source : INSEED

Du côté de la demande, la croissance est portée en 2021 par la consommation finale, la formation brute de capital

fixe (FBCF) et les exportations des biens et services. En 2021, au titre de la demande intérieure, la consommation finale contribue à hauteur de 1.1 point de pourcentage à la croissance (Source : INSEED, mars 2023) grâce à la levée progressive des restrictions sanitaires, la reprise de la croissance, le paiement régulier des salaires des agents de l'Etat, les transferts d'argent de la diaspora et des fonds distribués à la population vulnérable à travers le projet filets sociaux et de sécurité (PFSS)⁶⁴. La Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) contribue à hauteur de 1.1 point de pourcentage à la croissance économique en 2021 grâce à la poursuite des investissements publics à travers, notamment les projets de construction des infrastructures routières et hospitalières (construction de l'hôpital El-Maarouf).

63 Estimation INSEED Mars 2023

64 Le PFSS a un coût total 30 millions USD financé par l'IDA sous forme de don à hauteur de 24 millions USD et sous forme de crédit à hauteur de 6 millions USD.

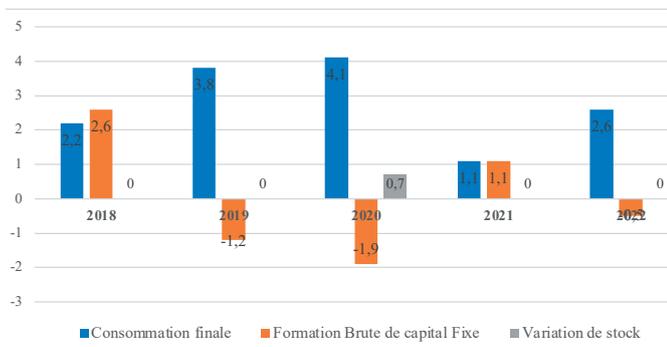


Tableau 23: Contribution à la croissance du PIB (en %)

	2018	2019	2020	2021	2022* ⁶⁵
Consommation finale	2,2	3,8	4,1	1,1	2,6
Ménages et ISBLM	2,2	3,5	3,7	0,9	2,7
Administrations publiques	0,0	0,4	0,4	0,2	-0,1
Formation brute de capital fixe	2,6	-1,2	-1,9	1,1	-0,5
Variation de stocks	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0
Exportations de biens et services	2,3	0,9	-5,9	2,7	2,4
Importations de biens et services	-3,4	-1,7	2,7	-2,2	-1,7
PIB (Emplois)	3,6	1,8	-0,2	2,1	2,6

Source : INSEED, Mars 2023

Graphique 38 Contribution des composantes de la demande de croissance



Source : INSEED

La Formation Brute de capital fixe (FBCF)⁶⁶ a contribué également à hauteur de 1.1 point de pourcentage (Source : INSEED, mars 2023) à la croissance grâce aux investissements publics réalisés dans les projets de construction des infrastructures routières et hospitalières (construction de l'hôpital El-Maarouf) (ODD9). Les flux d'Investissements Directs Etrangers (IDE) restent marginaux malgré les allègements et les avantages fiscaux offerts par le gouvernement qui tente résolument d'améliorer le climat des affaires. Le niveau des IDE stagne depuis 2012 entre 1.6 et 2.2 milliards de francs comoriens (3.6 à 5 millions d'USD)⁶⁷. Cette faiblesse s'explique par le manque d'attractivité de l'économie comorienne. Selon le rapport du Doing Business de 2020 de la Banque Mondiale, l'Union des Comores était classée, en effet, au 160e rang sur 190 pays dans le monde gagnant quatre places par rapport à 2019⁶⁸. L'Indice de Perception de la Corruption (IPC) de

l'ONG Transparency international de l'année 2022 est très faible et égal à 19/100 contribuant à réduire encore plus l'attractivité du pays aux investisseurs étrangers⁶⁹.

En 2021, au titre de la demande extérieure, les exportations des biens et services contribuent à hauteur de 2.7% à la croissance économiques. L'ouverture des frontières a permis, en effet, une relance des activités commerciales et la reprise du tourisme de la diaspora. Les exportations de biens et services sont passées de 29, 1 milliards de FC à 57.7 milliards FC de 2020 à 2021 (Source : Rapport BCC 2021). Beaucoup d'efforts sont réalisés par le gouvernement pour relancer le tourisme et accroître ainsi les exportations de services. Les principales réalisations sont : (i) la construction, depuis 2021, du complexe hôtelier de Galawa avec un format PPP (Afreximbank Elswaidy), (ii) la mise en œuvre du projet d'appui au développement et à la promotion du tourisme et de l'artisanat qui a doté à l'Office National du Tourisme (ONT) d'un site web et un logiciel pour assurer la gestion statistique des arrivées touristiques, (iii) des supports de communication et des sites balnéaires ont été acquis et un plan marketing touristique triennal a été élaboré.

b) Les efforts réalisés pour une croissance plus forte et inclusive dans les domaines de l'économie bleue et la nouvelle économie (économie numérique)

Des progrès ont été enregistrés en matière de développement de l'économie bleue à travers l'amélioration

65 Estimation INSEED Mars 2023

66 L'accumulation du capital physique comme facteur de croissance a été développée par Robert Merton Solow (Professeur aux universités de MIT et de Colombia aux États-Unis) dans un article majeur intitulé « A contribution to the theory of economic growth », Quarterly Journal of Economics, Fev. 1956. Ce travail, et d'autres qui suivirent, lui valurent le prix Nobel d'économie en 1987.

67 Source : Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026, p.30

68 Cet indicateur d'évaluation a cessé d'être utilisé.

69 Il est très important de rappeler ici que l'émergence des pays d'Asie du Sud-est (Indonésie, Malaisie, Singapour, ...ect) a été accélérée en grande partie par les flux d'IDE.



de la sûreté et de la sécurité maritime, le renforcement des capacités de la Société Comorienne des Ports (SCP), la mise en place du projet de connectivité inter îles⁷⁰ et la création de la Société Comorienne de Navigation Maritime (SOCONAM) dont l'objectif est la sécurité des comoriens en mer et la baisse des prix des transports maritimes. La reprise de la société Comorienne de pêche par l'américain Huffine Global Solutions, le 3 mars 2023, pour 34 millions de dollars est un signe fort du développement de la pêche aux Comores dans un avenir très proche.

D'importants progrès ont été observés également dans le secteur de l'économie du numérique. D'abord, à travers l'amélioration de l'offre de services grâce aux investissements importants de Comores Télécom pour la transformation de son réseau qui s'est accompagné, d'une part du lancement des mobiles Banking notamment Mvola et Huri money qui ont accéléré la pénétration numérique de la population et d'autre part de la baisse importante des prix des tarifs des forfaits de communication. Ensuite, par la création en 2019 de l'Agence Nationale de Développement du Numérique (ANADEN) dont les principales missions sont : mettre en œuvre la stratégie « Comores Numérique 2028 », opérer la transformation numérique sur l'ensemble des secteurs, mobiliser les ressources et établir des partenariats stratégiques, assurer la représentation du pays aux événements nationaux, régionaux et internationaux, et enfin assurer la gestion de l'information de l'État.

Enfin, le RCIP4- Programme régional d'infrastructures de communication financé par la Banque Mondiale à hauteur de 32 millions USD sous forme de don a comme objectif d'étendre la portée géographique des réseaux à haut débit et de réduire les prix de gros de la bande passante internationale. Ce projet a permis également de

financer la mise en œuvre d'applications du gouvernement électronique (e-Gouv) (source : Groupe Banque Mondiale, Comores). Les principaux bénéficiaires du projet sont les deux ministères des finances et des télécommunications, Comores câbles, ANADEN, Autorité Nationale de Régulation des TIC, Comorlab, université des Comores et les communes de l'Union des Comores.

c) Finances publiques et croissance économique

La situation des finances publiques aux Comores affiche un déficit structurel du solde primaire. Cette situation montre que les recettes intérieures majorées des dons demeurent insuffisantes pour couvrir les dépenses de l'État. La masse salariale dont le montant annuel s'approche des 30 milliards de FC exerce un effet d'éviction à la réalisation des infrastructures publiques et l'appui au secteur privé. La persistance des déficits publics alimente un endettement cumulatif qui génère des charges supplémentaires relatives à l'accroissement du service de la dette. La dette publique a augmenté, en effet, de 22,3% entre 2020 et 2021 passant de 138.7 milliards de FC à 170 milliards de FC (source : rapport BCC 2021).

Le déficit du solde primaire est assez prononcé en 2019 en raison des contraintes de liquidité et des dépenses de reconstruction générées par le cyclone Kenneth. En 2020, le déficit s'est réduit par rapport à 2019 en raison de la forte augmentation des dons⁷¹, nécessaires à la riposte contre la pandémie de coronavirus, passant de 39 milliards en 2019 à 51 milliards en 2020. En 2021, le déficit est important en raison de la forte hausse des dépenses suivie d'une baisse des recettes. Celle-ci est observée surtout au niveau des dons due à la baisse des appuis budgétaires des PTF, à la suite d'une légère baisse des risques de contaminations.

Tableau 24: Evolution du solde budgétaire primaire de l'Etat (en millions de FC)

	2018	2019	2020	2021 ⁷¹
Recettes et dons	92781	89 048	101 009	91 336
Recettes intérieures	57282	50 013	49 473	54 982
Dons	35499	39 035	51 536	36 353
Dépenses et prêts nets	94811	104 605	100 922	103 988
Dépenses courantes	70233	58 106	58 530	66 068
Dépenses en capital	24578	43 955	40 919	37 920
Solde primaire	- 2 623	-14 990	-9 265	-16 739

Source : CREF ; BCC 2021

70 La Banque mondiale prévoit un financement de 80 millions USD pour la construction de deux ports secondaires.

71 En réponse à la crise du Covid-19, le Fonds Monétaire International (FMI) a fourni une aide financière au titre de la Facilité de Crédit Rapide (FCR) et de l'Instrument de Financement Rapide (IFR) d'un montant de 12.2 millions USD. Le Conseil d'Administration du FMI a approuvé également une suspension des paiements du service de la dette de six mois (équivalent à 1.3 millions USD) (Source : Cadre de partenariat pays pour l'Union des Comores, AF20-AF24, Banque Mondiale, p. 7



d) Les conséquences d'une croissance démographique non maîtrisée

Le taux moyen annuel de la croissance démographique est relativement élevé sur la première décennie qui suit l'indépendance, soit 2.7% (selon l'INSEED). Cependant, à partir des années 90 une tendance à la baisse de ce niveau d'accroissement démographique est observée et s'établit à des taux moyens annuels de 2.1% et 2.0% respectivement sur la période 1991-2017 et sur la période 2018- 2042. Comparés au taux de la croissance économique annuel moyen qui est de 1.9% sur la période 2018 -2023 l'on note un décalage du rythme de croissance entre la population et le PIB.

e) Chômage des jeunes

Le taux de chômage des jeunes (12.8%) est deux fois plus élevé que la moyenne nationale (6.5%) selon l'Enquête sur l'Économie Informelle réalisée en 2022 par l'INSEED. Il est beaucoup plus important chez les jeunes femmes (14.2%) que chez les jeunes hommes (11.6%). Il prédomine en milieu urbain avec un valeur de 16.7% comparativement au milieu rural (10.5%).

Tableau 25: Statut d'activité des jeunes

	Sexe		Milieu de résidence		Total
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	
Recettes et dons					
Taux de chômage des jeunes	57282	50 013	49 473	54 982	12,8
Taux de chômage aux Comores	35499	39 035	51 536	36 353	6,5

Source : INSEED-OIT, Enquête sur l'emploi, chômage et économie informelle aux Comores, mars 2023

f) Les conséquences d'une croissance économique structurellement faible sur la pauvreté

L'augmentation du chômage contribue à alimenter la pauvreté. En effet, la croissance économique erratique observée dans la période de 2018 à 2021 ne s'est pas traduite non plus par une baisse de la pauvreté. Celle-ci est restée toujours à des niveaux élevés (44.8% selon l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages -EHCVM 2020)⁷². Néanmoins la pauvreté est

peu profonde car le niveau de consommation moyen d'un comorien est d'environ 87% du seuil de pauvreté national (source : Rapport d'évaluation de la pauvreté et de l'équité aux Comores, 2021), ce qui implique que de nombreux pauvres ont un niveau de consommation relativement proche du seuil de pauvreté. Un accroissement des transferts de la diaspora et la mise en œuvre de Projets de Filets de Sociaux et de Sécurité (PFSS)⁷³ pourraient réduire une proportion importante des ménages pauvres en augmentant leur revenu à un niveau supérieur du seuil de pauvreté fixé à 41 495 kmf par personne et par mois. Il intéressant de noter qu'avec un PIB par habitant de 1361 USD en 2018, les Comores a intégré le groupe des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

g) Les perspectives économiques en 2022-2023

Les perspectives économiques sont favorables en 2022 avec une croissance économique moyenne de 2.8 % en 2022-2023, mais restent toujours fragiles (Source : Groupe de la Banque Africaine de développement, 2022) à cause de la flambée des prix en 2022. Selon les prévisions effectuées par l'Institut Nationale des Statistiques et des études économiques (INSEED, 2023), les prévisions dans la croissance économique en 2022 et 2023 sont respectivement de 2.6% et 3.6%.

La Banque centrale des Comores s'est engagée à renforcer le système financier comorien à travers plusieurs projets, notamment la mise en place, à partir de 2023, d'un référentiel comptable bancaire pour répondre à la nécessité d'harmoniser les systèmes d'information financière dans le système bancaire comorien pour une supervision bancaire efficace. La banque centrale des Comores travaille aussi sur un projet de contrôle des taux d'intérêt débiteurs par la création des taux d'usure qui constitueront des limites auxquelles le niveau du taux effectif global appliqué par chaque institution financière ne peut dépasser. Ce système, bien appliqué, devrait ramener les taux d'intérêts à la baisse et relancer la croissance à la fois du côté de l'offre par une relance des investissements privés et du côté de la demande par une augmentation de la consommation.

Le commerce extérieur des Comores pourrait devenir dans les années à venir un facteur puissant de développement du pays grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). La ZLECAf constitue un marché potentiel de plus de 1.3 milliard de personnes avec un PIB de 3400 milliards d'euros.

72 En 2013, la pauvreté touchait 44.1% de la population selon BCP, 2020.

73 Le passage de la phase 1 (2015 à 2019) à la phase 2 (2019 à 2023) est marqué par (i) Une extension de la couverture en passant de 69 villages à 177 et 4217 à 32 000 ménages bénéficiaires (ii) Une digitalisation progressive du système de paiement et inclusion financière : en 2022, 24 000 des 32 000 bénéficiaires ont reçu leur transfert par le biais de ce système.



Cible 8.3. Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers



8.3.1. Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles par sexe

Par rapport à l'évaluation de 2020, la proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles est passée de 93,4% en 2013 à 82% 2020.

Les résultats de l'enquête sur l'emploi, chômage et économie informelle publiés en mars 2023 montrent que 82% des emplois recensés (hors agriculture) relèvent de l'économie informelle et seulement 18% de l'économie formelle.

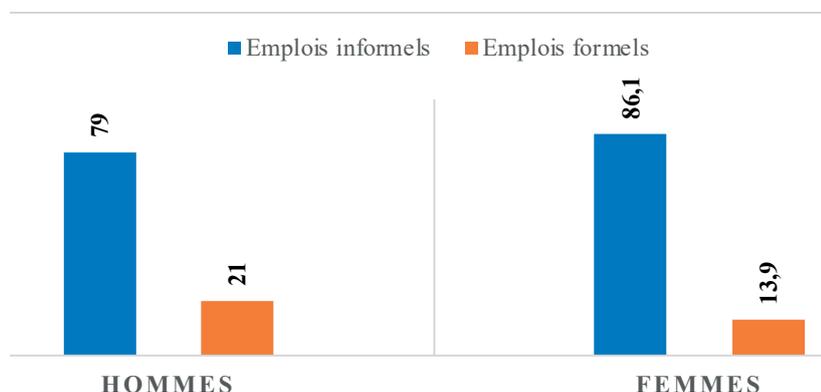
L'économie comorienne est donc dominée par des emplois informels généralement peu décents avec un pourcentage relativement élevée des femmes (86,1%) que d'hommes (79 %). Cette situation, à caractère structurelle, constitue un handicap pour le développement et présente, par conséquent, des conséquences socioéconomiques importantes : difficultés dans la perception des recettes publiques et précarité de l'emploi.

Tableau 26: % de l'emploi informel par rapport à l'emploi total, par activité économique par sexe

	Emploi	Agriculture	Industrie	Services	Autres	Total	Hors agriculture
Total	Emploi in-formel	99,3	94,6	76,3	100	87,0	82
	Emploi formel	0,7	5,4	23,4	0	13,0	18
	Total	100	100	100	100	100	100
Hommes	Emploi in-formel	99,1	93,6	71,3	100	85,2	79
	Emploi formel	0,9	6,4	28,7	0	14,8	21
	Total	100	100	100	100	100	100
Femmes	Emploi in-formel	99,6	96,8	82,3	100	89,6	86,1
	Emploi formel	0,4	3,2	17,7	0	10,4	13,9
	Total	100	100	100	100	100	100

Source : INSEED-OIT, Enquête sur l'emploi, chômage et économie informelle aux Comores, mars 2023

Graphique 39 Proportion de l'emploi informel (hors agriculture) par sexe

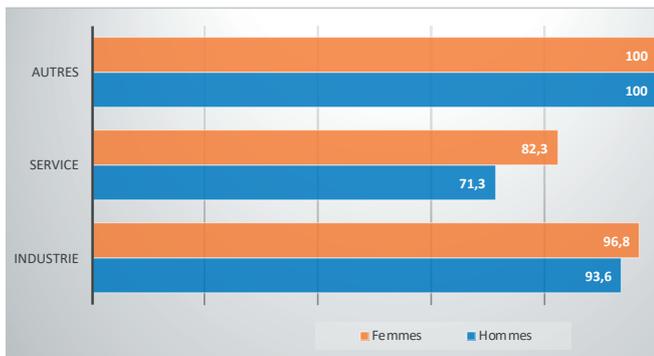


Source : INSEED-OIT, Enquête sur l'emploi, chômage et économie informelle aux Comores, mars 2023



Ce graphique montre qu'il y a plus de femmes occupant des emplois informels que d'hommes⁷⁴. Inversement, il y a plus d'hommes occupant des emplois formels que de femmes. Cela appelle à des actions pour résorber ces inégalités en soutenant la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi adoptée en 2013 et qui consacre son axe 3 à la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes. La loi n°21-007/AU baptisée « un jeune, un emploi en Union des Comores » va dans ce sens en renforçant la législation en matière d'emploi des jeunes aussi bien pour les garçons que les filles. Le décret n° 22-048/PR du 23 mai 2022 qui met en place le Fonds National pour l'Initiative un Jeune-Un Emploi renforce la mise en œuvre cette politique.

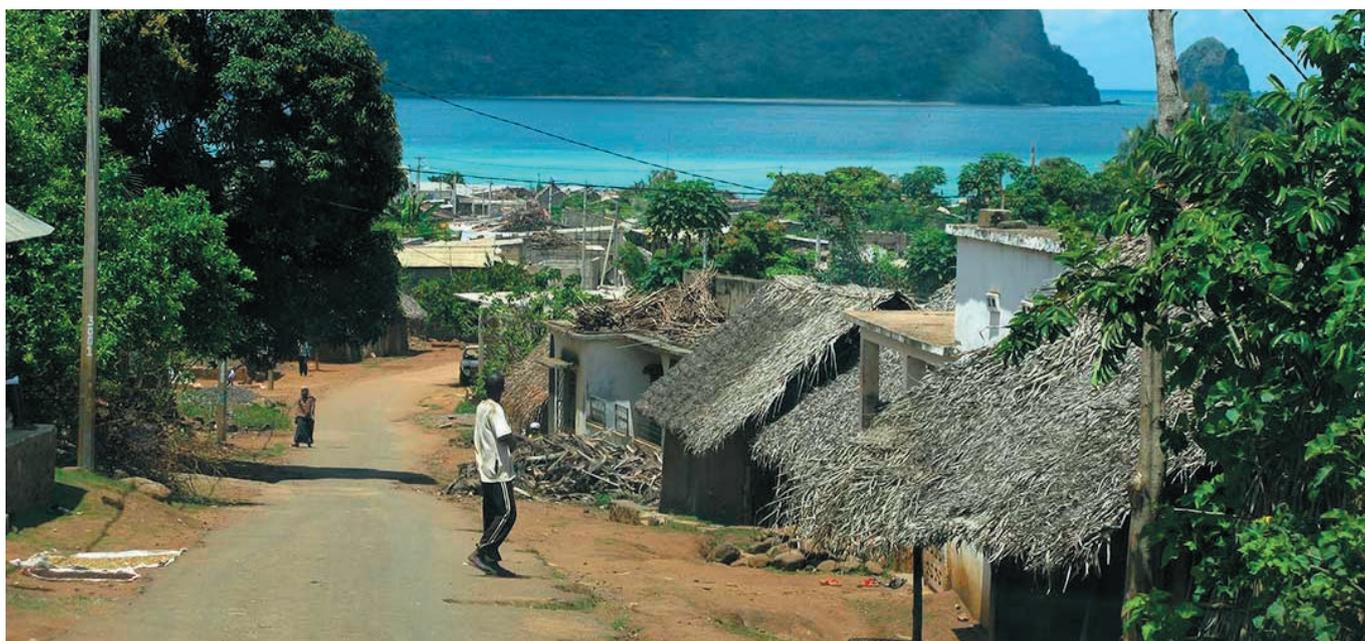
Graphique 40 Répartition des emplois informels (hors agriculture) par type d'activités et par sexe



Source : INSEED-OIT, Enquête sur l'emploi, chômage et économie informelle aux Comores, mars 2023

Les emplois informels sont plus concentrés dans l'industrie que dans les services et il y a plus de femmes que d'hommes dans les deux types d'activités. Ce résultat pourrait expliquer en partie la cause de la faible productivité du secteur secondaire et de sa faible contribution à la croissance économique aux Comores et justifie la définition et la mise en œuvre des activités de développement du secteur privé. En effet, les mesures visant à éliminer les goulots d'étranglement structurels au développement du secteur privé sont essentielles pour créer des emplois décents capables d'absorber progressivement la population active occupée dans le secteur informel afin d'engager les Comores dans une trajectoire de croissance plus forte et inclusive. Les nombreuses contraintes auxquelles est confronté le secteur privé aux Comores sont cependant très importantes, communes aux Pays les moins avancés (PMA) et les petits Etats Insulaires en Développement (PEID). Il s'agit, notamment, des taux d'intérêt effectifs globaux très élevés induisant une faible demande d'octroi de crédits à long terme, d'un règlement des conflits commerciaux et foncier inefficace induisant une insécurité dans les investissements réalisés, de ressources humaines indisponibles en quantité et en qualité qui permettraient d'occuper les postes vacants dans les domaines où persiste un déficit structurel de professionnels compétents, et d'infrastructures économiques (énergie, routes, ports et aéroports) peu développés.

74 Ce résultat est à rapprocher avec le taux de chômage observé chez les jeunes femmes (14.2%) plus élevé que chez les jeunes hommes (11.6%).



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Les cibles de l'ODD 10 comprennent la promotion de la croissance des revenus pour les 40 % les plus pauvres, la promotion de l'inclusion sociale, économique et politique, la réduction des inégalités dans les opportunités et les résultats, la garantie d'une protection sociale pour tous, la garantie de la participation à la prise de décision économique, la facilitation de la migration et la réduction des coûts de transaction pour les envois de fonds des migrants.

En Union des Comores des progrès sont enregistrés ces dernières années dans la réduction de la pauvreté et dans une moindre mesure en ce qui concerne la croissance économique. Toutefois, les inégalités restent encore importantes entre les îles et entre les individus.

Le pays a retenu une des trois cibles pour accélérer la mise en œuvre de cet ODD qui est la cible 10.2.



Cible 10.2. D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre



Personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian

Les personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian représentent 1.41%⁷⁵. Il y a plus de femmes (0.76%) que d'hommes (0.65%). Elles sont très vulnérables aux multiples crises qui ont secoué l'Union des Comores depuis 2019. Les trois chocs exogènes qui se sont succédé, en l'occurrence le cyclone Kenneth, la crise sanitaire covid-19 et la crise ukrainienne, ont contribué à creuser l'écart de revenu réel et à accroître un peu plus les inégalités socioéconomiques. L'insuffisance des ressources publiques et l'absence d'une politique de redistribution des richesses créées ont contribué dans le temps à accroître les inégalités sur toutes ses formes (inégalité monétaire, inégalité d'accès dans les emplois bien payés, les meilleures écoles de formation des enfants, les meilleurs soins de santé, etc.). Cependant, selon le rapport d'évaluation de la pauvreté et de l'équité aux Comores publié en 2021 « l'inégalité est relativement faible, le coefficient de Gini est inférieur à la plupart de ce que l'on observe dans d'autres pays tels que la Burundi, le Haïti, le Benin, etc. Néanmoins les 10 % les plus riches comptent pour 26.1% de la consommation totale. Ces différences de consommation entre riches et pauvres sont observées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, dans chaque île ».

⁷⁵ Selon le RNV 2020, cette proportion s'élevait à 13.33 % dans les données de 2013 et 2015.



Tableau 27: Répartition par sexe de personnes vivantes avec moins de la moitié du revenu médian

	Personnes vivant avec plus de la moitié du revenu médian		Personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian		Ensemble (%)
Masculin	391 906	49,62	5 167	0,65	50,27
Féminin	386 804	48,97	6 001	0,76	49,73
Total	778 710	98,59	11 168	1,41	100,00

Source : EHCVM 2020

Plusieurs actions et projets ont été mis en place au profit des personnes souffrant d'une pauvreté chronique afin de réduire les inégalités encore un peu plus et d'accroître leurs résiliences aux chocs externes (cyclones, maladies, hausse des prix). Le plus récent concerne Le projet de filets sociaux et de sécurité (PFSS)⁷⁶ « Projet Mayendeleyo » qui vise à augmenter l'accès des services de filets sociaux productifs et de nutrition dans les communautés les plus pauvres et celles touchées par les catastrophes naturelles.

La Banque mondiale a approuvé, en 2023, au profit de l'Union des Comores, un autre don d'un montant de 30 millions de dollars pour la mise en place d'un nouveau projet de filets sociaux et de sécurité adapté et résilient aux chocs. Ce projet a pour rôle de fournir des transferts

monétaires d'urgence et améliorer la résilience des ménages chroniquement pauvres et vulnérables pour les aider à répondre à leurs besoins immédiats face à des crises multiples, notamment une insécurité alimentaire croissante. Le projet sera mis en œuvre dans les trois îles de Mwali, Ndzuani et Ngazidja, et couvrira 200 villages. Ce projet offrira aux bénéficiaires des possibilités d'activités génératrices de revenus et offrira une formation technique pour améliorer leurs compétences. 40 000 ménages soit environ 200 000 personnes bénéficieront du projet.

La mise en place d'un SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) à 100 000 KMF dans un avant-projet de loi en cours d'élaboration permettrait d'améliorer les conditions de travail et réduire les inégalités salariales.



76 Le passage de la phase 1 (2015 à 2019) à la phase 2 (2019 à 2023) est marqué également par (i) La mise en place des mesures d'accompagnement, le renforcement du capital humain et l'autonomisation des femmes : environ 70% des bénéficiaires de la subvention à la relance économique sont des femmes, elles bénéficient d'une formation et d'un soutien aux moyens de subsistance (iv) La Création d'emplois et inclusion économique : plus de 10 000 ménages ont démarré leurs activités génératrices de revenus (agriculture, élevage, épicerie, pêche, couture, artisanat, etc.) (Source : Groupe Banque Mondiale, Comores)



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Etablir des modes de consommation et de Production responsables

Le gouvernement comorien a ratifié plusieurs conventions visant à promouvoir une gestion écologique des ressources naturelles. Bien que le gouvernement comorien en collaboration avec ses partenaires ait initié des politiques cherchant, à encourager le recyclage des déchets et à adopter des modes de consommation plus durables d'ici à 2030, le déficit des moyens techniques et financiers rend difficile l'obtention de résultats probants. En outre, en raison de la pauvreté sévissant dans certains milieux, les populations sont contraintes d'extraire du sable de la mer pour les constructions, tandis que d'autres continuent à couper des arbres pour les constructions ou pour la consommation. Ces actions accélèrent les mouvements de déforestation et de destructions de l'espace.

Le Gouvernement comorien s'est engagé ces dernières années à garantir notamment :

- Une gestion durable de l'environnement et les ressources naturelles ;
 - Une amélioration de la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie comorienne.
- Des progrès mineurs sont enregistrés à travers notamment les réalisations suivantes :
- L'adoption, en 2017 de la loi n° 17-011/AU portant « interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de la distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradables ». Cette loi a été promulguée le 05 octobre 2017. Elle devrait faciliter la protection de la santé et de l'hygiène publique et préserver la qualité des sols, des eaux et de l'air;
 - La création de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANGD) en 2020;
 - La mise en place d'un centre de rachat et de récupération de déchets plastiques, au niveau de l'île de Mohéli, depuis juin 2021.



5.2.3 État de la mise en œuvre des ODD du domaine Environnement



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Le treizième objectif des ODD vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques⁷⁷. Il convient de souligner que ces changements climatiques portent gravement atteinte à la quasi-totalité des pays, plus particulièrement les PEID. Du fait de leur position géographique et de leur caractère insulaire, les Comores sont très vulnérables et sont exposées à un éventail de risques naturels tels que les inondations, les cyclones, la montée des eaux, tout en étant moins préparés à affronter les effets néfastes de ces catastrophes climatiques. Cet objectif est étroitement lié au droit à la santé, y compris le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable, le droit à une alimentation suffisante et le droit à l'eau potable, le droit de tous les peuples à disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles.

En effet, l'indice mondial de risques climatique classe l'Union des Comores à la 51^{ème} place mondiale sur 172 des pays les plus exposés aux aléas climatiques et au 59^{ème} rang des pays les moins résilients et donc moins préparés à faire face aux chocs climatiques (CCA, 2020). Les cyclones et les inondations deviennent de plus en plus

fréquents, tandis que la montée des eaux devient de plus en plus menaçante. A ces risques s'ajoutent les activités menaçantes et imprévisibles du volcan Karthala. Les études réalisées en 2018 par l'AFD prévoient une hausse continue des facteurs de risques environnementaux. Il résulte donc que les Comores sont retenues parmi les 35 régions les plus critiques par le fonds mondial pour la nature.

Sur un autre registre, ces chocs climatiques constituent un vrai goulot naturel pour le développement socioéconomique de l'archipel. En effet, selon la Banque mondiale (2017), les pertes annuelles moyennes combinées causées par des aléas naturels aux Comores sont estimées à 5,7 millions de dollars par an⁷⁸, équivalant à 0,9 % du PIB et 2,8% du Budget total de l'État comorien en 2017. Ces pertes sont en majorité (64 %) causées par les cyclones tropicaux et les inondations (35 %) (Banque mondiale, 2017).

Face à une telle situation, les Comores ont développé un cadre politique, stratégique, juridique et réglementaire étoffé pour essayer, d'une part, d'intégrer les thématiques liées aux changements climatiques dans leurs politiques de développement et, d'autre part, d'accroître leur résilience

77 Petit État insulaire en développement

78 World Bank (2017) et Profil de Risque de Catastrophe, SWIO-RAFI



et leur niveau de préparation (protection, conservation et gestion du patrimoine naturel) face aux risques climatiques. Ce cadre inclut entre autres :

- La Politique nationale de l'environnement (Décret Dpr-93-214 Du 12-12-1993);
- Loi-cadre N° 94-018 relative à l'environnement, 94;
- La ratification de la Convention-cadre des Nations-unies sur les changements climatiques (CCNUCC), 1994;
- Le Plan d'action environnemental de l'Union des Comores, 2001;
- La Première Communication nationale sur les changements climatiques (Décembre 2002);
- Le Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA), (Mars 2006);
- La stratégie nationale sur la biodiversité et plan d'action (2010);
- La stratégie pour la gestion intégrée des zones côtières et plan d'action (2010);
- Le Décret n°12-181/PR du 15 Septembre 2012 portant création d'une Plateforme Nationale pour la Prévention et Réduction des Risques;
- La Seconde communication nationale sur les changements climatiques, Décembre 2012;
- La Stratégie nationale pour la réduction des risques de catastrophes, 2015;
- La Politique, Stratégie et Plan d'action sur le changement climatique, 201;
- - La Contribution Déterminée au Niveau National (CDN) de l'Union des Comores, Septembre 2015, révisée en 2020.

Pour faire le suivi des efforts consentis au niveau national pour l'atteinte de l'ODD 13, l'Union des Comores a priorisé et retenu les trois cibles suivantes : 13.1 ; 13.2 et 13.3

Ajouter la cible 13.b et son indicateur concerné (13.b.1) A défaut de disposer des données sur cet indicateur, veuillez faire la revue des aspects importants avec les projets en cours.



Cible 13.1. Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat



Il convient de souligner que cette cible est en phase avec les principales orientations définies dans les documents listés ci-haut. Par ailleurs, l'atteinte de cette cible est mesurée par les indicateurs proxys suivants :

- 13.1.1 : Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes;
- 13.1.2 : Nombre de décès dus aux catastrophes naturelles ;
- 13.1.3 : Nombre de personnes affectées lors des catastrophes, par sexe et Age.

Au titre des indicateurs 13.1.1 et 13.1.2, il convient de souligner que les Comores ont été confrontées à plusieurs catastrophes naturelles ces quatre dernières décennies qui ont entraîné des dégâts humains et économiques conséquents. Parmi ces événements, le cyclone Kenneth de catégorie 3, qui a secoué les Comores en avril 2019, a été la pire et dernière catastrophe naturelle constatée aux Comores ces quatre dernières décennies. Selon les estimations faites par la sécurité civile (COSEP), ces vents violents accompagnés des pluies torrentielles ont touché plus de 40 % de la population comorienne. Ces mêmes estimations font état de 6 personnes tuées, 17 153 individus blessés, 11969 déplacés, 4954 maisons détruites et 7013 maisons endommagées.

Sur le plan économique, le Gouvernement comorien évalue le coût total des dégâts causés par ce cyclone à plus de 185 millions de dollars (soit plus de 82 milliards de FC). Quant au coût de reconstruction, les autorités estiment qu'elles doivent mobiliser plus de 277,5 millions de dollars pour reconstruire les infrastructures endommagées et renforcer davantage la résilience du pays.



Cible 13.2. Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales



L'atteinte de cette cible est mesurée à travers l'indicateur suivant :

Indicateur 13.2 : Existence d'une stratégie/politique nationale/plans visant à améliorer l'aptitude du pays aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer la résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire.



Au-delà des dispositifs juridiques et institutionnels et des plans et stratégies nationaux élaborés en vue de renforcer la résilience écologique des Comores, plusieurs projets ont été initiés par les autorités comoriennes et ses partenaires techniques et financiers. On peut citer entre autres :

- Le Projet de renforcement de la résilience aux changements climatiques par la restauration des bassins versants et des forêts et l'adaptation des moyens de subsistance. Ce projet est financé par le PNUD;
- Le Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience, financé par la Banque mondiale ;
- Assurer un approvisionnement en eau résilient aux changements climatiques en Union des Comores (ER2C), financé par le fonds Vert et PNUD;
- Le Projet "Renforcement de la résilience des Comores aux risques de catastrophes liées au changement et à la variabilité climatiques", financé par le PNUD et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM-GEF).

Bien que la contribution aux gaz à effet de serre (GES) des Comores soit très peu significative⁸¹, les planifications faites par les autorités à travers les documents stratégiques (CDN initial et révisé) visent à transformer les Comores en un puits de carbone et à participer à l'effort mondial de lutte contre le réchauffement climatique.

C'est ainsi que les autorités comoriennes ambitionnent de réduire ses émissions de GES de 23 % et une augmentation de son puits net d'absorptions de CO₂ de 47% à l'horizon 2030 par rapport au scénario de référence par rapport aux émissions projetées pour la (CDN révisé, 2020).



Cible 13.3. Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide



Pour mesurer l'évolution de cette cible, deux indicateurs ont été choisis au niveau national :

- Indicateur 13.3.1 « Nombre d'établissements d'enseignement ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les

questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide »;

- Indicateur 13.3.2 « Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les activités en faveur du développement ».

Au titre de l'indicateur 13.3.1⁸², quelques efforts, bien que limités, ont été fournis par le pays pour intégrer les thématiques liées à l'environnement dans le secteur éducatif. Dans ce cadre, il a été développé un master en environnement et développement durable au niveau de la Faculté des sciences de l'Université des Comores et l'idée de créer une licence professionnelle spécialisée en environnement est avancée. En revanche, il convient de souligner que ces initiatives se limitent à l'enseignement supérieur. Or, il y a un fort besoin de sensibiliser et d'éduquer toutes les tranches d'âges de la population comorienne sur les thématiques et les enjeux liés aux changements climatiques.

En somme les efforts consentis ont permis d'avoir des résultats encourageants quant au renforcement de la résilience environnementale des Comores. Autrement dit, des progrès bien que limités et difficilement quantifiables ont été réalisés. Cependant des défis titanesques restent à relever pour permettre aux Comores de faire face aux effets catastrophiques liés aux aléas climatiques.

Conformément aux orientations politiques du Gouvernement en matière de développement, l'Union des Comores, qui aspire à devenir un pays émergent à l'horizon 2030, entend renforcer la protection de l'environnement et l'adapter aux effets des changements climatiques. Pour ce faire, les Comores se doivent de relever plusieurs défis, exploiter davantage les opportunités existantes et prendre des mesures rigoureuses permettant de renforcer la résilience du pays face aux différents risques climatiques.

Les défis se focalisent particulièrement sur l'insuffisance des capacités institutionnelles, techniques et financières des acteurs impliqués dans la gestion des risques de catastrophes pour leur permettre de jouer pleinement leurs rôles. Il s'agit notamment de :

- L'accès aux financements permettant de mettre en œuvre les recommandations faites dans les contributions déterminées au niveau national et les autres stratégies;

81 Selon les estimations faites par la DGEF, les Comores contribuent à hauteur de 0,00001 % des émissions de GES émis dans le monde (CDN, 2015)

82 L'indicateur 13.3.2 n'est pas renseigné au niveau national



- La mise en œuvre effective des politiques de changements climatiques dans les politiques nationales et sectorielles;
- La faiblesse des ressources humaines, peu qualifiées et très limitées;
- L'absence/insuffisance d'infrastructures de base;
- Le faible niveau d'éducation environnementale de la population, notamment les plus vulnérables d'entre elles: les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec handicap;
- Un accès très limité aux nouvelles technologies dédiées à la lutte contre les changements climatiques;
- La mise en place de l'Autorité Nationale Désignée⁸³(AND).

De nombreuses opportunités existent notamment :

- La disponibilité affichée par les partenaires pour accompagner les Comores dans leurs politiques de lutte contre le réchauffement climatique;
- Existence de plusieurs fonds internationaux dédiés aux financements des projets liés à l'environnement (Fonds-vert, FEM-GE, etc.);
- Intégration des thématiques liées à l'environnement dans les plans nationaux de développement (PCE, PNIA);
- La révision de la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CDN, 2020), ii) la ratification de la Politique Nationale de l'Environnement (1993), iii)

l'élaboration de la Politique, Stratégie et Plan d'action sur le changement climatique (2015) ;

- Les projets : i) renforcement de la résilience aux changements climatiques par la restauration des bassins versants et des forêts et l'adaptation des moyens de subsistance ; ii) assurer un approvisionnement en eau résilient aux changements climatiques en Union des Comores (ER2C) ; iii) Renforcement de la résilience des Comores aux risques de catastrophes liées au changement et à la variabilité climatiques", etc.

En ce qui concerne les mesures à prendre pour accélérer la réalisation de cet ODD, on peut citer entre autres :

L'intégration des thématiques liées à l'environnement dans les enseignements primaire, secondaire et universitaire,

- L'amélioration du cadre de gouvernance climatique,
- L'actualisation de la Politique nationale de l'environnement (1993);
- La révision de la loi-cadre N° 94-018 relative à l'environnement, 94;
- La vulgarisation des politiques et stratégies nationales portant sur les thématiques liées à l'environnement;
- L'élaboration de la 3ème communication nationale;
- Le renforcement des capacités techniques, financières et humaines des différentes, parties prenantes impliquées dans la mise en place des politiques environnementales.

⁸³ Le décret est signé, mais cette institution sensée préparer les projets, les évaluer et mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise place de la politique nationale de l'environnement, n'est pas opérationnelle.



14 VIE AQUATIQUE



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Cet objectif cherche à protéger les écosystèmes marins et à promouvoir leur exploitation durable, lutter contre la pollution marine et à augmenter de manière significative les avantages économiques pour les pays, notamment ceux en développement. Il est directement lié à la promotion et à la protection du droit à la santé, du droit à une alimentation adéquate et du droit à l'eau potable, ainsi que du droit de tous les peuples à disposer librement de leurs richesses et ressources naturelles.

Petit État insulaire en développement (PEID), l'Union des Comores dispose d'une zone économique exclusive de 160 000 km², avec un linéaire côtier de l'ordre de 427 km de long. Selon le 6^{ème} rapport national sur la Biodiversité de l'Union des Comores, l'environnement marin et côtier de l'archipel est caractérisé par une diversité morphologique significative, composée de plages de sable, de mangroves (rares), de récifs coralliens, d'herbiers sous-marins, et d'une biodiversité associée assez remarquable⁸⁴.

Ce faisant, cette richesse éco systémique est confrontée à plusieurs menaces liées à l'exploitation anarchique de ces écosystèmes marins. Par conséquent, on assiste à des phénomènes environnementaux nouveaux tels que l'envasement des zones côtières, l'appauvrissement des zones tampons servant de protections aux catastrophes

naturelles, ou encore la destruction et la réduction des habitats des espèces protégées.

Convaincues que la préservation, la conservation et l'exploitation durable de ce capital naturel constituent pour l'Union des Comores un enjeu majeur pour son développement socio-économique et pour la sécurité alimentaire des populations, notamment les plus vulnérables d'entre elles, les autorités comoriennes ont pris plusieurs mesures et initiées plusieurs actions en vue de la protection des écosystèmes marins des Comores. On peut citer entre autres :

- La ratification de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), 1994,
- La ratification de convention sur le Commerce International des Espèces de Faunes et de Flore Sauvages menacées d'Extinction (CITES), 1994,
- La ratification de la Convention régionale pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de l'Afrique orientale (Convention de NAIROBI), 1994,
- L'élaboration d'une stratégie de développement des pêches, 2004,

⁸⁴ Les Comores comptent près de 820 espèces de poissons côtiers et pélagiques et de grands mammifères marins endémiques parmi lesquels le cœlacanthe, poisson emblématique des Comores

- La ratification du protocole de Nagoya, janvier 2013;
- La promulgation de la Loi de 2007 n° 07-011/AU portant Code des pêches et de l'aquaculture, et son Décret d'application adopté en 2015;
- La création par décret N°16-019/PR du 19 janvier 2016 de l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM, 2016);
- La signature de plusieurs accords de cogestion avec les communautés villageoises (2015-2022);
- L'élaboration d'un cadre stratégique pour une politique nationale sur l'économie bleue, 2018;
- La promulgation de la loi N°20-001/AU du 21 mai 2020 réglementant l'accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées, 2020;
- La création, entre 2017 et 2021, d'un vaste réseau d'aires marines protégées⁸⁵;
- Le lancement de plusieurs projets d'appui (Soufis, SWIOFP, CoReCSuD, etc.) au secteur de la pêche, 2009 à 2021.

Pour mesurer et analyser les efforts consentis pour conserver et exploiter de manière durable les écosystèmes marins, l'Union des Comores s'appesantit sur les cibles suivantes : 14.1 ; 14.2 ; 14.4 ; et 14.7.



Cible 14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

- Indicateur 14.1.1 : l'indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans » a été retenu pour renseigner cette cible.

Cet indicateur n'est pas capté à nos jours faute de données disponibles. En outre, les informations recueillies auprès des administrations publiques, notamment la Direction Générale des Ressources Halieutiques (DGRH), semblent indiquer que le pays n'a pas initié des programmes spécifiques dédiés à la pollution plastique.

Toutefois, la Commission de l'océan Indien a mis en place le projet régional⁸⁶ « ExPLOI : Expédition Plastique Océan indienne ». Ce projet quinquennal (2021-2026) est financé par l'Union européenne à hauteur de 6,7 millions d'euros et cherche à apporter une réponse complète à la thématique liée à la pollution plastique. C'est ainsi que le projet ambitionne de : i) améliorer la connaissance des impacts de la pollution marine par le plastique, ii) éduquer et sensibiliser sur la thématique liée à la pollution plastique, iii) promouvoir l'économie circulaire régionale.



Cible 14.2 D'ici 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

L'indicateur suivant a été retenu » « Nombre d'accords de cogestion signés pour la gestion des ressources marines ». En effet, pour impliquer davantage la population comorienne dans les politiques initiées par les autorités comoriennes en vue de préserver les écosystèmes marins, plusieurs accords de cogestion ont été signés entre les administrations publiques et les communautés villageoises. Entre 2015 et 2020, le nombre de ces accords est passé de 17 à 76 pour culminer à 79 accords en 2022. Cette tendance s'explique en grande partie par la mise en place de trois nouvelles aires marines protégées conformément à la stratégie d'expansion des aires protégées.

⁸⁵ Les Aires marines protégées (AMP) sont quatre : Parc national de Mohéli, parc national Coelacanthé (Grande Comore), parc national Mitsamiouli-Ndroudé (Grande-comore), et Shisiwani (Anjouan).

⁸⁶ Comores- Maurice, Seychelles, Madagascar et la Réunion. L'Université des Comores est le partenaire national du projet ExPLOI

Tableau 28: Evolution du nombre des accords de cogestion signés entre 2015-2022

Cosignataires		Nombre d'accords		
		2015	2020	2022
RNAP	Villages Co-gestionnaires des parcs marins	0	52	52
DGEF	Groupements des femmes pêcheuses de Chidini, Male et Oureveni	0	3	3
DGEF	Memboini, Itsandra, Chidini et Malé	0	4	4
DGEF	Memboini, Itsandra, Chidini et Malé	17	17	20
Total		17	76	79

Source : projet RNAP, DGEF et DGRH



Cible 14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

Il convient de rappeler que l'indicateur proxy retenu pour renseigner cette cible est le « nombre d'espèces de poissons menacés ». Selon les données de la DGRH, ce nombre est passé de 10 à 15 entre 2015 et 2020. Entre 2020 et 2020, ce nombre n'a pas évolué et a stagné à 15 espèces de poissons. Parmi les espèces de poisson menacées d'extinction, on peut citer entre autres : le Coelacanthe, classé patrimoine mondial et dont la population se situe entre 300 à 400 individus, les tortues, baleine bleue, dauphin à bosse, etc.



Cible 14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

Pour renseigner cette cible l'indicateur proxy suivant a été retenu « proportion du PIB correspondant aux activités de la pêche ».

Afin de promouvoir l'économie bleue, l'Union des Comores s'est dotée en 2004 d'une stratégie de développement des pêches en 2004, d'un code de la pêche et de l'aquaculture en 2007, d'un plan d'aménagement des pêches des espèces démersales côtières en 2012 et d'un cadre stratégique pour une politique nationale sur l'économie bleue en 2018. Ces différents plans et stratégies cherchent à augmenter de manière conséquente la contribution du sous-secteur pêche au PIB national. L'objectif visé est de ramener cette contribution de 3,9 % en 2016 à plus de 10% en 2021. Cependant, les données disponibles publiées par l'INSEED témoignent de l'étroitesse du développement des activités économiques liées à la mer qui restent peu développées. Elles indiquent que les objectifs fixés ne se sont pas réalisés, loin s'en faut⁸⁷. En effet, la contribution de la pêche au PIB national a légèrement diminué passant de 3,9 % à 3,7 % entre 2016 et 2021. Ces résultats peu encourageants s'expliquent en grande partie par la faiblesse des investissements publics et privés consacrés à ce secteur porteur, qui est l'un des socles du Plan Comores émergent (PCE⁸⁸). L'insuffisance de l'intégration du secteur dans le rapprochement régional (SADC, CIO, COMEZA, etc.) aussi bien que l'absence de signatures d'accords économiques spécifiques avec les pays voisins constituent des véritables goulots empêchant le développement de ce secteur.

Bien que les Comores aient enregistré des résultats encourageants sur la préservation des écosystèmes marins, il n'en demeure pas moins qu'il faudrait relever plusieurs défis, exploiter au maximum les opportunités existantes et initier d'autres actions permettant d'améliorer davantage ces performances et par voie de conséquence atteindre à l'horizon 2030 les objectifs de l'ODD 14. Il s'agit de relever les défis suivants :

87 Le potentiel dans les zones de pêche est estimé à 33 000 tonnes de poissons par an, alors que la production nationale annuelle est en moyenne estimée à 16 000 tonnes de poisson (DGRH).

88La vision du Plan Comores Émergent est de développer, d'ici 2030, une économie bleue durable qui soutient une économie comorienne émergente, favorisant une amélioration du bien-être de la population à travers l'exploitation des ressources marines et maritimes dans son ensemble et la promotion des atouts liés à la mer.



- Renforcer la maîtrise de l'espace maritime afin de réduire les pêches anarchiques et illicites ;
- Mobiliser les fonds nécessaires pour relancer le secteur de l'économie bleue;
- Renforcer les capacités matérielles, technologiques et humaines pour garantir une meilleure sécurité de l'espace maritime comorienne ;
- Renforcer le cadre juridique visant à régler et à sécuriser les écosystèmes marins comoriens;
- Renforcer la coopération entre les administrations chargées de gérer le secteur à savoir l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM), l'INRAPE et la Direction Générale des Ressources Halieutiques (DGRH);
- Évaluer les accords de cogestion existants et renforcer le dispositif de surveillance participative et communautaire.

Quant aux actions accélératrices, on peut citer entre autres :

- Mettre en place un mécanisme de production régulière des données statistiques liées à la biodiversité marine ;
- Multiplier les centres de formation dédiés aux métiers de la pêche afin d'attirer plus de jeunes, de renforcer les capacités techniques des pêcheurs sur la pêche durable;
- Mettre en place un partenariat entre l'État et le secteur privé en vue de promouvoir l'économie bleue;
- Renforcement des capacités de suivi, contrôle, surveillance et sécurité en mer en vue de lutter contre les pollutions marines et les pêches anarchiques et illégales;
- Assainir davantage l'environnement des affaires comorien afin d'attirer des investissements structurants dans ce secteur porteur.





15 VIE TERRESTRE



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

L'ODD 15 vise à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres. Il est directement lié à la promotion et à la protection du droit à la santé, du droit à une alimentation adéquate et du droit à l'eau potable, ainsi que du droit de tous les peuples à disposer librement de leurs richesses et ressources naturelles⁸⁹.

Il sied de noter que l'écosystème terrestre comorien est riche et diversifié. Il abrite un réservoir d'espèces de plantes, d'oiseaux et de mammifères différents les uns des autres et joue un rôle plus qu'important dans le maintien des équilibres climatiques. Nonobstant, ce patrimoine est menacé par son exploitation non durable. En effet, la biodiversité terrestre souffre d'une série de pressions liée à la géologie spécifique de l'archipel qui est confronté à l'activité menaçante du volcan Karthala et la forte densité de l'archipel entraînant une forte pression sur les ressources naturelles : exploitation anarchique des ressources forestières, marines et côtières. Afin de sauvegarder ce patrimoine naturel et, par voie de conséquence, de réaliser les objectifs définis par cet ODD, plusieurs actions ont été initiées par le gouvernement comorien parmi lesquelles :

- L'opérationnalisation de l'Agence " Parcs nationaux des Comores ", 2021;
- L'adoption de la loi sur les aires protégées, 2019;
- L'élaboration de la stratégie nationale et plan d'action actualisé pour la diversité biologique, 2016;
- L'élaboration de la stratégie d'expansion du système national des aires protégées, (2017-2021);
- L'élaboration du Plan d'Action National de lutte contre la désertification en vertu des principes édictés par la déclaration de la conférence de « Rio+20 », 2013 ;
- L'adoption de la loi numéro 12 001AU du 9 juin 2012 relative à la gestion forestière, 2019.

Pour mesurer les efforts du gouvernement vers l'atteinte de cet ODD, les 5 cibles suivantes ont été priorisées au niveau national : 15.1 ;15.2 ; 15.4 ; 15.5 et 15.9. Les données statistiques disponibles ont permis de renseigner 4 cibles sur 5.

⁸⁹ Selon les estimations faites par la Direction Générale de l'Environnement et des Forêt 57 % des terres agricoles comoriennes sont dégradées.

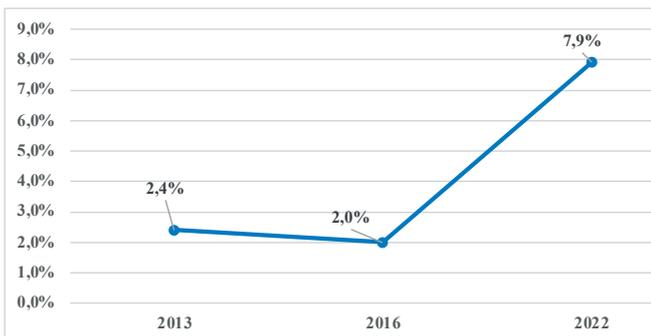


Cible 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux



L'indicateur 15.1.1 « Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre » a été retenue pour renseigner cette cible. Les données disponibles révèlent une évolution positive de cet indicateur entre 2013 et 2022. En effet, selon les évaluations faites par l'Agence 'Parcs nationaux des Comores'⁹⁰ et le projet RNAP, la surface forestière est passée de 2,4% à 2,0% entre 2015 et 2016, pour culminer à 7,9% en 2022, soit 163 754 Ha.

Graphique 41 Proportion de la superficie forestière par rapport à la superficie des Comores



Source : FAO, projet RNAP et Agence 'parcs Nationaux des Comores'

Cette tendance haussière s'explique en grande partie par les efforts de reboisement et de reforestation consentis par le Gouvernement comorien à travers les projets RNAP et RGIBV⁹¹.

En effet, l'action du gouvernement comorien à l'horizon 2030 consistera à maintenir cette tendance à travers des politiques visant, d'une part, à renforcer le cadre juridique et institutionnel, et d'autre part, à diversifier et amplifier les interventions relatives à l'aménagement des forêts. Selon les estimations faites par l'Agence parcs nationaux des Comores (2022), ces efforts ont permis de créer au niveau

national plus de 35 sites importants pour la sauvegarde de la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces.



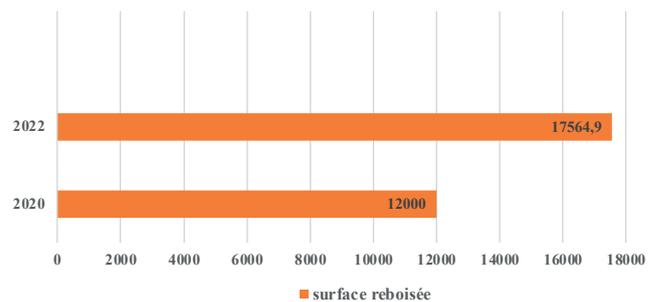
Cible 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial



Pour renseigner cette cible au niveau national, l'indicateur proxy suivant a été retenu : « Nombre de ha de forêts plantées ».

Les données fournies par l'Agence parcs nationaux des Comores (2022) montrent que la superficie reboisée ou boisée au niveau national a connu une augmentation conséquente entre 2020 et 2022. Au cours de cette période, celle-ci est passée de 12 000 Ha à 17564,9 Ha.

Graphique 42 Superficie reboisée ou boisée au niveau



Source : Agence nationale des aires protégées

La collaboration et la synergie des actions entre les parties prenantes (gouvernement, PTF, OSC, etc.) à travers les projets RNAP, RRC et RGIBV, expliquent en grande partie ces résultats plus qu'encourageants. Cette synergie a permis de reboiser plus 125 000 plants dans les zones dégradées, de protéger plus de 14 500 propagules de mangroves (Agence, Parcs nationaux des Comores, 2022). Elle a abouti à l'accroissement de la superficie des mangroves des parcs, passant de 109 Ha à 115,6 Ha entre 2014 et 2022 (Agence Parcs nationaux des Comores, 2022).

90 L'Agence « Parcs nationaux des Comores » est une association, régie par la loi n° 86-006/AF du 30 mai 1986 relative au contrat d'association, qui obtiendra la reconnaissance d'utilité publique. Sa mission principale est la gestion du Système des Aires Protégées terrestres et marines.

91 Le projet RGIBV a pour objectif général la réduction de la vulnérabilité des communautés par la restauration des bassins versants et des forêts et l'Adaptation des moyens de subsistance en utilisant une Gestion Intégrée des bassins versants comme stratégie d'adaptation.



Cible 15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable

Cette cible n'est pas renseignée et les actions du gouvernement pour l'atteinte de cette cible nous paraissent peu visibles et connues à nos jours.



Cible 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

Pour analyser l'évolution de cette cible, l'indice suivant a été retenu au niveau national : indice de la liste rouge. Il sied de souligner que l'écosystème terrestre comorien est riche et diversifié. Selon le rapport intérimaire sur l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un Plan d'action en matière de diversité biologique (1998), les Comores disposent de plus de 2 000 espèces floristiques répertoriées dont 33 % sont des plantes vasculaires, 43 espèces d'orchidées, 1200 insectes dont 30 à 60 % endémiques (papillons et araignées), 24 espèces de reptiles, 98 espèces d'oiseaux. On y trouve aussi des espèces d'intérêt mondial, notamment des mégachiroptères (notamment la chauve-souris géante Livingstone) et les lémuriers. Plusieurs de ces espèces sont menacées par l'exploitation anarchique et illicite de l'espace forestier. Certains d'entre eux sont en voie d'extinction. Pour faire face à cette menace, le gouvernement comorien a pris plusieurs mesures qui ont permis de classer certaines espèces dans la liste rouge de l'UICN⁹², tandis que d'autres ont un statut d'espèces protégées.

D'autres actions majeures ont été prises aussi pour lutter contre le trafic illicite de bois et par voie de conséquence, la déforestation. On peut citer entre autres l'expansion des aires protégées, l'élaboration de la stratégie nationale et plan d'action actualisé pour la diversité biologique (2016), le renforcement de la collaboration entre les forces de défenses et de sécurité et les communautés villageoises pour la surveillance des forêts, etc.



Cible 15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi⁹³ pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 est le proxy retenu au niveau national pour mesurer l'évolution de cette cible.

Les données disponibles montrent des progrès significatifs dans la réalisation des objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi. Les efforts consentis dans ce domaine se sont traduits par la création de cinq nouveaux parcs nationaux pour la période 2017-2021 : le parc national du Karthala, le parc national du mont Ntringui, le parc national Mitsamiouli-Ndroudé, le parc national Cœlacanthe et le parc national Shisiwani. Par conséquent, entre 2017 et 2021, le territoire terrestre protégé est passé de 19895 Ha à 50500 Ha, représentant plus de 27 % de la superficie du territoire national, tandis que celui des eaux territoriales est passé de 366,75 Km² à 584,90 Km² (5,8%).

Au vu de l'évolution des indicateurs analysés ci-haut et tenant compte de la robustesse du cadre institutionnel et organisationnel élaboré pour la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres, on peut conclure que les Comores sont en bonne posture pour l'atteinte de l'ODD 14.

La pression exercée par l'espèce humaine ainsi que les aléas climatiques constituent les principales causes de la dégradation des écosystèmes terrestres. Pour renforcer les initiatives déjà mises en place par les autorités comoriennes pour sauvegarder la biodiversité terrestre, les autorités comoriennes devraient relever plusieurs défis, exploiter les opportunités existantes et initier d'autres actions de nature à accélérer l'atteinte des objectifs fixés par l'ODD 15. Il s'agit de relever les défis suivants :

- La faible application des textes et réglementations en vigueur;
- Le renforcement des dispositifs institutionnels et juridiques pour la protection des écosystèmes terrestres;

92 Union internationale pour la conservation de la nature

93 Toutefois, il convient de noter que le but stratégique de l'objectif 2 d'Aichi est d'améliorer l'état de la diversité biologique en prenant des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent de fournir des services essentiels pour le bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté



- L'insuffisance des ressources financières;
- La faiblesse des ressources humaines;
- L'entretien, la gestion et l'expansion du réseau des Aires protégées;
- Le renforcement de capacités techniques, humaines et financières des institutions en charge de la gestion de la biodiversité;
- La sensibilisation des communautés villageoises;
- Le renforcement des contrôles forestiers compte tenu de la sophistication croissante des méthodes d'exploitation forestière illégale;
- L'adoption des bonnes pratiques en matière de gestion, protection des écosystèmes terrestres.

5. 2.4 État de la mise en œuvre des ODD du domaine Gouvernance / Paix (P Paix)



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Les cibles de cet ODD comprennent la réduction de toutes les formes de violence, l'élimination de la violence et de la traite des enfants, la promotion de l'État de droit et de la justice pour tous, la réduction des flux financiers et d'armes illicites, de la corruption et des pots-de-vin, la mise en place d'institutions efficaces, la participation à la prise de décision à tous les niveaux et l'identité légale pour tous. La réalisation de l'ODD 16 dépendra, entre autres, (i) de la promotion et de la protection du droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, (ii) de la protection des enfants contre toutes les formes de violence, d'abus ou d'exploitation, (iii) de la promotion et de la protection du

droit à la personnalité juridique et (iv) de la promotion et de la protection du droit de participer aux affaires publiques et du droit d'accès à l'information.



Cible 16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice



Mécanismes de prise en charge et de règlement des différents pour les victimes de violences



De 2020 à 2023, les violences en général (à l'exception des violences sexuelles à l'égard des mineurs et surtout de sexe féminin dont la tendance semble mitigée) connaissent une chute significative selon les cellules d'écoute et le rapport de la gendarmerie nationale.

Selon les informations fournies par les rapports de la Gendarmerie nationale et les cellules d'écoute, aucun décès lié à des conflits de toute nature n'a été déploré de 2021 à 2022.

En ce qui concerne le nombre de victimes d'homicides volontaires pour 100.000 habitants, les données des cellules d'écoute ainsi que celles de la Gendarmerie Nationale pour la période 2020/2022 n'ont fait aucune mention.

En ce qui concerne les cellules d'écoute, les données

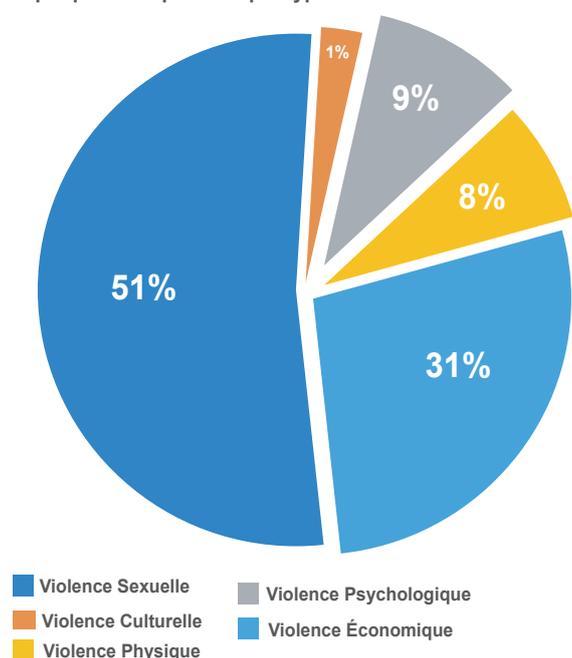
existantes font état de 627 cas de violences notifiés pour l'année 2022. Ces données concernent à la fois les violences sexuelles, culturelles, psychologiques, physiques et économiques. Elles nous donnent une indication quant à la situation de la violence faites aux enfants et aux femmes mais ne montrent pas l'ampleur qu'elle reflète réellement dans une société où les victimes ne portent pas systématiquement une plainte au tribunal. Le déficit chronique en matière de données statistiques et l'inexistence d'enquêtes auprès de la population limitent la connaissance de la portée de ce phénomène. Selon les données disponibles au sein des cellules d'écoute et la délégation générale des droits de l'homme du ministère de la justice, la situation des violences faites aux enfants et aux femmes reste inquiétante même si un léger fléchissement a été constaté au cours de l'année 2022.

Tableau 29: Situation des violences faite aux enfants et aux femmes de 2020-2022

Type d'infraction	Année 2020				Année 2021				Année 2022			
	Répartition d'âge				Répartition d'âge				Répartition d'âge			
	0-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	18 ans +	0-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	18 ans +	0-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	18 ans +
Violence sexuelle	21	29	350	8	20	40	294	21	14	41	213	28
Violence Culturelle	1	0	5	7	0	0	4	2	0	0	5	0
Violence psychologique	1	0	1	3	16	3	16	65	2	3	9	64
Violence physique	8	12	15	26	5	4	16	49	3	4	10	26
Violence économique	60	77	51	31	56	39	30	99	50	28	38	89
Total par âge	91	118	422	75	97	86	360	236	69	76	275	207
% par âge	13%	17%	60%	11%	12%	11%	46%	30%	11%	12%	44%	33%
Total par année	706				779				627			
Grand total	2112											

Source : cellule d'écoute, délégation Générale des droits de l'homme

Graphique 43 Répartition par type de violence



Source: cellule d'écoute, délégation Générale des droits de l'homme

Les violences sexuelles représentent 51% des violences. Selon les données collectées d'Octobre – à décembre 2022 par les services d'écoute et de protection des enfants et femmes victimes de violence de Ndzuwani, de Mwali et de Ngazidja, 181 cas de violences ont été enregistrés

tous types de violences confondus, dont 144 concernent les victimes de sexe féminin, ce qui représente 81% contre 37 cas de violences chez les victimes de sexe masculin, tout âge confondu, soit 19%. Parmi ces cas de violences, 99 victimes de violences sexuelles et physiques ont bénéficié d'une prise en charge médicale y compris les accouchements. La majorité des violences sexuelles et physiques signalées dans les services d'écoute sont commises par des proches. La majorité de cas de violences sexuelles ont bénéficié d'une prise en charge psychosociale.

Les violences psychologiques sont multifactorielles et imprègnent toutes les autres violences. Les victimes de sexe masculin de plus de 18 ans, continuent de se signaler dans les services d'écoute avec un total de 8 cas qui concernent les violences psychologiques, physiques et économiques. Il est à noter également que parmi les 181 victimes de ce quatrième trimestre de l'année 2022, 149 victimes ont bénéficié d'une prise en charge juridique. Enfin, parmi les violences économiques, les 64 cas recensés au cours du dernier trimestre de l'année 2022, concernent des femmes de plus de 18 ans, avec 18 cas, toutes des mères abandonnées par leurs maris, principaux pourvoyeurs de ressources dans la famille. Les îles de Mwali et de Ndzuwani sont les plus touchées par ces violences économiques, avec 48 cas à Mwali et 11 à Ndzuwani contre 5 cas à Ngazidja.

Tableau 30: récapitulatif de la situation des violences faites aux femmes et aux enfants au dernier trimestre 2022

	Age des filles					Age des garçons				
	0-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	18 ans +	Total	0-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	18 ans +	Total
Violence sexuelle	14	31	207	27	279	0	11	6	1	18
Violence Culturelle	0	0	5	0	5	0	0	0	0	0
Violence psychologique	2	2	6	37	47	0	1	3	27	31
Violence physique	1	1	5	23	30	2	3	5	3	13
Violence économique	25	15	27	86	153	25	16	7	3	51
Total par âge	42	49	250	173		27	31	21	34	
Total par sexe	514					113				
% par sexe	82%					18%				
Grand total	627									

Source : cellule d'écoute, délégation Générale des droits de l'homme



La tranche d'âge la plus touchée par ces violences, celle âgée entre 11 et 17 ans a été très impliquée dans les activités de lutte contre les violences faites aux enfants et aux femmes

De même, on constate une baisse tendancielle des arrestations liées aux violences de toutes sortes, déclarées à la gendarmerie nationale de 2020 à 2022. (Voir tableau 31).

Tableau 31: Arrestations de la Gendarmerie Nationale

Année	Faits divers	Avec mandat d'arrêt	Taux de délits
2020	35%	3%	Non indiqué
2021	40%	2%	96%
2022	45%	2%	92%

Source : Rapports de la gendarmerie nationale 2021 et 2022

Quant au focus groupe, tous les participants déclarent relever dans leurs différentes régions une légère diminution de la violence en général y comprises celles qui opposent les communautés villageoises. Cet avis fut surtout soutenu par les acteurs de la société civile présents dans la discussion comme messieurs Ahmed C, Abdillah M ainsi que madame Salmata B.

Ainsi, la violence en général a bien chuté de manière significative au cours de cette période allant de 2020 à 2022 même si les agressions sexuelles semblent encore persistantes

Au sujet de l'enquête par graphe à indicateurs multiples 2022 G (6ème génération), il n'existe pas un chapitre dénommé « Violence basée sur le genre ». Cependant, l'enquête dispose d'une rubrique dénommée « Violence domestique », mais les données y afférentes sont en cours de traitement. Ainsi, pour le coordonnateur technique de l'enquête, aucun indicateur ne peut permettre pour l'heure d'opérer d'éventuelles confrontations avec les données de la violence existantes (Cellules d'écoute et Gendarmerie nationale).

Bien que les villages constituent des réalités sociales qui semblent s'opposer à la construction de l'État-nation, « la société comorienne possède des mécanismes traditionnels de médiation et de résolution des conflits qui ont toujours contribué à maintenir le niveau d'intensité de la violence dans des limites « acceptables ». (Source CCA 2020).

D'une manière générale, en dépit des cas isolés de violences inter-villages liées au foncier ou dans le cadre

des compétitions de football, la thèse d'une société paisible souvent avancée trouve sa consécration sur le fait que beaucoup de conflits meurtriers faisant ravage dans d'autres pays notamment en Afrique ne semblent pas pour le moment constituer une menace sérieuse pour les Comores. Selon le rapport CCA 2020 « les Comores jouissent d'une bonne image dès lors que les violences liées au grand banditisme demeurent rares ».

L'État Comorien a entrepris de nombreux efforts pour enrayer cette violence avec l'appui des partenaires et de la société civile. Mais malgré tous ces efforts, la violence sur les femmes et les enfants demeure persistante selon le rapport du CCA2020.

La violence contre les femmes et les enfants est l'une des pires formes de violation des droits de l'homme les plus répandues dans le monde. (Rapport analyse commune de pays CCA du système des nations Unies en Union des Comores ou rapport CCA du Système des Nations Unies en Union des Comores).

Ainsi, cette tendance baissière des cas de violences peut s'expliquer par de multiples lois et actions concrètes allant dans le sens de la sensibilisation, de la formation, pour la lutte contre les violences à l'égard des enfants et des femmes. Il s'agit des mesures juridiques, psychologiques prises et d'actions concrètes réalisées de 2020 à 2023. On peut relever entre autres :

- Le nouveau code pénal devant permettre de juger les auteurs des violences contre les femmes et les enfants mais également d'assurer la prise en charge des victimes. Cette loi fondamentale contient des dispositions relatives aux crimes contre l'humanité, à la traite des personnes, à la criminalité transnationale organisée, à la criminalisation des agressions sexuelles allant de 15 ans à la peine capitale, et tant d'autres nouveautés allant dans le sens de la lutte contre toutes les formes de violences et pour la construction de l'État de droit.
- Des actions de sensibilisation et de dissémination des textes juridiques portant protection des femmes et enfants ont été organisées dans les 54 communes du pays de la fin de l'année 2021 jusqu'à la fin du premier trimestre de 2022.
- La formation des assistants sociaux et prise en charge des violences.
- Mobilisation populaire dans les journées thématiques.
- Existence de bulletin trimestriel sur les violences.
- Existence d'une brigade des mineurs pour la prise en charge des mineurs et femmes victimes de violences.



- Mise en place de comités de veille et d’alerte de violence
- Formation déjà réalisée de 22 magistrats et 9 greffiers ainsi qu’une autre formation de 25 magistrats prévue pour 2023 à 2024. D’ici juin 2024, les juridictions disposeront de plus de 50 magistrats en plus de l’existant dans le corps.
- Mise en place de nouvelles cellules régionales d’écoute dans les régions de Ngazidja à Fombouni et à Mitsamihouli
- Prise en charge psychologique, médicale et juridique des femmes victimes de violences, en plus des enfants qui bénéficient de ces services depuis plusieurs années.
- Avènement des associations et ONG contre les violences dans les villages en plus de celles existantes dans les villes et ayant une dimension régionale ou nationale
- Engagement solennel du chef de l’État le 6 juillet 2020 à combattre les violences faites aux femmes et aux enfants suite à un rapport qui lui a été remis par la société civile regroupant les organisations pour la protection des femmes et des enfants.
- Ainsi, de progrès significatifs sont constatés dans le cadre de la lutte contre les violences.

16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement

L’indicateur retenu est le taux de détention préventive, autrement dit la proportion des détenus en prison non encore jugés. Selon le Secrétariat Général du ministère de la justice, l’actuel taux de détention préventive en 2023 est de 43,60%. En effet, la population carcérale globale en 2023 est de 422 (255 à la grande Comores, 135 à Anjouan, et 32 à Mohéli).

La population carcérale en instance de jugement est de 184 (122 à la Grande Comores, 93 à Anjouan et 12 à Mohéli). Et d’après le document de la politique nationale du secteur de la justice, la proportion des personnes en détention préventive était de 18 sur 103 en 2009, 80% en 2014 et 92% en 2015.

L’analyse globale des données montre une chute considérable du taux de la population carcérale en instance de jugement en 2023 par rapport aux situations des années 2014 et 2015.

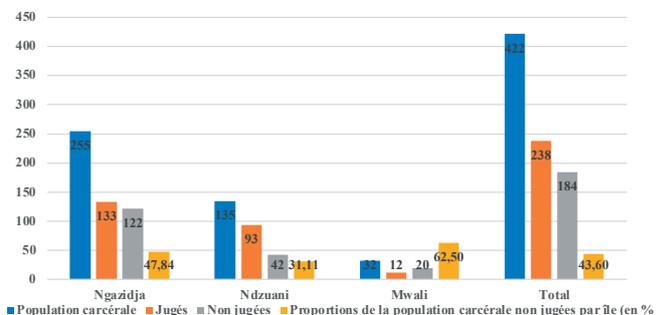
Il n’existe pas de données relatives à la détention préventive couvrant les années 2020 et 2021.

Tableau 32: Évolution de la population carcérale en instance de jugement

Année	Proportion de la population carcérale en instance de jugement (en %)	Evolution tendancielle
2009	17,48	
2014	80	↑
2015	90	↑
2022	43,6	↓

Source : secrétariat général du ministère de la justice

Graphique 44 Proportion de la population carcérale en instance de jugement dans les îles en 2022



Source : secrétariat du ministère de la justice

Cette baisse tendancielle actuelle du taux de détention préventive s’explique par de multiples actions entreprises et des mesures engagées et en cours.

De nombreuses lois suivies de leurs textes d’application et plusieurs formations de renforcement des capacités réalisées au cours de ces deux dernières années ont permis d’augmenter l’effectif des magistrats qui est actuellement de 78 selon le ministère de la Justice. De même, la mise en place effective du conseil supérieur de la magistrature, les contrôles effectuées par l’inspecteur général des services judiciaires, les sanctions infligées à de nombreux magistrats pour fautes disciplinaires graves, amènent les juges à vouloir respecter les procédures et à accélérer les délais.

Enfin, les appels répétés du chef de l’État au strict respect des textes ainsi que la possibilité désormais offerte aux justiciables de porter plainte auprès du conseil supérieur de la magistrature influent sensiblement sur le comportement du juge.

Cependant, la baisse du taux de détention préventive ne peut dissimuler les violations constatées aux droits humains des personnes en détention.



En effet, Le droit international des droits de l'homme 3 reconnaît que la privation de la liberté d'aller et de venir des détenus peut être une nécessité pour les besoins de la justice mais ne saurait priver les détenus de leurs droits fondamentaux.

Pourtant, la CNDHL de l'Union des Comores note dans son rapport annuel 2019 -2020 de multiples défaillances, notamment la lenteur du système judiciaire en général et de la chaîne pénale en particulier. Trois problèmes fondamentaux ont été relevés par l'institution nationale de prévention et de contrôle des droits de l'homme. Il s'agit de la surpopulation carcérale, du dépassement des délais d'attente des détenus en instance de jugement et des violations manifestes des droits de l'homme notamment l'exercice du droit à la santé, à l'hygiène et à l'eau.

Cependant, pour ne laisser personne pour compte et garantir les droits fondamentaux pour tous; notamment à l'égard des détenus, de multiples actions et mesures prises ou en cours témoignent la volonté du gouvernement à faire la promotion des droits de l'homme. Il s'agit de :

- Construction de deux prisons l'une à Mdé Grande Comores et l'autre à Koki Anjouan. Les travaux sont en phase de finition;
- Réhabilitation de la prison de Moroni pour devenir la prison des mineurs et des femmes sur financement de l'Union Européenne. L'appel d'offre est déjà lancé;
- Rénovation des chambres de détention au niveau de la police judiciaire;
- Formation des personnes concernées par l'application des lois (magistrats, force de l'ordre);
- Formation continue des magistrats et des auxiliaires de justice notamment les greffiers, huissiers, notaires, en 2021/2022;
- Formation initiale des magistrats;
- Dotation de matériels, informatiques de haute technicité liant les Comores avec l'espace OHADA;
- Mise en place effective du conseil supérieur de la magistrature avec adoption d'un règlement intérieur, élections des membres élus du conseil, nomination d'un nouveau secrétaire général;
- Formation de juges spécialisés;
- Le gouvernement a doté le conseil supérieur de la magistrature d'un nouveau bâtiment pour son installation et pouvoir mener à bien sa mission;
- Le gouvernement a également doté la commission nationale des droits de l'homme et des libertés d'un nouveau bâtiment;

- Adoption d'une loi sur l'organisation judiciaire en 2020 avec comme nouveautés : réforme de la cour d'assises excluant les jurés en faveur de juges professionnels d'expérience d'au moins 10 ans et la possibilité de faire recours;
- Loi portant pôle anti-terroriste;
- Loi portant pôle judiciaire économique et financier permettant de juger toutes les infractions liées aux affaires économique, corruption, détournement de fonds publics, blanchiment d'argent;
- Loi portant organisation et fonctionnement des tribunaux cadiaux avec des nouveautés : Création d'un tribunal cadial dans chaque préfecture et création en 2021 du poste de grand cad qui préside également la chambre musulmane de la cour d'appel;
- La mise en place d'un juge d'application des peines;
- Inspections régulières et contrôles effectués dans la transparence par des institutions nationales et internationales (CNDHL);
- Avec ces avancées, dans le cadre de la cible 16(3), conjuguées aux résultats de la tendance, une progression significative peut être relevée de 2020 à 2023.



Cible 16.4. D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée



La migration irrégulière, le trafic de la drogue ainsi le blanchissement d'argent font partie des trafics illicites qui menacent l'État comorien et pour lesquels des solutions urgentes méritent d'être retrouvées.

La plupart des migrants qui passent aux Comores viennent des pays d'Afrique (Burundi, Ouganda, Madagascar et Tanzanie) avec comme finalités atteindre Mayotte pour pouvoir partir en Europe, passer à Moroni pour pouvoir aller dans les pays arabes ou rester à Moroni pour travailler. Le phénomène de la migration irrégulière commence à prendre des proportions inquiétantes depuis 2022. En ce début de l'année 2023 environ 150 à 200 migrants en provenance de l'Afrique aux identités inconnues ou douteuses sont arrivés à Moroni. Les Comores ont conclu un accord avec la France soutenant la lutte contre le trafic illicite des migrants. Cet accord signé en 2019 porte sur la lutte contre les mouvements des populations non maîtrisés et de sauvegarde des vies humaines en mer. Selon différentes



sources unanimes, les migrations irrégulières à travers des « Kwassa-kwassa » des Comoriens à destination de Mayotte ont déjà fait plus de 10.000 morts selon le rapport CCA 2020. Des Comoriens sont emprisonnés en 2023 pour des trafics illicites des migrants et transports illégaux vers Mayotte. Les capacités matérielles et humaines de gestion des frontières et de contrôle de l'espace maritime national sont limitées, ce qui est propice aux activités de criminalité transnationale organisées.

Le trafic illicite des drogues (Héroïne, Cocaïne, Cannabis et nouvelles substances psycho active) connaissent un développement fulgurant ces dernières années dans les îles du Sud-ouest de l'Océan indien à telle enseigne qu'une organisation internationale dénommée « Global Initiative Against Global transnational Organized crime» (Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée) parle de « Marées changeantes ». Pourtant, les États insulaires de l'océan Indien n'ont pas encore pu mettre en place des solutions communes pour faire face efficacement à ce fléau. Aux Comores et à Madagascar notamment, les moyens juridiques, matériels et humains semblent en deçà des enjeux. Le rapport publié par l'organisation citée ci-haut, une ONG qui a son siège à Genève, demande comment le marché de la drogue se développe et se diversifie dans la région. Le rapport montre que les Comores fonctionnent comme un petit « marché » de destination plutôt que « Un point de transit important ».

Pour ce qui est du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, l'atelier de validation de la stratégie nationale a permis d'identifier les menaces et les vulnérabilités existantes en matière de blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme auquel le pays est exposé.

De plus, en 2021, la loi relative à la lutte contre le terrorisme, son financement et à la répression du blanchiment d'argent a été promulguée. De même, un nouveau code pénal incriminant plusieurs infractions sous-jacentes à l'infraction du blanchiment d'argent de capitaux est entré en vigueur. Différentes structures ont été mises en place, en particulier le comité national de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Depuis 2020, un Service de Renseignement Financier (SRF) disposant d'une autonomie administrative et financière est mis en place. Sa mission principale est

d'analyser les opérations bancaires suspectes et établir un rapport conséquent à la justice en cas de nécessité (décret N°20-145/PR portant attribution, organisation et fonctionnement du Service de Renseignement Financier et décret N°21-072/PR portant promulgation de la loi N° 21-004/AU du 29 juin 2021 relative à la lutte contre le terrorisme, son financement et à la répression du blanchiment d'argent).

Les conséquences des différents trafics illicites ne sont autres choses que les décès en mer, la mise en cause de la paix sociale et politique, l'aggravation de la corruption et la pauvreté ainsi que la violation des droits de l'Homme.



Cible 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes



Les données qualitatives nationales ainsi que les données quantitatives internationales font état d'une situation de corruption de plus en plus élevée. Ainsi, une étude faite en 2012 par la commission nationale de prévention et de lutte contre la corruption relève les bases de ce phénomène, sa localisation, ses formes, ses principales causes et ses impacts dans la vie économique, politique, sociale et internationale. Le rapport de cette étude note que, la corruption aux Comores touche tous les niveaux de la société, entre autres l'Administration publique, les sociétés d'État, le système judiciaire, et le milieu politique. Les participants du focus group du pilier paix organisé le 19 avril 2023, constitués des représentants des administrations publiques dont le ministère de la justice, des ONG, des femmes et des hommes résumant la situation du phénomène en parlant de « corruption systémique ».

La corruption s'explique en raison entre autres de la crise économique, la proximité sociologique, la non-application des textes, la légitimation sociale, les bas salaires des fonctionnaires, la fraude électorale, la lenteur des décisions de justice et l'impunité.

Enfin, le classement des Comores par Transparency international renseigne une chute continue de 2018 à 2022 comme en témoigne le tableau ci-dessous.



Tableau 33: Indice de perception de la corruption

Année	Score	Rang	Moyenne Afrique subsaharienne	Moyenne mondiale	Evolution des scores
2018	27	144	32	43	
2019	25	153	32	43	↓
2020	21	160	32	43	↓
2021	20	164	33	43	↓
2022	19	167	32	43	↓

Source : Transparency international

De même, l'examen du tableau ci-dessus montre que l'Union des Comores est également en dessous des moyennes subsaharienne et mondiale des scores de perception de la corruption.

Tableau 34: Comparaison Comores / Afrique subsaharienne en 2022

Pays	Score	Rang	Moyenne Afrique subsaharienne	Moyenne mondiale
Comores	19	167	32	43
Tanzanie	38	94	32	43
Maurice	50	57	32	43
Seychelles	70	23	33	43
Madagascar	26	142	32	43

Source : Transparency international

Les conséquences de la corruption sont multiples et consistent à favoriser la violation des droits de l'homme, à décourager les investisseurs, à freiner les efforts de croissance, à nourrir les dissensions sociales et le séparatisme politique. Les objectifs du développement durable notamment ceux liés à la paix et aux droits de l'homme seraient impossibles à atteindre sans la maîtrise de la corruption.

Parmi les conséquences les plus manifestes de la systématisation de la corruption il faudrait relever la totale marginalisation des groupes vulnérables incapables de faire face à la situation et encore de pouvoir dénoncer cette injustice devant la justice. Ainsi, la corruption creuse davantage les inégalités entre les couches sociales, accentue leur vulnérabilité et met en cause le principe de ne laisser personne de côté.

Le document de la stratégie nationale de lutte contre la corruption montre la nécessité de conjuguer trois axes pour réussir la lutte contre la corruption à savoir la prévention, l'éducation et la répression.

Face à cette situation critique, le gouvernement a pris conscience de la nécessité et l'urgence d'agir contre le fléau. En plus des textes nationaux et internationaux antérieurs contre la corruption, d'autres lois sont intervenues de 2020 à nos jours pour consolider l'arsenal juridique de lutte contre le phénomène. Il s'agit essentiellement de :

- La loi N° 20 – 038 du 29 – 12 – 2020 portant code pénal et ayant introduit certaines dispositions relatives au blanchiment d'argent, à la corruption, au détournement des fonds publics;
- La loi portant pôles judiciaire, économique et financière donnant ainsi compétence à juger les crimes et les délits financiers.

Depuis 2022, le ministère de la Justice a entrepris l'élaboration d'un avant-projet de loi sur la prévention et la lutte contre la corruption en étroite collaboration avec la Cour suprême étant donné que c'est cette dernière qui doit abriter la structure anti-corruption.



Le projet de loi qui est adopté en conseil de ministre fut présenté à l'Assemblée de l'Union des Comores sous le n°-23/012/MJAIFPDHTAP/CAB, le 19 avril 2023 et se trouve actuellement en étude dans la Commission des lois constitutionnelles, de la législation, de la religion et de l'Administration publique. Ce projet de loi a pour objet, entre autres, de renforcer les mesures visant à prévenir et à combattre la corruption, à promouvoir l'intégrité, la responsabilité et la transparence dans la gestion des secteurs publics et privés, à incriminer la corruption dans toutes ses formes, à faciliter et appuyer la coopération internationale pour lutter contre le phénomène et le recouvrement des avoirs mal acquis (article 1). Par ailleurs, l'article 2 de ce projet énumère les conditions préalables de recrutement dans le cadre de l'Administration publique notamment celles d'intégrité, d'honnêteté, d'efficacité, de transparence et de mérite. Ce projet exige que les personnes considérées particulièrement exposées à la corruption bénéficient des traitements adéquats, des indemnités suffisantes de nature à garantir un niveau de vie décent. Et pour certaines catégories des hautes personnalités ou de fonctionnaires au sommet de l'Etat et de l'Administration, il est institué une obligation de déclaration de patrimoine.

Un projet de loi organique abrogeant et remplaçant l'ordonnance N°19-003/PR du 19 octobre 2019 sur la Cour suprême de l'Union des Comores N°013/MJAIFDHTAP/CAB, se trouve également déposé à l'Assemblée de l'Union, le 19 avril dernier et fait l'objet d'examen dans la même commission.

Bien que ces lois et les dispositions y afférentes contre la corruption soient de nature à limiter l'ampleur de la corruption, il y a lieu de noter que le combat contre la corruption nécessite, en plus des dispositions juridiques et institutionnelles, une volonté politique sans faille et une culture citoyenne d'accompagnement.

Par ailleurs, les données qualitatives nationales issues de la commission nationale de prévention et de lutte contre la corruption dans son rapport stratégique de 2012 et du document des conclusions des assises Nationales nous renseignent sur la situation de la corruption des entreprises aux Comores.

En plus, les participants du focus groupe pilier paix du 19 avril 2023 soulignent également que les personnes physiques et morales (les entreprises) sont impliquées dans ce phénomène. Enfin, certaines données quantitatives internationales témoignent également que le phénomène de la corruption touche et les particuliers et les entreprises. Même si les Comores connaissent une

situation mitigée au niveau de Doing business, elles sont généralement mal notées dans les classements mondiaux selon le CCA 2020.

Tableau 35: indice de facilité à faire des affaires (classement Doing business)

Année	Rang/190	Evolution tendancielle
2015	159	
2016	154	↓
2017	153	↓
2018	158	↑
2019	164	↑
2020	160	↓

Source : Doing business databases

De même, la fondation Mo Ibrahim qui a pour mission d'aider l'Afrique à se débarrasser de la corruption, classe les Comores avec un indice en chute de 2020 à 2021 par rapport à l'année 2019, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 35: indice de facilité à faire des affaires (classement Doing business)

Année	Rang/54 pays africains	Evolution tendancielle
2017	34	
2018	34	
2019	38	↓
2021	38	↓

Source : Mo Ibrahim foundation

Pourtant, la constitution de 2018 garantit le respect des droits humains et consacre l'égalité de tous devant la loi sans distinction de race, de sexe ou de religion. Le problème est que l'institution judiciaire se trouve également discréditée auprès des citoyens. Selon le focus group du 19 avril 2023, la justice demeure un des services publics les plus touchés par la corruption en Union des Comores. Surtout que le conseil supérieur de la magistrature n'est pas véritablement opérationnel et que l'accès à la justice n'est pas chose facile. Les citoyens font donc recours à des mécanismes alternatifs de résolution des litiges.



Aux Comores, comme dans la plupart des pays en développement, l'éloignement du justiciable, les lenteurs des procédures judiciaires, les coûts du procès ainsi que l'accès aux avocats limitent le droit d'accès égal à la justice. Au-delà de ces obstacles propres au système de justice étatique, produit d'un mimétisme juridique occidental, les droits traditionnels (coutumier et musulman) bénéficiant du soutien populaire opposent de vives résistances. Recourir à la justice étatique serait perçu par nombre de citoyens comme un acte attentatoire aux us et coutumes. Ainsi, la plupart des citoyens préfèrent recourir à des mécanismes alternatifs de règlement des conflits notamment la justice divine, musulmane, coutumière voir privée, plutôt que la justice étatique selon le CCA 2020. La corruption aux Comores doit faire appel à des solutions à la hauteur des enjeux car le combat demeure très difficile. La solution contre la corruption ne relève pas seulement des politiques et des magistrats.

Le problème de l'indépendance de la justice

L'indépendance de la justice et son corolaire qui est l'inamovibilité des magistrats du siège posées par la constitution se heurtent aux exigences des gouvernements ainsi qu'à la corruption généralisée selon les documents de la politique nationale du secteur de la justice en Union des Comores et des assises nationales. L'absence de l'indépendance de la justice se complique en raison de la non-effectivité du Conseil Supérieur de la Magistrature, l'institution pouvant sanctionner les mauvais comportements des magistrats.

Dans le cadre de cette cible 16.5, il est permis de parler d'une légère progression en raison des mesures et actions engagées ou en cours



Cible 16. Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux



16.6.1 : Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé par secteur (ou par code budgétaire) autre critère similaire

De 2019 à 2023, les dépenses destinées à couvrir les services et institutions chargés de la paix connaissent une situation mitigée.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution tendancielle de la proportion des dépenses publiques primaires destinées au secteur « Paix et gouvernance ».

Graphique 45 Évolution des dépenses publiques destinées au secteur paix



Source : RNV (2020) / Ministère des finances (2021,2022 et 2023)

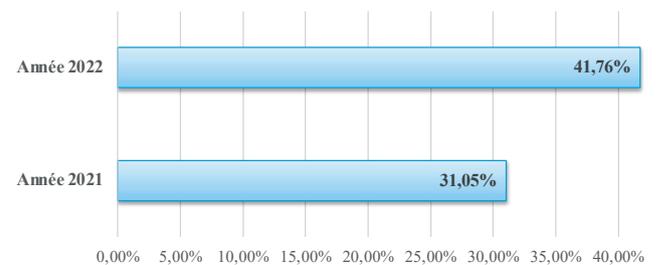
Cette proportion élevée des dépenses primaires sur le budget de l'État traduit la prise de conscience de l'État sur la primauté de la paix comme gage du développement.

Selon le ministère des Finances, les variations du pourcentage en baisse (2022) et en hausse (2021) et une certaine tendance à la hausse en 2023 s'expliquent par l'ampleur des investissements ponctuels, la hausse et la baisse des ristournes des départements ainsi que des dépenses intégrées dans le secteur de la paix pour répondre à des besoins contextuels ou des aléas.

Cependant, l'importance réelle de cette proportion doit être nuancée pour deux séries de considération :

D'une part, il faut savoir distinguer les prévisions budgétaires de leur mise en œuvre effective. En effet, le taux d'exécution budgétaire annuel global de l'État n'atteint pas les 50% comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Graphique 46 Taux d'exécution budgétaire général



Source : Document élaboré par le ministère des Finances en annexe



La directrice des Affaires administratives et financières du ministère de la Justice note que qu'en 2022, le budget prévu du département de la justice s'élève à 495 274 668 KMF et que seulement la somme de 212 732 505 KMF a été exécutée ce qui représente un taux d'exécution budgétaire de 42,95. Des institutions du ministère de la justice à l'instar du conseil supérieur de la magistrature ont du mal à fonctionner faute de décaissement.

D'autre part, la corruption affecte à la fois le recouvrement des recettes ainsi que l'exécution des dépenses. La corruption permet à certaines personnes de se soustraire aux impôts et taxes tandis que d'autres finissent souvent par en payer plus. Les pertes des recettes peuvent également entraver la capacité de l'État à réaliser les dépenses envisagées.

La corruption dans le domaine budgétaire se traduit par une importante perte de ressources publiques (fiscales, douanières) et des dépenses inutiles et surtout de détournement d'importantes sommes qui auraient dû être employées pour soutenir les politiques publiques.

Or, le budget est l'outil essentiel d'évaluation des efforts déployés par les pouvoirs publics pour promouvoir les droits de l'Homme. C'est ainsi que la direction du budget a conçu, élaboré et diffusé son premier budget citoyen au début de cette année 2023.

Cette transparence budgétaire permet aux citoyens d'accéder aux informations et commentaires sur les recettes publiques, les dotations et les dépenses de l'État. Malgré les efforts consentis par le gouvernement comorien pour atteindre les objectifs du développement durable, force est de constater que les Comores ne sont pas bien classées dans la stratégie d'atteinte des ODD. En effet, le classement du Centre africain pour les ODD place les Comores à la 45ème place sur 52 en 2020, ce qui dénote une régression par rapport à 2019. (Source Transparency international). Face à cette situation, Le gouvernement Comorien a pris des mesures pour améliorer les recettes de l'État à tous les niveaux SIGIT (Impôts), SIDONIA (Douanes), SIM-BA (chaîne de la dépense), GISE (pour le traitement des salaires des agents de l'État).

16.6.2 : Satisfaction des usagers des services publics

Le Focus groupe en date du 19 avril 2023 mentionne plusieurs maux qui expliquent la mauvaise qualité du service public ainsi que les raisons de la forte insatisfaction des citoyens.

C'est bien ce que la majorité des participants ont déclaré notamment Mme Zoufata S et Monsieur Salim H en précisant: « Les services publics sont vraiment inefficaces ».

Ensuite, selon le rapport sur les Objectifs de développement durable 2018 : L'indice et tableau de bord des ODD pour l'Afrique subsaharienne (Lien : <https://sdgcafrica.org/wp>), le taux de satisfaction des usagers des services publics de l'Union des Comores est de 23%, ce qui indique une insatisfaction de 77%. Aux Comores Les usagers des services publics vivent des situations d'inégalité et de discrimination liées aux origines géographiques, sociales, claniques et aux partis politiques. Cette crise des services publics se manifeste également en Afrique (Référence : les services publics en Afrique : une demande non... web issu ; <https://issuu.com>).

Ainsi, la loi N°22 – 008/AU du 20 juin 2022 modifiant et complétant la loi N°04 – 006/AU du 10 novembre 2004 portant statut général des fonctionnaires de l'Union des Comores intègre en son article 21 les dispositions internationales et notamment Africaines relatives à l'organisation et au fonctionnement des services publics tels les principes d'égalité, d'équité, de transparence et d'efficacité.

16.9 : D'ici à 2030, « Garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances ».

En plus, pour garantir à tous une identité juridique notamment grâce à l'enregistrement des actes de naissance, d'importants efforts sont engagés par le gouvernement comorien pour moderniser l'enregistrement des faits d'état Civil de 2021 à 2023 notamment dans le cadre du Projet d'appui à la modernisation de l'état Civil aux Comores (AMEC).

En effet, comme l'état civil constitue un facteur critique et stratégique de prévention des conflits et de consolidation de la cohésion sociale, les citoyens devraient être sensibilisés sur la nécessité des déclarations des actes d'état Civil. De même, les agents de l'Administration chargés d'élaborer les actes d'état Civil (acte de naissance, acte de décès, acte de mariage ...) méritent également des formations appropriées. C'est ainsi que pour remédier aux différents maux relatifs à l'état Civil comorien et se conformer aux directives du programme Africain pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (APAICRVS), le projet AMEC répond à ces préoccupations. La réussite de ce programme est un gage de l'amélioration substantielle des services publics d'état civil et de respect des droits de l'Homme notamment à l'égard des personnes vulnérables. Il est évident que le taux d'enregistrement des naissances qui était de 87,3% selon l'enquête EDS-MICS de 2012 va connaître une amélioration significative avec ce programme de modernisation de l'état civil qui va



informatiser et sécuriser les actes d'état civil à la suite des campagnes de sensibilisation des citoyens ainsi que les formations des agents d'état civil.



Cible 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions



16.7.1 : Répartition des postes par sexe, âge, situation au regard du handicap

L'indicateur n'est pas renseigné. Cependant, les données qualitatives présentent les femmes, les jeunes et les handicapés comme des personnes vulnérables défavorisées. L'État garantit, selon l'article 30 de la constitution de 2018, les droits de la femme, de l'enfant, de la jeunesse, des personnes vivant avec handicap, à être protégés par les pouvoirs publics contre l'abandon, l'exploitation et la violence.

Si l'accès aux postes de l'Administration publique est conditionné à un bon état physique, force est de constater qu'un certain nombre de personnes en situation de handicap occupent des postes administratifs en concordance avec leurs situations. De même, les personnes vivant avec un handicap peuvent assurer des fonctions politiques comme le cas d'un député à l'actuelle Assemblée nationale.

Au sujet des femmes, leur participation dans la vie administrative prend des proportions louables.

Tableau 37: Proportion des femmes dans les hautes fonctions

	Agents de l'État	Fonctionnaires	Proportions
Hommes	8807	7464	64%
Femmes	5142	4595	36%
Total	13949	12059	

Source : direction générale de la fonction

La loi N°22 – 008/AU du 20 juin 2022 modifiant et complétant la loi n°04 –006/AU du 10 novembre 2004 portant statut général des fonctionnaires de l'Union des Comores stipulant en son article 39 « qu'à compétences égales ou à résultats égaux à un concours, la fonction publique privilégie le recrutement des femmes et des personnes porteuses d'handicap ». Cette loi qui exige la priorisation des personnes vulnérables à l'accès à la Fonction publique notamment les femmes et les personnes vivant avec handicap montre la volonté de l'État à ne laisser personne pour compte.

En plus, l'État a ratifié la convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées (juin 2016). De surcroît, l'article 12 de la même loi qui protège tous les fonctionnaires des menaces de tout ordre dans l'exercice de leur fonction va dans le sens de la sécurisation des personnes vulnérables.

16.7.2 : Proportion de la population qui estime que la prise de décision est ouverte et réactive

La participation des citoyens à la prise des décisions est très limitée selon les informations recueillies. Le focus groupe en date du 19 avril 2023 du pilier paix qui identifie quatre niveaux de pouvoir, le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, les collectivités locales (gouvernorat mairie) et le village note que la prise de décision est loin d'être inclusive en raison de l'absence des handicapés et des jeunes ainsi que la sous-représentation des femmes. Les participants précisent également que c'est pour des raisons surtout d'ordre socio-culturel et traditionnel basées sur le système du «Milanantsi» que les femmes prennent une part très faible dans la prise des décisions aux différents niveaux.

En effet, les citoyens comoriens ne sont consultés que lors des échéances électorales tant au niveau de l'État qu'à celui des collectivités (selon le CCA 2020). En dehors des questions électorales ou de changements constitutionnels, les citoyens ne sont pas associés à la gestion des affaires de l'État. L'analyse commune de pays (CCA 2020) du Système des Nations Unies en Union des Comores parle d'un « faible taux d'inclusion sociale » et note également le caractère limité de l'implication des citoyens dans la prise des décisions politiques.

D'une manière générale avec la démocratie en Afrique même instituée, « des difficultés réelles surviennent quant à la pratique elle-même » car « il y a une difficulté d'être de la démocratie en Afrique » (source : governance in Arica Socialist Priorities in Africa at the SL meeting in Niger, 24 / 25 April 2006). Ainsi, la prise des décisions est peu ouverte dans le contexte comorien comme en Afrique. De même si l'on cherche à associer les citoyens, ceux-ci adoptent souvent une attitude de rejet ou d'indifférence à l'égard des mécanismes modernes de l'État ou de la démocratie. Le caractère ouvert et réactif de la décision politique revêt toute son importance dans la mesure où toute la philosophie des objectifs de développement durable repose sur de nombreux principes fondamentaux dont celui de «ne laisser personne pour compte », autrement dit le combat contre toutes les inégalités, les discriminations et les exclusions.

Excepté la dimension de la promotion du genre, cette cible semble nous présenter une situation de stagnation.



En ce qui concerne les phénomènes de traite des personnes et de maltraitance 16(2)2 et 16(2)3, quelques progrès sont relevés dans ces domaines de 2020 à 2023. Longtemps en troisième catégorie la plus lamentable du classement, les Comores viennent d'être classées en 2022 en deuxième catégorie sur la liste de surveillance de la traite des personnes. Ce classement est le fruit des efforts engagés par le gouvernement Comorien à travers les 3 P que sont la prévention, la poursuite et la prise en charge.

Les Comores ont pris plusieurs mesures pour éliminer la traite des êtres humains, conformément aux recommandations issues de l'EPU en 2019. En matière de prévention, outre les réunions et tournées de sensibilisation, de dissémination des nouveaux textes tels le nouveau code pénal incriminant entre autres la traite des personnes, la ratification du protocole de Palerme en 2020 avec les trois conventions additionnelles (Traite des personnes, trafic illicite, blanchiment d'argent), la mise en place la brigade mixte (Police, Gendarmerie, Croissant Rouge) et d'un Groupe de Travail Technique créé en 2021 regroupant plusieurs ministères pour la mise en œuvre d'un projet pilote par l'OIM (Organisation internationale des migrations) et l'amélioration des capacités des référencements et de prise en charge des cas de traite aux

Comores constituent les mesures et actions phares pour prévenir les actes relatifs à la traite des personnes. En matière de poursuite et de protection, plusieurs recherches et enquêtes ont été réalisées de 2021 à 2022 et ont abouti à l'arrestation et au jugement de plusieurs personnes dont certaines se trouvent actuellement en prison.

Enfin, en 2022, le gouvernement a également mis en place le comité interministériel de lutte contre la traite des personnes et les trafics illicites.

Ainsi, les Comores ont enregistré des progrès mitigés en matière d'élimination des pires formes de travail.

Au sujet de la maltraitance, les données des cellules d'écoute du dernier trimestre de l'année 2022, montrent 627 cas de violences relevés contre les enfants et les femmes. Trois observations méritent d'être signalées. D'une part la tranche d'âge la plus touchée est celle de 11 à 17 ans. D'autre part, 420 cas des violences concernent des mineurs de moins de 18ans, autrement dit 66,98%. Enfin, 82% des violences concernent des cas de violence à l'encontre du sexe féminin. (Voir tableau ci-dessous). Cette forme de maltraitance préoccupe le gouvernement comorien et les partenaires internationaux surtout de 2021 à 2023.

Tableau 38: Situation globale des violences par type et selon le type d'infraction, l'âge et le sexe de la victime en 2022

Type d'infraction	Age des filles					Age des garçons				
	0-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	18 ans +	Total	0-5 ans	6-10 ans	11-17 ans	18 ans +	Total
Violence sexuelle	14	31	207	27	279	0	11	6	1	18
Violence Culturelle	0	0	5	0	5	0	0	0	0	0
Violence psychologique	2	2	6	37	47	0	1	3	27	31
Violence physique	1	1	5	23	30	2	3	5	3	13
Violence économique	25	15	27	86	153	25	16	7	3	51
Total par âge	42	49	250	173		27	31	21	34	
Total par sexe	514					113				
% par sexe	82%					18%				
Grand total	627									

Source : Données des services d'écoute octobre-novembre-décembre 2022



Par ailleurs, aux Comores, des mineurs sont livrés aux pires formes de travail des enfants, notamment dans le cadre des services domestiques qui incombent à des jeunes filles de bas âge accueillies dans des familles aisées des grandes villes pour recevoir « une bonne éducation ». Ces jeunes filles sont souvent exploitées sexuellement par des membres de la famille d'accueil, qui font partie des « proches » de la famille, selon les observations des Cellules d'écoute.

Enfin, même si « les Comores ne disposent pas d'un plan national d'action pour lutter contre les pires formes de travail des enfants (Source : Conclusion 2021 sur les pires formes de travail des enfants aux Comores, U.S. MISSION COMOROS), des efforts importants sont déployés par le gouvernement pour lutter contre la maltraitance et la traite des personnes.



Cible 16.10. Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux



Aucune disparition de personne humaine imputée au gouvernement n'a été relevée. En dépit de l'emprisonnement de certains politiciens jusqu'à nos jours, l'on note que le Chef de l'État a accordé une grâce présidentielle à des prisonniers accusés des tentatives d'assassinat du chef de l'État ou d'atteinte à la sûreté de l'État. De même, la Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés ainsi que le rapport CCA de 2020 notent que des efforts ont été déployés ces dernières années par le gouvernement comorien pour améliorer la situation des droits de l'homme aux Comores. Il s'agit, entre autres, de droits des détenus, et de la liberté d'expression. Reporters sans frontières (RSF) classe les Comores, édition 2023 à la 75ème place mondiale et à la première place du Monde Arabe, soit 8 points gagnés, avec actuellement aucun journaliste en prison depuis le début de l'année 2023. Pour ce qui est des détenus, le rapport de la CNDH 2021, mentionne que « dans les maisons d'arrêt aucun cas de torture et d'intimidation n'a été relevé ».

Ce qui rehausse l'image des Comores au sujet de la liberté des journalistes dans l'exercice de leur fonction. Il y a également des mesures prises pour limiter la violence sur toutes ses formes et protéger en premier la femme et l'enfant. Et enfin, la mise en place effective de la Commission nationale des droits de l'Homme, ses travaux de sensibilisation et de protection, depuis 2020 la production des rapports 2020 et 2021 communiqués aux différentes institutions et aux partenaires.

La liberté d'expression est également garantie par les lois internes. L'Assemblée de l'Union des Comores a adopté, le 8 juin 2021, les lois N°21-006/AU et N°21-012/AU portant respectivement, le code de l'information et de la communication et celle relative à la cybercriminalité. Le droit à l'Éducation est un droit fondamental qui compte parmi les préoccupations de l'État comorien pour un meilleur avenir de son peuple. En 2022, des détenus en prison, candidats aux examens nationaux, ont pu passer les épreuves grâce à l'appui de la CNDHL et certains d'entre eux ont réussi avec succès tout en étant privés de la liberté d'aller et venir.

Au cours de cette période 2021 2023, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) connaît une visibilité et joue effectivement le rôle de médiateur entre l'État et les citoyens, conseille le gouvernement en matière de droit de l'Homme, traite les conflits entre citoyen et État, dénonce les violations des droits de l'Homme y compris celles perpétrées par l'État. Cependant, des défis sont à relever par la CNDHL pour être conforme aux principes de Paris et, ainsi, s'assurer de son efficacité et son indépendance.

La CNDHL produit chaque année depuis 2019/2020 un rapport annuel sur les droits de l'Homme aux Comores dans lequel ces deux missions fondamentales à savoir la prévention et la protection des droits de l'Homme se trouvent affirmés.

L'Etat Comorien a participé au 3ème Cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU) 2019 à l'issue duquel il a pris 163 engagements. Une des faiblesses empêchant la mise en œuvre de ses engagements est l'absence d'un Mécanisme National d'Elaboration des Rapports et de Suivi (MNRS).

Ainsi, l'Etat comorien à travers le ministère de la Justice en charge des Droits de l'Homme a mis en place un Comité Interministériel d'Elaboration des Rapports et de Suivi (CIMERS) ayant de multiples missions, entre autres, assurer le suivi des recommandations, préparer et présenter des rapports nationaux relatifs aux engagements de l'Etat comorien et être en contact avec les organisations internationales des droits de l'Homme.

Du 29 août au 1er septembre 2022, un atelier national de formation des membres du CIMERS sur l'élaboration des rapports aux mécanismes des droits de l'Homme et la mise en œuvre de leurs recommandations a été organisé par le ministère de la Justice Chargé des droits de l'Homme, en collaboration avec le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme et le Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies en Union des Comores du 29 août au 1er septembre 2022.



L'objectif de l'atelier est de rendre l'État comorien à même de produire et soumettre dans les délais ses rapports nationaux et périodiques auprès des organes nationaux, régionaux et internationaux.

Ainsi, l'atelier a permis aux membres du CIMERS et au personnel de la DGDH de renforcer les capacités sur les mécanismes nationaux et internationaux des droits de l'Homme

Ainsi, avec le concours de la CNDHL et les partenaires internationaux, l'État Comorien a fait progresser de manière significative de 2021 à 2023 les droits de l'Homme et surtout les libertés fondamentales (16(10)).

1) Gouvernance démocratique

Depuis la révision constitutionnelle de 2018 et les élections qui en ont suivi, le pays connaît des agissements politiques de contestation de la nouvelle constitution et des autorités élus. (Source : CCA 2020 p58). Selon une partie de l'opposition et de la société civile, d'importantes dispositions de la constitution de 2001 seraient supprimées par la révision constitutionnelle de 2018. En raison de la proximité des Comoriens, un dialogue national impliquant toutes les composantes de la société politique pourrait

conduire à un consensus national et ramener le calme dans le pays (CCA p :59). Outre les problèmes de gouvernance démocratique et institutionnelle au niveau étatique liés au respect du code électoral pour des élections libres et transparentes, la gouvernance politique connaît des difficultés surtout au niveau local.

2) Gouvernance locale

Sur le plan local les communes peu adaptées aux contextes socio historiques se trouvent en situation de regroupement de plusieurs villages dont l'histoire et la sociologie opposent depuis plusieurs siècles (source CCA 2020 p65). La décentralisation par mimétisme institutionnel a conduit au rejet ou à l'indifférence de la commune par les citoyens des différents villages qui la composent à l'exception parfois du village du maire. La décentralisation faite par l'État n'est pas suivie par des mesures juridiques et institutionnelles adaptées. Les communes se trouvent marginalisées par l'État et leur existence pose de plus en plus de problèmes notamment les conflits des frontières, l'absence des lois d'application, les conflits entre les préfets et les maires ainsi que l'absence de ressources financières pour son organisation et son fonctionnement. (Rapport : CCA, rapport focus group du 19 avril 2023)

6. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre des ODD nécessite une sensibilisation et une mobilisation sociale permanente afin de promouvoir la participation des parties prenantes et un financement suffisant des interventions tant au niveau national qu'au niveau insulaire et local. L'Union des Comores a intégré la mise en œuvre des ODD dans le Plan Comores Émergent. Les 17 ODD ont été alignés sur les priorités nationales. Cela garantit que les ODD sont pris en compte dans les financements mobilisés et le cadre budgétaire national. Les différents départements ministériels, les institutions nationales et les sociétés d'État alignent leur planification et leurs programmes sur la mise en œuvre du PCE. Cela permet de s'assurer que la mise en œuvre des ODD se fasse efficacement.

Pour assurer cette mise en œuvre efficace et accélérée des ODD à travers le Plan Comores Émergent (PCE), le Chef de l'État a mis en place, par décret présidentiel n°22-097PR du 02 décembre 2022, un dispositif national de suivi de la mise en œuvre du PCE. Ce dispositif est composé d'un Haut Conseil Stratégique présidé par le Chef de l'État, d'un Comité Technique de Pilotage pour la supervision et la coordination, d'un Secrétariat Technique

et des Groupes Thématiques de Dialogues (GTD). Ces derniers constituent des cadres de concertation et de coordinations intersectoriels regroupant toutes les parties prenantes dont les différents ministères, la société civile et le secteur pour assurer une synergie transversale. Ces GTD sont des leviers institutionnels pour assurer l'interconnectivité des ODD et leur mise en œuvre.

Pour mobiliser les ressources requises pour la mise en œuvre des ODD, le gouvernement s'appuie sur les recommandations de la troisième conférence des Nations Unies sur le financement du développement durable, qui s'est tenue en juillet 2015 à Addis-Abeba et notamment sur les domaines d'intervention identifiés. Jusqu'ici le financement des ODD en Union des Comores est réalisé, essentiellement, à travers les ressources publiques intérieures, les investissements privés nationaux et étrangers et les appuis financiers des partenaires au développement. A trois années d'intervalle, la communauté des partenaires au développement a participé à la CPAD et à la première réunion sur son suivi. Elle a manifesté son soutien au PCE et à l'accélération de la mise en œuvre des ODD. Le pays rencontre des difficultés à accéder aux



financements innovants à cause de ses faibles capacités techniques dans le domaine.

Dans le cadre du renforcement du cadre et de l'écosystème de financement du développement durable du pays, le gouvernement a mis en place un cadre national intégré de financement du développement (CNFI) incluant, entre autres, une stratégie de financement du développement, un cadre de suivi et de responsabilité des résultats et un cadre de gouvernance et de coordination. Le CNFI devrait contribuer grandement à rationaliser davantage la gestion des ressources financières existantes et à mobiliser des financements additionnels en faveur du développement durable.

Les résultats de développement obtenus dans les interventions réalisées sont appréciables mais bien en deçà des attentes dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2023. Il faut donc accélérer le rythme de la mise en œuvre des ODD, les conditions suivantes sont indispensables :

- Le renforcement de la gouvernance politique et institutionnelle : une gouvernance efficace et efficiente contribuera à créer un environnement propice au développement durable. Cela suppose une promotion accrue des droits humains et un effort remarquable pour mettre un terme à la corruption. Le gouvernement devra soutenir et renforcer la justice et la paix qui protègent les droits humains et les libertés civiles. Le pays devra mettre les moyens humains, matériels et financiers pour bâtir des institutions de gouvernance indépendantes et dotées de bonnes capacités et respectant les droits de la personne. Le pays doit œuvrer, au niveau mondial, pour améliorer son score au niveau de l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine et du Doing Business;
- La gouvernance économique : il s'agit d'améliorer l'environnement macroéconomique et d'assurer une couverture suffisante et stable en matière d'importation et contribuer à réduire l'inflation qui pénalise particulièrement les groupes vulnérables. Compte tenu

de l'importance du secteur privé dans la réalisation des ODD, des efforts sont à faire pour promouvoir un secteur privé dynamique et compétitif pour réaliser la transformation structurelle de l'économie et catalyser la création de richesse dans le pays;

- La sécurité et la paix dans le pays : le pays se doit de poursuivre ses efforts pour maintenir l'environnement sûr et pacifique qui le caractérise. Cela pourrait également continuer à attirer des investissements privés pour stimuler l'économie et ouvrir des perspectives notamment pour la jeunesse du pays;
- Le renforcement de la fourniture des services publics : Afin d'accélérer la réalisation des ODD, des investissements importants doivent être réalisés dans la fourniture des services dans les administrations publiques et les services de l'État (bureaux administratifs, structures sanitaires, écoles, ports et aéroports...). Il s'agit d'assurer un meilleur accueil des usagers, de dispenser des services de qualité et aux coûts abordables, d'assurer la promotion de normes de haute qualité du service public;
- Une volonté d'assurer la cohérence des politiques et stratégies notamment dans la réduction des risques de catastrophes y compris sanitaires tels la COVID-19. Il est essentiel que tous les projets et programmes ayant un impact sur le climat, sur l'environnement marin et terrestre soient mieux coordonnés dans leur mise en œuvre afin de contribuer pleinement à promouvoir la résilience du pays et de la population;
- Le suivi et l'évaluation réguliers des ODD sont indispensables pour évaluer la performance collective. Des rapports nationaux périodiques sont à réaliser afin pour un suivi rapproché de l'atteinte des objectifs, des cibles et des indicateurs. Des examens annuels de leur état d'avancement pourraient aider à déterminer les progrès mais aussi les insuffisances, les problèmes survenus dans la chaîne des résultats et les problèmes récurrentes de la collecte des données.



CONCLUSION ET ÉTAPES SUIVANTES



L'Union des Comores est pleinement engagée dans la mise en œuvre des ODD depuis leur adoption. Elle a suivi toutes les recommandations pertinentes des Nations Unies, et utilisé les approches et outils spécifiques idoines pour créer un cadre habilitant pour leur mise en œuvre. Ainsi, le processus de domestication des ODD a fait l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement. Aussi, le pays a aligné ses stratégies et plans de développement ainsi que son cadre de suivi-évaluation aux ODD, dans sa ferme volonté de réussir la mise en œuvre de l'Agenda 2030. En dépit de cela, comme il est ressorti de cet ENV, les progrès enregistrés à l'atteinte des cibles prioritaires sont globalement lents. Certes, cela s'explique, en grande partie, par les effets adverses des différents chocs exogènes subis par le pays (cyclone Kenneth en 2019, la Covid-19, le conflit Russie-Ukraine etc.), mais également par les faiblesses structurelles importantes soulignées dans le présent rapport.

Par ailleurs, malgré les vastes campagnes de sensibilisation et d'appropriation des ODD qui ont été conduites durant les premières années de la mise en œuvre des ODD, il est apparu une nécessité de redoubler d'efforts pour renouveler l'engagement envers l'Agenda 2030. Il faut redoubler d'efforts pour (i) assurer une meilleure représentativité des groupes vulnérables dans les processus nationaux de planification et de mise en œuvre des ODD, (ii) faciliter l'intégration et la prise en compte des préoccupations de la population notamment des groupes vulnérables dans les décisions et l'action du gouvernement et (iii) améliorer la mise en œuvre des ODD en promouvant un véritable changement de mentalités et de comportement pour tous les acteurs du développement afin de renforcer les droits humains, l'inclusion des groupes vulnérables notamment les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap. C'est une des clefs indispensables pour un progrès sensible de la



gouvernance et pour le développement national. C'est également une des voies pour remplir les obligations et engagements internationaux notamment la réalisation des ODD.

La prise en compte du principe fondamental de ne laisser personne de côté doit être renforcé dans toutes les politiques publiques et les projets et programmes de développement. Il doit être bien mis en exergue et intégré dans la création de la richesse. L'Union des Comores est en mesure d'atteindre les ODD, cependant des mesures bien ciblées et hiérarchisées doivent être prises pour impliquer pleinement tous les niveaux d'interventions notamment les niveaux insulaires et locales. Les succès obtenus jusqu'à présent ont été impactés par la pandémie de la COVID-19 et les autres crises exogènes. Ce qui explique les difficultés rencontrées dans la collecte des données mais également les progrès modérés pour certains ODD. Les niveaux insulaires et locales doivent être privilégiés dans l'accélération de la mise en œuvre des ODD. A ces niveaux, les progrès sont faibles. Cela nécessite une forte volonté politique et un soutien des partenaires au développement pour une planification plus inclusive et intégrant davantage le plus des parties prenantes possibles. Cette dévolution de la planification et de la mise en œuvre au niveau local et insulaire pourrait renforcer l'intégration des ODD dans les plans locaux et mieux impliquer la population.

A mi-parcours de l'horizon 2030 des ODD qui est aussi celui du pari national pour un Comores émergent, le gouvernement comorien va accélérer la mise en œuvre de l'agenda 2030 à travers l'exécution du Plan de relance post-Covid19. Les prochaines étapes porteront, en premier lieu, sur la concrétisation des engagements pris par le Président de l'Union des Comores, SE Azali Assoumani, dans son allocution d'ouverture de la réunion de haut niveau pour suivi de la CPAD en décembre, à savoir :

(i) Approfondir et à accélérer les réformes audacieuses

déjà entreprises pour porter à l'échelle les ressources intérieures publiques et privées en faveur du Plan de relance, à travers notamment la mise en place du Cadre national de financement intégré (CNFI/INFF);

(ii) Renforcer le leadership transformationnel dans la gestion des affaires de l'Etat pour mobiliser et responsabiliser toute l'administration et toutes les institutions nationales autour des résultats de développement;

(iii) Approfondir la gestion axée sur les résultats en renforçant la notion de performance dans la gestion des affaires de l'Etat qui ira de pair avec l'obligation de rendre compte et la transparence dans la mise en œuvre des processus;

(iv) Poursuivre et approfondir les efforts pour instaurer un environnement des affaires propice à l'investissement privé en accentuant la lutte contre la corruption et en accélérant la réforme du système judiciaire ; tout en systématisant le dialogue avec le secteur privé à travers les plateformes déjà mises en place ensemble.

Par ailleurs, le gouvernement va également entreprendre, entre autres, les actions suivantes :

- Un processus de localisation des ODD;
- La mise en œuvre formelle du nouveau programme de renforcement des capacités de gestion du développement adopté il y a quelques mois par l'ensemble des acteurs de développement du pays;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la production des indicateurs convenus pour le suivi des cibles ODD priorisées par le pays;
- Le renforcement des capacités nationales pour la mobilisation de financements innovants en faveur des ODD.



BIBLIOGRAPHIE

PILIER PEUPLE

- Analyse Commune de Pays (CCA) du Système des Nations Unies en Union des Comores, 2020
- BAD, Document de stratégie pays 2021–2025, 2020
- OMS Comores, Rapport Annuel, 2020
- Plan national d'investissement agricole 2020–2024, 2020
- Plan Stratégique de Dahari 2022-2027
- Plan Stratégique de l'Université des Comores 2019-2023
- Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026
- Politique Nationale de la Santé 2015-2024
- Politique Nationale de Lutte contre les maladies transmissibles 2020-2029
- Politique Nationale de Protection Sociale de l'Union des Comores, 2014
- Rapport d'évaluation de la pauvreté et de l'équité Comores, Banque Mondiale, 2021
- Rapport d'analyse du RGPH-2017, 2021
- RAPPORT DE L'ENQUETE HHFA-SDI EN UNION DES COMORES.2020
- Rapport de l'Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples (EDSC-MICS II), 2012
- Rapport final des consultations nationales en préparation du Sommet sur la transformation de l'Education
- Rapport sur les Comptes Nationaux de la Santé 2011 révisé, 2015 et 2019. 2021
- STRATÉGIE COMORES NUMÉRIQUES 2028
- STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (SCA2D) 2018-2021

PILIER PROSPÉRITÉ

- Présidence de l'Union, Rapport National Volontaire de l'Union des Comores (RNV), Edition 2020
- Présidence de l'Union, Projet de messages clés du RNV, Edition 2020
- Forum Politique de Haut Niveau (FPHN), Manuel de

préparation des Examens volontaires, Edition 2023

- Rapport National de priorisation des objectifs de développement durable de l'Union des Comores, octobre 2018
- Plan de relance post-covid, 2022-2026
- Plan Comores Émergent (PCE), 2020-2030
- Plan de développement Intérimaire (PDI) 2020-2024
- Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D) 2018-2021
- Stratégie industrielle Nationale, août 2017
- Rapport d'évaluation de la pauvreté et de l'équité aux Comores, septembre 2021
- Plan cadre de coopération des Nations-Unies pour le développement Durable (UNSDCF) 2022-2026
- Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2017 (RGPH-2017)

PILIER PLANÈTE

- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2012), Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation
- Système des nations unies (2023), Manuel de préparation des examens nationaux volontaires,
- Système des Nations-Unies (2020), Analyse Commune de Pays (CCA)
- Système des Nations-Unies (2021) : " Plan-Cadre de Coopération des Nations-Unies pour le développement durable
- Union de Comores, (2018), Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCA2D) 2018-2021
- Union des Comores, (2016), Stratégie nationale et plan d'action actualisés pour la diversité biologique.
- Union des Comores (2017). " Profil de Risque de Catastrophe – SWIO".
- Union des Comores (2018), Rapport national de priorisation des objectifs de développement durable de l'union des Comores, Union des Comores, 2018.
- Union des Comores (2019), Plan Comores Emergent (PCE)
- Union des Comores (2019). " Evaluation de l'impact du Cyclone Kenneth et Plan de Relèvement et de Reconstruction"



- Union des Comores (2020), Rapport national volontaire, Union des Comores, 2020.
- Union des Comores (2022), Etude d'Impact de la Covid-19 sur le développement économique et social des Comores,
- Union des Comores (2022), Politique de relance du Plan Comores Émergent.
- Union des Comores, (1998), Rapport intérimaire sur l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un Plan d'action en matière de diversité biologique en République Fédérale Islamique des Comores
- Union des Comores, (2018), cadre stratégique pour une politique nationale sur l'économie bleue.
- Union des Comores, MAPETA (2014), 5ième rapport national sur la diversité biologique.
- Union des Comores, MAPETA (2015), Politique, Stratégie et Plan d'Action sur le Changement Climatique.
- Union des Comores, MAPETA (2019), 6 ième rapport national sur la biodiversité de l'Union des Comores.
- Union des Comores, MAPETA, (2006) Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques.
- Union des Comores, MAPETA, (2017), Stratégie d'expansion du système national des aires protégées aux Comores 2017-2021
- Union des Comores, MAPETA, (2021) Contribution déterminée au niveau national (actualisée) – rapport de synthèse
- Union des Comores/AFD (2018). b : " Étude de vulnérabilité aux effets du changement climatique aux Comores".
- UNISDR (2017). Pertes économiques, pauvreté et catastrophes 1998-2017.
- World Bank. (2017) a. "South West Indian Ocean Risk Assessment and Financing Initiative (SWIORAFI): Summary Report." World Bank, Washington, DC.
- World Bank. (2019). " Etude diagnostique systématique de pays pour une Union des Comores plus unie et plus prospère "
- Stratégie nationale de lutte contre la corruption « United Nations Développement programme », Mme chafikaAffaq - parution 2020. web : <https://www.undp.org>
- National Anti-corruption commission « Sally Sitou », Sally sitouMembre de Reid. Parution le 30/11/2022. Web : <https://sallysitou.com>
- Plan Comores émergent « unesco », commissariat général au plan, secrétaire général du gouvernement. Parution 2020. Web : <https://es.unesco.org>
- Systèmes d'imposition : un canal de corruption ou une manière de la combattre « unplash », Craig Fagam. Web : <https://images.transparencycdn.org>
- Aux Comores l'administration fiscale gangrenée par la corruption « l'événement Niger », Hayatte Abdou. Parution 11/8/2022
- Panorama de la gouvernance « Ernste&Yourg », EY avec Labrador. Parution 2021. Web : <https://assets.ey.com>
- Panorama de la gouvernance 2022 : les enseignements à tirer « Labrador TRANSPARENCY », BenatCaujolle. Parution 6/10/2022. Web : <https://www.labrador-transparency.com>
- Violences envers les femmes et les enfants pendant le confinement « vie publique », Annick Billon-Max. parution 7/7/2020.web : <https://www.vie-publique.fr>
- Violences contre les femmes et les enfants « Société Elizabeth Fry du Québec web : <https://www.elizabethfry.qc.ca>
- Charte Africaine sur les valeurs et les principes du service public et de l'administration. « Source : peaceau.org » web : <https://www.peaceau.org>
- Les services publics en Afrique : une demande non satisfaite. Reference issuu. web : <https://issuu.com>
- Rapport de la CNDHL la situation des droits de l'homme « OHCHR » web : <https://www.ohchr.org>
- Analyse Commune de pays (CCA) du système des nations Unies en Union des Comores 2020
- Commission nationale des droits de l'homme et des libertés : fiche technique sectorielle consolidé des droits humains et genre
- Françoise Dreyfus : sociologie de la corruption. La découverte 2022
- Ben CharafaineAbdillahi : lutte contre la corruption aux Comores : référence sur l'influence des notables. Mémoire Master II université d'atananarive faculté de droit 2015

PILIER PAIX

- Commission nationale de prévention et de lutte contre la corruption (CNPLC) : stratégie nationale de prévention et plan d'action de lutte contre la corruption. (Septembre 2012)



- Délégation générale des droits de l'homme : Bulletin trimestrielle d'information janvier, février, mars 2001
- Délégation générale des droits de l'homme : Bulletin trimestriel d'information octobre, novembre, décembre 2022
- Gendarmerie nationale : rapport annuel 2021
- Gendarmerie nationale : rapport annuel 2022
- Rapport national volontaire de l'Union des Comores au forum politique de haut niveau sur le développement durable, édition 2020.
- Rapport national sur la priorisation des ODD en Union des Comores
- Plan des Comores Emergents 2020-2030
- Rapports provisoires RGPH INSEED 2019
- Plan cadre de coopération des nations-unies pour le développement durable Union des Comores 2022-2026.
- Plan de développement intérimaire 2020-2024.
- Document national des assises
- Les objectifs de développement durable (ODD) en Union des Comores, document de travail serie001 septembre 2018.
- La SCA2D : Commissariat au plan 2018 -2021
- Rapport national sur le développement humain : cohésion sociale et développement humain en union des Comores PNUD 2010
- Stratégie nationale du secteur privé, CGP 2019
- Atelier de sensibilisation du personnel de la presse sur le programme des objectifs développements durable 12 septembre 2017.
- Cartographie des indicateurs des ODD Comores
- Manuel de préparation des examens nationaux volontaires édition 2022
- Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du programme du développement durable à l'horizon 2030
- L'agenda 2063 pour l'Afrique
- CCA (Analyse commune de pays du système des nations unies en union des Comores 2020
- VNR Cote d'Ivoire 2019
- Examen national volontaire ODD Cameroun 2019
- Evaluation pour relier les ODD aux priorités nationales, un guide pour les commissaires et les gestionnaires d'évaluation.
- Introduction aux rapports nationaux volontaires 21483P présentation, note conceptuelle de l'élaboration de l'examen national volontaire.
- Résumé du rapport Afrique, indice et tableau de bord des ODD 2019
- Résumé du rapport Afrique, indice et tableau de bord des ODD 2020
- Burkina Faso : rapport national volontaire de mise en œuvre des objectifs du développement durable 2016-2018
- Rapport de revue nationale volontaire sur l'agenda 2030 pour le développement durable (sommaire exécutif cas de Madagascar)
- Des rapports de classement des ONG internationales mondiales et africaines agissant dans les domaines de la paix, de la lutte contre la corruption, des droits de l'homme, et de la protection des droits de la femme
- Governance in Africa Socialist Priorities in Africa at the SL meeting in Niger, 24 25 April 2006).
- KaambiRoubani et Ahmed Abdallah : les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits aux Comores 2010 PUNID
- Rapport national sur le développement humain : Cohésion sociale et développement humain en union des Comores. PNUD ; 2010 Rapport préliminaire du RGPH 2017, INSEED, Moroni, 2019.
- Union des Comores/SNU, 2015. Plan National de priorisation des objectifs de développement durables de l'Union des Comores
- L'Afrique et le conflit Russie-Ukraine : saisir les opportunités offertes par la crise. ANGELA LUSIGI. Web : un.org : <https://www.un.org>
- Covid 19, paix et droits de l'homme : l'histoire s'accélère. Web : Eidgenössisches Département F.... <https://www.eda.admin.ch>
- Cyclone Kenneth aux Comores : bilan des opérations 6 mois après. Web : <https://reliefweb.int>
- Plan de relance post-Covid 2022-2026. Parution 31 octobre 2022
- International Monetary Foud. <https://www.imf.org>
- Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF). United Nation Sustainable Deve
- Politique nationale du secteur de la justice en Union des Comores 2016-2025.



- Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCA2D) 2018-2021
- Rapport du focus group pilier : paix 19 avril 2023
- Rapport du focus group « ne laisser personne pour compte, 19 Avril 2023
- Nations Unies; feuille de route pour la mise en œuvre des ODD aux Comores, rapport de mission MAPS au Comores
- Document de référence sur les assises nationales des Comores
- Stratégie nationale de réforme de la fonction publique
- Rapport du Focus groupe des personnes vulnérables
- Etude de l'impact de la pandémie de la covid-19 sur le développement socioéconomique des Comores : Perspectives pour la relance et l'émergence, Union des Comores, Février 2022.
- Guide des investissements aux Comores, ANPI, 2022.
- La coopération internationale, Union des Comores, ACCI, 2021.
- Les objectifs de développement durable : informations et conseils pour les organisations de volontaires, Nations –Unies, 2015.
- Loi de finance initiale de l'année 2023.
- Loi de finance rectificative 2022.
- Loi de finance rectificative 2021.
- Loi de finance rectificative 2020.
- Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) Union des Comores 2022–2026, PNUD, Union des Comores, Mai 2021.
- Plan de relance post-covid 2022-2026, Union des Comores, octobre 2022.
- Rapport des services du FMI pour l'union des Comores; analyse de viabilité de la dette :
- Deuxième revue au titre du programme de référence, FMI, Union des Comores, 2023.
- Rapport des états généraux de la statistique aux Comores, Union des Comores, Nation Unies, janvier 2022.
- Rapport annuel 2021, Banque centrale, Union des Comores, 2021
- Rapport de la Réunion de haut niveau pour le suivi de la Conférence des partenaires au développement (CPAD) 2019, Union des Comores, décembre 2022
- Rapport d'évaluation du financement du développement de l'union des Comores : défis et opportunités pour le financement adéquat des ODD, PNUD, Union des Comores, 2021.
- Rapport national de priorisation des objectifs de développement durable de l'union des Comores, Union des Comores, Octobre 2018.
- Rapport d'activités : Les TIC au cœur du développement socioéconomique, ANERTIC, Union des Comores, 2021.
- Rapport d'évaluation de projet d'appui à la soutenabilité de la dette publique (PASDP), Groupe de la banque africaine de développement, Union des Comores, 2023.
- Trafficking in persons report, July 2022, Etats-Unis d'Amérique, 2022.
- Union des Comores : Demande de programme de référence — communiqué de presse et rapport des services du FMI, FMI, Octobre 2021.
- Union des Comores Programme d'options stratégiques pour le pays 2020-2025, FIDA, Juillet 2020.
- Union des Comores : Première revue au titre du programme de référence et demande de prolongation, FMI, Février 2022.
- <https://www.tradesolutions.bnpparibas.com/fr/implanter/comores/profil-commercial>.
- <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur>.

ANNEXES

Tableau 39: Construction et réhabilitation des routes en Grande Comores (2019-2022)

Grande-Comores				
Itinéraires/Activités	km	Montant en FC	Financements	
Restructuration des routes Lot N°1 RN1 (HAHAYA - GALAWA)	20,00	4 492 442 729	FSD	
Travaux d'entretien périodique ITSINKOUDI - MTSAN-GADJOU	18,00	1 252 407 485.64	UE	
Réhabilitation de la route RN4B (Koimbani -Croisement RN3 Chomoni)	5,00	489 999 900	Etat Comorien	
Réhabilitation de la route RR109(ICONI - MOINDZAZA MBOINI)	6,00	489 999 900	Etat Comorien	
Réhabilitation de la route RN2 Moroni - Mitsoudje	11,00	4 554 765 345	BAD	
Hôtel Itsandra-college de Ntsoudjini	1	144 812 250	Chinois	
Voirie de Moroni : - contour de Volovolo - route de Oisis	2	231 739 414.00	Chinois	
Travaux d'entretien périodique d'urgence de la route EGT-MIGRATION-ROND POINT TSOU DJINI	2,00	217 992 500	Etat Comorien	
Travaux de construction et de réhabilitation des routes ré-gionales : RN2-NDROUANI - SE-REHINI-VOUVOUNI RN2-MDJOIEZI	5,70	686 971 584	Etat Comorien	
Travaux de construction et de réhabilitation de la route RR 112 : MITSOU DJE-DJOU MOICHONGO dans la ré-gion de Hambou	2,3	247 508 846	Etat Comorien	
Travaux d'entretien d'urgence de la rout RR 101-HOPITAL SAMBA	1,5	185 122 200	Etat Comorien	
Travaux d'entretien courante de l'axe routier Bonzami-Iconi	6	48 951 200	FR	
Réhabilitation de la route RR114 (RN2 - Bangoi)	1,5	246 936 000	Etat Comorien	
Travaux de construction de la route : RN2 Seleya - Mbou-dajou	2.736	390 135 970	Etat Comorien	
Travaux d'Amenagement de la Route Ntsaoueni - Ivembeni - Maoueni - Oussoudjou RR105	15	1 692 354 620	Etat Comorien	
Rehabilitation de la Voirie urbaine de Moroni	10			
Routes de Moroni et Brise-lame à Bangoi Hambou	2,3	537 278 600	Etat Comorien	
Total	112	15 909 418 543		

Source : DGRTR 202

Tableau 40: Construction et réhabilitation des routes à Anjouan

Anjouan				
Itinéraires/Activités	km	Montant en FC	Financements	
Restructuration des routes Lot N°2(TRANSVERSALE DINDRI-LINGONI)	15,00	6 280 993 819	FSD	
Réhabilitation de la voirie urbaine de Domoni	2,77	406 420 702	Etat Comorien	
Réhabilitation de la route RN23 SIMA - MOYA	23,00	5 931 910 225	BAD+UE	
Réhabilitation de la voirie urbaine de Mutsamudu + Ave-nant N°1	9,23	1 085 752 945	Etat Comorien	
Total	50	13 705 077 691		

Source : DGRTR 2023



Tableau 41: Construction et réhabilitation des routes à Mohéli

Mohéli			
Itinéraires/Activités	km	Montant en FC	Financements
Travaux d'entretien périodique FOMBONI - MIRINGONI	26,00	1 030 930 153.08	UE
Aménagement et extension du réseau urbaine de FOMBO-NI-Mohéli	10,72	1 997 000 000	FADES
Total	37	3 027 930 153	

Source : DGRTR 2023

RAPP^{ORT}

NATIONAL VOLONTAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD
EN UNION DES COMORES